



Photo Chantal Keyser

Malgré le soleil qui réchauffait Montréal, hier, seulement environ 12 % des citoyens se sont déplacés pour les élections scolaires.

Le MÉMO fait une petite percée Victoire du MSC

■ La CÉCM restera confessionnelle

JEAN-PIERRE PROULX

Le Mouvement scolaire confessionnel paraissait assuré de remporter la victoire au moment de mettre sous presse, hier soir, avec 13 des 19 sièges de commissaires à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM).

Déjà six avaient été élus et 7 étaient en avance. Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) avait pour sa

part fait élire trois candidats et un autre était en avance.

Il n'y a pas eu foule aux urnes, hier. En fin d'après-midi, le taux de participation aux élections scolaires ne dépassait pas 12 %.

Le président de la CÉCM, Me Michel Pallascio, a été réélu dans le quartier no 6, l'emportant avec 1,540 voix sur son adversaire, M. Michel Cordeau, qui en a recueilli 1,501.

Mme Rollande Pelletier, du
Voir page 8 : Victoire

Grève illimitée des internes dès demain

■ À moins d'un revirement improbable

ANGÈLE DAGENAIS

Aucun déblocage n'a marqué la session de négociations intensives prévue au cours du week-end comme la « dernière chance » d'en arriver à une entente avant le déclenchement demain, à 8h, d'une grève générale illimitée des 1.800 médecins résidents et internes des 41 centres hospitaliers universitaires du Québec.

La Fédération des médecins résidents et internes du Québec (FMRIQ) et le gouvernement du Québec semblent en effet être restés sur leurs dernières positions, la FMRIQ

reclamant notamment qu'à partir du 1er janvier 1988 la durée maximale de présence continue des internes au travail soit fixée à 16 heures au cours d'une même période de 24 heures incluant le service de garde.

Le gouvernement, d'autre part, n'a pas dérogé de sa formule de compromis déjà présentée sur cette question hautement litigieuse en proposant d'effectuer une série d'expériences pilotes dans cinq hôpitaux universitaires pour vérifier la faisabilité de cette approche avant d'en faire la pierre angulaire d'un engagement ferme dans le futur contrat de travail des médecins résidents.

L'équipe de négociation de la Fédération des médecins résidents et internes devait se réunir hier en soirée pour faire le point sur la stratégie à adopter face à cette impasse et doit faire part de ses conclusions ce matin. Il n'est aucunement question de surseoir à la consigne de la grève générale illimitée, d'expliquer le directeur général de la FMRIQ, M. Jean Blouin, l'exécutif ayant le mandat de déclencher la grève mardi à la première heure si le gouvernement n'a pas présenté d'ici là de nouvelles offres pour débloquer la négociation.

Voir page 8 : Grève

Un DC-9 s'écrase

■ Au moins 18 morts à l'aéroport de Denver

DENVER (AFP, Reuter) — Dix-huit personnes ont été tuées et un nombre indéterminé d'autres blessées lors de l'accident survenu hier à un biréacteur DC-9 de la compagnie Continental Airways sur l'aéroport international Stapleton de Denver au Colorado.

« On compte environ 18 morts à l'extérieur de l'appareil et il y en a plusieurs autres à l'intérieur », a dé-

claré Richard Boulware, un porte-parole de l'aéroport international de Stapleton.

« De nombreuses personnes ont survécu, a-t-il déclaré. Et il est trop tôt pour spéculer sur les motifs de l'accident ».

Par ailleurs, selon des sources, cinq à sept personnes étaient toujours bloquées à l'intérieur de la coque de l'avion deux heures et demie

après son accident. Elles sont toujours vivantes, d'après les mêmes sources, et les sauveteurs agissent avec précaution pour éviter d'aggraver l'état de leurs blessures.

L'appareil, effectuant la liaison Denver-Boise (Idaho), transportait 81 personnes, dont 76 passagers, selon un porte-parole de Continental Airways. Il a dérapé au décollage et,

Voir page 8 : Un DC-9

La mort de Griffin soulève la population

Haro sur les policiers

■ « Des citoyens crachent sur nos voitures »

PIERRE CAYOUILLE

Les policiers de Montréal vivent des heures traumatisantes depuis la mort violente du jeune noir Anthony Griffin, abattu mercredi matin par un policier du poste 15. L'incident porte un dur coup à l'image du Service de police de la CUM et déjà, les policiers doivent affronter l'hostilité et le mépris d'un nombre croissant de citoyens.

Au poste 15, là où travaillait l'agent Allan Gosset, les policiers ont du mal à exercer leur métier. « L'émotivité est très forte. Nous sommes la cible de toutes les critiques. Des citoyens crachent sur les voitures qui patrouillent, insultent les policiers. Nous recevons une vingtaine d'appels de menace par jour. Nous

comprendons les citoyens qui paient des taxes et qui veulent un meilleur service de police. Mais nous avons peur. Nous demandons à nos policiers d'être diplomates et de démontrer plus de finesse », dit le lieutenant Daniel Randall du poste 15.

« Samedi soir, nous avons arrêté un jeune Noir. Il nous a dit 'Are you going to shoot me?' », raconte le lieutenant Normand Langlois, du poste 25.

Plus tôt, samedi après-midi, l'arrestation houleuse d'une automobiliste qui avait brûlé un feu rouge a provoqué un attroupement de 200 curieux, rue Sainte-Catherine. Plusieurs badauds criaient : « Ne la tuez pas ».

Pourtant, disent les policiers, tout s'est déroulé de façon normale. Vers 13 h 55, rue Sainte-Catherine, coin

McGill College, Mme Julie Ducray, au volant d'une Volvo grise, brûle un feu rouge et s'immobilise au milieu de l'intersection. Une policière lui demande de faire marche arrière. Elle refuse d'obtempérer, sous prétexte que la manoeuvre serait dangereuse. Ce qui n'est pas le cas, opine la policière.

L'auto-patrouille actionne ses girouettes et demande à la femme de se ranger et de s'immobiliser. Elle refuse. À l'intersection Bleury et Sainte-Catherine, elle s'arrête enfin. La policière lui demande de s'identifier. Elle refuse et dit à la policière « Je sais que vous êtes ces temps-ci sur un 'power trip'. Allez-vous me tirer ? ».

Deux autres officiers de police s'abandonnent alors dans une seconde voi-

Voir page 8 : Haro

Le concurrent de Minitel

Alex prêt à se brancher

CAROLE BEAULIEU

Alex est prêt. Le terminal de fabrication québécoise qui tentera de gagner le cœur des Québécois et de se brancher sur leur téléphone sera présenté au public d'ici la fin du mois de novembre, a confirmé hier un

porte-parole de Bell Canada, M. André Chapleau.

Quelques prototypes de l'appareil sont à l'essai à l'usine de Northern Telecom, mais Bell Canada veille jalousement sur son secret.

« Il est plus beau que Minitel, plus ergonomique et de conception plus

Voir page 8 : Alex



Une rue de Shanghai, la plus grande ville chinoise, avec laquelle Montréal entend intensifier ses relations.

Protocole d'entente avec Montréal aujourd'hui

Shanghai ouvre ses portes

MICHEL C. AUGER
(Envoyé spécial du DEVOIR)

SHANGHAI — Le maire Jean Doré et son homologue de Shanghai, Jiang Zamin, doivent signer ce soir un protocole d'entente prévoyant une intensification des relations entre la plus grande ville de Chine et la Ville de Montréal, divers ministères du gouvernement du Québec et les universités montréalaises.

M. Doré et la délégation de gens d'affaires montréalais qui l'accompagne, est arrivé hier à Shanghai, troisième et plus importante étape de son séjour de dix jours en Chine. Les détails du protocole d'entente doivent être négociés ce matin lors d'une rencontre en tête-à-tête entre les deux maires et tout au long de la journée par les fonctionnaires des deux villes.

Le maire Jiang, que M. Doré doit rencontrer ce matin, vient tout juste d'être nommé au Politburo au dernier congrès du Parti communiste

DORÉ EN CHINE

chinois qui s'est terminé au début du mois. Selon le consul général du Canada à Shanghai, M. Christian Sarrazin, il s'agit là d'une excellente nouvelle pour les gens d'affaires montréalais qui veulent traiter avec Shanghai puisque la ville, qui a aussi le statut de province, aura désormais un accès direct et privilégié au sein de la plus haute instance chinoise, qui ne compte que 17 membres. C'est la première fois depuis une quinzaine d'années que le maire de Shanghai se retrouve ainsi parmi les plus importants dirigeants chinois.

« Après la révolution, Shanghai est devenue la vache à lait du système.

Autres informations

page 3

Pendant 40 ans on a siphonné la ville, tous les équipements publics ont été laissés dans un état de délabrement total avec le résultat qu'il y a maintenant des problèmes énormes au plan du transport et de l'habitation et que le gouvernement central vient de se rendre compte que ça vache à lait ne produisait plus et qu'il lui fallait de l'oxygène fiscal, » affirme M. Sarrazin.

Le gouvernement chinois a donc décidé de laisser à la ville 25 % des revenus fiscaux qu'elle pouvait générer au lieu de 10 % comme c'était le cas auparavant.

Le résultat de ce changement est que Shanghai peut maintenant tenter de régler ses principaux problèmes grâce à un plan d'aménagement adopté l'année dernière et qui couvrira les 50 prochaines années. En vertu de ce plan, on va construire un métro, un nouvel aéroport, un nouveau pont sur le fleuve Huangpu qui traverse la ville et créer en périphérie

Voir page 8 : Shanghai



AMÉNAGER L'URBAIN de Montréal à San Francisco

Politiques et design urbains

Publié sous la direction de
Annick Germain et Jean-Claude Marsan

En vente chez votre libraire
193 pages illustrées, 19,5 cm x 25 cm
29,95 \$ (édition reliée : 49,95 \$)

Méridien ÉDITIONS DU MÉRIDIEN
1980, rue Sherbrooke ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3H 1E8 Tél.: (514) 932-9037



Annick Germain et Jean-Claude Marsan
au Salon du livre de Montréal
Dimanche le 22 novembre
de 19h à 22h
Stand 264

L'ex-ministre des Finances dévoile ses intentions demain

Tous les péquistes n'acceptent pas Parizeau

QUÉBEC (PC) — Jacques Parizeau donnera une conférence de presse demain, au cours de laquelle il dévoilera ses intentions politiques. Par ailleurs, au cours du week-end, l'exécutif du Parti québécois s'est en quelque sorte entendu pour se donner jusqu'en juin pour choisir un remplaçant à Pierre Marc Johnson. Enfin, un mini-mouvement pour Mme Lise Payette se manifeste, même si cette dernière a dit qu'elle s'était retirée pour de bon de la politique active. Pour sa part, Mme Pauline Marois envisage de faire partie de la course à la direction du parti.

Les présidents de région souhaitent que le prochain chef du PQ réintroduise la lutte au fédéralisme, la social-démocratie et le plein emploi dans le discours péquiste. Ils s'attendent tous à ce que M. Parizeau (ou un autre) reprenne le flambeau de la souveraineté, mais, comme dit Jean Cermakian, de Mauricie-Bois-Francis, « sans faire trop de vague, sinon on se retrouvera dans le désert ». Même au Saguenay-Lac St-Jean, où la population a dit oui au référendum, on estime que l'indépendantisme pur et dur serait un suicide politique. Mais la question demeure : Parizeau acceptera-t-il le poste ? Certains ont des doutes : « Je ne sais pas si M. Parizeau est prêt à perdre la prochaine élection. C'est un homme qui joue habituellement la formule gagnante », estime le président de l'Estrie, M. Henri Bourassa. M. Bourassa avoue que certains de ses militants craignent de ne plus avoir leur place avec le retour en force des « orthodoxes » : « Vent-ils nous jeter dehors ? », s'interroge-t-il. François Landry, le président de Montréal Ville-Marie — la région qui abritait le comté de M. Johnson — croit qu'il pourrait y avoir quelques départs.

Ironique, le président de l'Outaouais, Emmanuel Marcotte, un jehonsonniste avoué, déclare : « On ne se battra pas contre Parizeau. On n'a pas besoin de le faire. Parizeau reviendra à la position de Johnson. Et les orthodoxes vont le sacrer dehors, comme ils ont fait avec Lévesque et Pierre Marc ». « Les militants, qui forment la base du parti, se plaignent de n'avoir été que des spectateurs dans toute cette affaire », soutient Gilbert Lalonde, de Laval. Le magouillage autour du départ de Pierre Marc Johnson nuira à Parizeau, estime Emmanuel Marcotte et Yvon Lavoie. Une chose est sûre : Parizeau ne doit pas être le seul candidat à la direction du parti. On ne veut pas se le faire imposer. Certains souhaitent vivement que Mme Lise Payette, ex-ministre et auteure de téléromans, entre dans la

course. Outre celui de M. Parizeau, les noms qui circulent le plus sont : Lise Payette, Jean Garon, Pierre Maurois et Louise Beaudoin, bien que pour cette dernière, on estime qu'elle n'est pas suffisamment connue. Mme Lise Payette serait la meilleure candidate, croit le président péquiste de Montréal-Centre, M. Pierre Bouchard. M. Bouchard est un de ceux qui souhaitent la candidature de Jacques Parizeau. Mais il rêve du retour de Mme Payette. « Lise Payette a l'avantage d'être partie depuis longtemps. Elle n'a pas eu à gérer la crise de 1982 au gouvernement, qui a signifié des coupures de salaires aux 300.000 employés de l'Etat. Elle n'a pas fait partie des magouilles des trois dernières années entourant le départ de M. Lévesque et de M. Johnson », explique-t-il. De plus, Mme Payette possède des qualités qui l'apparentent à M. Lévesque. Les deux sont des communicateurs-nés et ont toujours été aimés par le citoyen ordinaire. « Mme Payette, comme M. Lévesque, est près des gens ». Selon M. Bouchard, le premier ministre Bourassa « aurait des papillons dans le ventre lorsqu'il ferait face à Lise Payette en Chambre ». Contrairement à M. Parizeau, Mme Payette ne jouerait pas sur le terrain de M. Bourassa, l'économie. Cela, et le fait qu'elle soit une femme, désarmerait le premier ministre. Mais, malheureusement pour M. Bouchard, Mme Payette a réitéré récemment que la politique ne l'intéressait plus.

M. Parizeau serait toutefois le bienvenu au PQ, à condition de ne pas faire la prochaine élection sur l'indépendance, d'accepter l'aile modérée du parti et de mettre au pas « certains députés », afin d'éviter que la bisbille ne reprenne. Fidèles à M. Johnson pour la plupart, les présidents de régions s'entendent tous pour dire que M. Parizeau ferait une meilleure opposition au gouvernement Bourassa que le chef démissionnaire. « Parizeau a des qualités. On reconnaît sa valeur. Mais est-il un homme du peuple ? », lance Bernard Gagnon, président de Laurentides-Lanaudière.

DRUMMONDVILLE (PC) — Raymond Garneau estime que Jacques Parizeau n'a pas encore fait ses preuves. Par ailleurs, s'il n'en tient qu'au député de Laval-des-Rapides et lieutenant québécois du Parti libéral du Canada, le député de Richmond-Wolfe, M. Alain Tardif, qui demandait récemment la tête du chef John Turner, est toujours le bienvenu au sein du parti fédéral en autant qu'il manifeste le désir de travailler avec l'équipe en place. Le député de Laval-des-Rapides soutient par ailleurs que ce sont les prises de position du Parti libéral sur les questions comme l'Afrique du Sud, les essais des missiles Cruise américains en territoire canadien, la peine de mort et le libre-échange, qui ont conduit le parti au sommet des intentions de vote avec 40 % lors du dernier sondage Gallup. Mais lorsqu'on lui souligne qu'une étoile montante en Jacques Parizeau semble se pointer à l'horizon de l'échiquier politique québécois, il rétor-

que l'ex-ministre péquiste des Finances n'a encore rien prouvé. « Les gens sont toujours prêts à mettre beaucoup d'espoir dans des candidats, mais je prétends qu'il faut les mettre sur la piste pour savoir ce qu'ils vont faire », a affirmé M. Garneau. « Bien sûr que M. Parizeau est pour le libre-échange. Il veut augmenter les relations commerciales avec les Etats-Unis pour se séparer du Canada. Mais un jour, il devra le dire sans détour qu'il est séparatiste », opine M. Garneau, tout en précisant que le Parti libéral du Canada n'est pas contre une politique de libéralisation des échanges commerciaux, mais que leur opposition se limite à l'entente actuelle négociée par le gouvernement conservateur. Une entente de libre-échange telle que préconisée par le PLC devrait ouvrir le marché américain aux produits canadiens sans aucune barrière tarifaire, ce qui, prétend M. Garneau.

La première cause porte sur la validité des articles de la Charte de la langue française, la loi 101, concernant la langue d'affichage, de la publicité commerciale et de la raison sociale. Chaussure Brown's, Valérie Ford, McKenna, Nettoyeur et tailleur Masson et la Compagnie de fromage internationale, ce qui devrait prendre quelques jours. Mercredi, ils devraient se pencher sur la cause impliquant Allan Singer Ltd et le procureur général du Québec. Une dernière cause sur la constitutionnalité de la Loi sur la protection du consommateur du Québec, devrait être abordée vers la fin de la semaine.



AVIS PUBLICS

QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL, No. 500-22-00033-380. ELIOT TE RUNDLOD, vs. ELIOT GIANNASCOLI. Le 26-11-87 à 11:30 heures au 8693 Martine à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de ELIOT GIANNASCOLI, savoir : 1 TV couleur, 1 vidéo, 1 fusil 12, meubles et articles de maison, conditions ARGENT COMPANT ou CHEQUE VISE. Information: REJEAN CHAILLE, bureau: 296-7173, BARRIX, BOU RIVAGES, DE-COSTE, NOEL, LACHANCE, HILLES-SEERS, 310, Boul. St-Laurent, suite 200, Montréal, H2Y 2Y9, Montréal, ce 12 novembre 1987.

158194 CANADA INC. par acte en date du 30 octobre 1987 et enregistré le 4 novembre 1987 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3949142, a été vendu, cédé et transféré à la Société Financière Internationale Mercantile Liée/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes décollant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-00451-841. G.V.S. CANADA INC. demanderesse, vs. MARY-ELI CHAMBERLAND, défendeur. Le 27 novembre 1987, à 14 heures de l'après-midi au lieu d'entente pour le gardien judiciaire au No. 2023 Boul. L'Assomption en la cité de L'Assomption, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 Automobile de marque Monte-Carlo 1977, Conditions: ARGENT COMPANT ou CHEQUE VISE. DESJARDINS, HUSSEINER, 629-8729, 497, 0636, Montréal, ce 13 novembre 1987.

MAR-ED-CORP AVIS est par les présentes donné que la Compagnie MAR-ED-CORP, incorporée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies du Québec. MONTREAL, ce 31ème jour d'octobre 1987. LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL, procureurs de la requérante. PRENEZ AVIS que M. Jean-Paul Toulouse, 89 avenue de l'Église, St-Ephrem, Cité Beauce, G0M 1R0, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac O-502533-01, qui lui détiendrait pour la région 03, en faveur de Excavations R. Beaudoin & Fils Inc., 680-21ème rue, St-Georges, Cité Beauce, G5Y 5C9. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987.

RECTIFICATIF QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE, No. 700-02-002470-871. LES HÔTES S.TE. THÉRÈSE, vs. CUI RETAIL JACQUES. Le 23-11-87 à 13:30 heures au 249 Sicaud, app.211, à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de CUI RETAIL JACQUES, savoir: 1 auto Mustang CX 1986 n/s (F4B)P2MAGF27806 et acc. 1 TV couleur, 1 système de son, meubles et articles de maison, conditions ARGENT COMPANT ou CHEQUE VISE. Information: FRANÇOIS BOU RIVAGES, bureau: 296-7173, BARRIX, BOU RIVAGES, DÉCOSTE, NOEL, LACHANCE, HUSSEINER, 310, Boul. St-Laurent, suite 200, Montréal, H2Y 2Y9, Montréal, ce 10 novembre 1987. PRENEZ AVIS que le requérant, Transport J.P. Inc., sis à Rivière-du-Loup, Qc, détenteur du permis O-505703-003, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Hervé Bernier Inc., sis à St-Pascal, Cité Rivière-du-Loup, Qc, région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 de la Loi sur les compagnies du Québec. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

RECTIFICATIF QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL, No. 500-22-00033-380. ELIOT TE RUNDLOD, vs. ELIOT GIANNASCOLI. Le 26-11-87 à 11:30 heures au 8693 Martine à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de ELIOT GIANNASCOLI, savoir : 1 TV couleur, 1 vidéo, 1 fusil 12, meubles et articles de maison, conditions ARGENT COMPANT ou CHEQUE VISE. Information: REJEAN CHAILLE, bureau: 296-7173, BARRIX, BOU RIVAGES, DÉCOSTE, NOEL, LACHANCE, HUSSEINER, 310, Boul. St-Laurent, suite 200, Montréal, H2Y 2Y9, Montréal, ce 10 novembre 1987. PRENEZ AVIS que le requérant, Transport J.P. Inc., sis à Rivière-du-Loup, Qc, détenteur du permis O-505703-003, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Hervé Bernier Inc., sis à St-Pascal, Cité Rivière-du-Loup, Qc, région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 de la Loi sur les compagnies du Québec. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

ANNEXE 1 AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION Prenez avis que la compagnie LES INVESTISSEMENTS NESTOR LTEE demandera au ministre des Institutions Financières et Coopératives la permission de se dissoudre. M. S. HADJIS & FENG Procureur de la compagnie. AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

2531-5609 QUÉBEC INC. AVIS est par les présentes donné que 2531-5609 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Le siège social de cette compagnie est situé à Montréal, Québec. MONTREAL, le 10 novembre 1987. GUY & GILBERT, avocats. AVIS EST par les présentes donné que le contrat en date du 13 octobre 1987 par lequel Cohen & Rubin Architects a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 26 octobre 1987 sous le numéro 3944673. Banque de Montréal, le 6 novembre 1987. MANUEL FONSECA, Secrétaire. AVIS EST donné, conformément à l'article 157(1) du Code Civil du Québec, que 150910 CANADA INC. (faisant affaire sous le nom de Coleco et sous le nom de style «COLLECTION INFLUENCE»), par «General Assignment of Book Debts» exécuté le 11 septembre 1987 et enregistré à Montréal sous le numéro 3928953, a cédé et transporté toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et «choses en action», présents ou futurs, à SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BOSTON DU CANADA INC.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM ESTEBAN MARCELLO VILCHES. Prenez avis que ESTEBAN MARCELLO VILCHES domicilié au 1001 de Maisonneuve, Québec, Québec s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ESTEBAN SEBASTIAN LEMAY. Montréal, le 11 novembre 1987. Sylvie Houle Avocat. LOI SUR LA FAILLITE AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE ASSEMBLEE (Article 80 (4)) DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 154590 CANADA INC., dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social à Place du Canada, Bureau 1400, dans la ville et le district de Montréal, et sa principale place d'affaires au 1555 de l'Industrie, dans la ville de Beaulieu, district de Montréal, Province de Québec. AVIS EST par les présentes donné que la définitive susdite a déposé une cession le 30ème jour d'octobre 1987, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20ème jour de novembre 1987 à 11:00 heures de l'avant-midi, au Complexe Guy Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Tour ouest, Bas. 00, Chambre 07, Montréal, Québec. ABE NOZETZ, C.A., Secrétaire. MAHEU NOISEUX INC. 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, Montréal, Québec H3B 1E9. Tél.: (514) 281-1555.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS EST donné que SYLVAIN LA-FRANCHE, domicilié et résidant au numéro civique 3474 rue Hutchison, appartement no. 1004, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de: SYLVAIN IMBEAULT. MONTREAL, le 11 novembre 1987. BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT & TOMBART, Procureurs du requérant. AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS EST donné que ADELINA ROLLAND GLISH, épouse divorcée de Roland Kavanagh, résidant et domiciliée au 5221, rue Bélanger Est, App. 1, des cités et districts de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat pour changer son prénom en celui de LINE. MONTREAL, le 29 octobre 1987. TOULET, BUSHEY, TURGEON & BLACKBURN, Procureurs de la requérante 323, rue Masson Bureau 201 Montréal (Québec) H1Y 1Y3.

RECTIFICATIF QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL, No. 500-02-00451-841. G.V.S. CANADA INC. demanderesse, vs. JEAN-FRANÇOIS JUREAU, BERNARDINA MINGARELLI, JUREAU, défendeurs. Le 26 novembre 1987, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entente pour le gardien judiciaire au No. 2023 Boul. L'Assomption en la cité de L'Assomption, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 set de salon 3 places, 1 ensemble de salle à dîner 4 chaises, 1 table, 1 réfrigérateur de marque Hot-Point, 1 bureau de chambre pour monsieur, 1 bureau de chambre pour madame, 2 bureaux de chevet le tout de couleur beige. Montréal, ce 13 novembre 1987. JACQUES DESJARDINS, HUSSEINER, 629-8729, 497, 0636, Montréal, ce 13 novembre 1987.

RECTIFICATIF QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE, No. 700-02-002470-871. LES HÔTES S.TE. THÉRÈSE, vs. CUI RETAIL JACQUES. Le 23-11-87 à 13:30 heures au 249 Sicaud, app.211, à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de CUI RETAIL JACQUES, savoir: 1 auto Mustang CX 1986 n/s (F4B)P2MAGF27806 et acc. 1 TV couleur, 1 système de son, meubles et articles de maison, conditions ARGENT COMPANT ou CHEQUE VISE. Information: FRANÇOIS BOU RIVAGES, bureau: 296-7173, BARRIX, BOU RIVAGES, DÉCOSTE, NOEL, LACHANCE, HUSSEINER, 310, Boul. St-Laurent, suite 200, Montréal, H2Y 2Y9, Montréal, ce 10 novembre 1987. PRENEZ AVIS que le requérant, Transport J.P. Inc., sis à Rivière-du-Loup, Qc, détenteur du permis O-505703-003, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Hervé Bernier Inc., sis à St-Pascal, Cité Rivière-du-Loup, Qc, région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 de la Loi sur les compagnies du Québec. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

RECTIFICATIF QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE, No. 700-02-002470-871. LES HÔTES S.TE. THÉRÈSE, vs. CUI RETAIL JACQUES. Le 23-11-87 à 13:30 heures au 249 Sicaud, app.211, à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de CUI RETAIL JACQUES, savoir: 1 auto Mustang CX 1986 n/s (F4B)P2MAGF27806 et acc. 1 TV couleur, 1 système de son, meubles et articles de maison, conditions ARGENT COMPANT ou CHEQUE VISE. Information: FRANÇOIS BOU RIVAGES, bureau: 296-7173, BARRIX, BOU RIVAGES, DÉCOSTE, NOEL, LACHANCE, HUSSEINER, 310, Boul. St-Laurent, suite 200, Montréal, H2Y 2Y9, Montréal, ce 10 novembre 1987. PRENEZ AVIS que le requérant, Transport J.P. Inc., sis à Rivière-du-Loup, Qc, détenteur du permis O-505703-003, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Hervé Bernier Inc., sis à St-Pascal, Cité Rivière-du-Loup, Qc, région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 de la Loi sur les compagnies du Québec. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

158194 CANADA INC. par acte en date du 30 octobre 1987 et enregistré le 4 novembre 1987 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3949142, a été vendu, cédé et transféré à la Société Financière Internationale Mercantile Liée/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes décollant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-00451-841. G.V.S. CANADA INC. demanderesse, vs. JEAN-FRANÇOIS JUREAU, BERNARDINA MINGARELLI, JUREAU, défendeurs. Le 26 novembre 1987, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entente pour le gardien judiciaire au No. 2023 Boul. L'Assomption en la cité de L'Assomption, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 set de salon 3 places, 1 ensemble de salle à dîner 4 chaises, 1 table, 1 réfrigérateur de marque Hot-Point, 1 bureau de chambre pour monsieur, 1 bureau de chambre pour madame, 2 bureaux de chevet le tout de couleur beige. Montréal, ce 13 novembre 1987. JACQUES DESJARDINS, HUSSEINER, 629-8729, 497, 0636, Montréal, ce 13 novembre 1987. TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (Chambre de l'adoption) A. Madame Anastasia Filippopoulos adresse inconnue ORDONNANCE Le tribunal ou ordonne de comparaitre au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 7 janvier 1988 à 9:30 a.m. et vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant Marie-Christine Nicole FILIPOPOULOS née le 9 septembre 1983 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption. Vous êtes avisés qu'à défaut de vous présenter à cette date et de déposer les demandes que vous entendez faire valoir, la requérante pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 6 novembre 1987. LOUIS MARCOUX, Greffier.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (Québec) G1R 2J1.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS OJORIC INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 octobre 1987, sous le numéro 394655. Ce 10ème jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION. PRENEZ AVIS que Claude Mallais, opérant sous les noms et raisons sociales de MESSAGERIES CHICOUTIMI ENR., 635 Brassard, Chicoutimi, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but de transférer en faveur de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC., 1355 Bessimis, Chicoutimi, le permis O-302182-001, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport, intervenue entre les parties, conformément à l'article 41 de la loi sur les transports. Le permis O-302182-001 autorise un service local à Chicoutimi pour le transport de produits pharmaceutiques et autres. Les actions de MESSAGERIES CHICOUTIMI INC. sont détenues comme suit: Claude Mallais, cent (100) actions ordinaires, catégorie A. Le demandeur demande l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision soit exécutoire dès que rendue. Toute personne désirant porter opposition à une intervention à la présente demande, doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2ème) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boulevard Charest Est, Québec, G1K 1M5. 1ère parution: 16 novembre 1987. 2ème parution: 17 novembre 1987. Me Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE, SIMARD, LECLERC, CARON, GINGRAS, DELAGE & LEBLANC, 220, Grande-Allée Est, Suite 850 Québec (

La Chine semble vouloir changer les règles du jeu

Bombardier envisage de se retirer de la course pour le contrat des wagons de métro à Shanghai

MICHEL C. AUGER

SHANGHAI — La société Bombardier pourrait décider très bientôt de se retirer de la course pour l'obtention du contrat de fabrication des wagons de métro de Shanghai s'il devenait clair que la municipalité avait l'intention de financer le projet au moyen de prêts commerciaux réguliers.

C'est ce qu'a affirmé le vice-président de la division du transport en commun de Bombardier, M. Guy Véronneau, qui fait partie de la délégation des gens d'affaires de Montréal qui accompagne le maire de Montréal Jean Doré en Chine.

Selon lui, si Shanghai décidait d'avoir recours à des prêts commerciaux qui n'étaient assortis d'aucune forme d'aide gouvernementale étrangère, « nos chances d'obtenir le contrat seraient presque nulles ».

Depuis trois ans, Shanghai peut, si elle le désire, négocier directement avec des fournisseurs étrangers sans obtenir au préalable l'autorisation du gouvernement de Beijing.

C'est une dimension politique qu'il ne faut pas négliger. Shanghai pourrait bien vouloir garder son autonomie face au gouvernement central et financer son métro avec des prêts commerciaux qui n'auraient un taux d'intérêt que d'un ou deux pour cent supérieur au taux que peuvent offrir les programmes de prêts concessionnels du Canada ou d'autres pays », affirme M. Véronneau.

Il existe bien un protocole d'entente Chine-Canada pour offrir aux Chinois de meilleurs taux d'intérêts pour l'achat de produits canadiens,

mais les banques japonaises sont présentement capables d'offrir des taux d'intérêts commerciaux réguliers à 5 %, ce qui est presque l'équivalent des taux que pourrait offrir le Canada, via la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

Si la différence est si minime, Shanghai pourrait, estime M. Véronneau, financer son métro par un prêt commercial régulier « à un taux qu'il nous est impossible d'égaliser » et garder le taux concessionnel d'un pays étranger — qui serait alors négocié par Beijing — pour un autre projet, comme celui du nouvel aéroport ou du pont sur le fleuve Huangpu.

Le financement n'est d'ailleurs que l'un des problèmes de Bombardier dans ce dossier. À peine débarqué à Shanghai, M. Véronneau devait entendre dire que les Chinois auraient changé d'idée quant au mode d'adjudication des contrats. Alors qu'on devait tout d'abord procéder par lots, c'est-à-dire de donner le contrat des wagons lors d'un appel d'offres séparé de celui des systèmes de ventilation ou de signalisation, il semble maintenant qu'on serait disposé du côté chinois à regrouper plusieurs secteurs dans le même appel d'offres.

Pour Bombardier, qui ne devait au départ que s'occuper de construction de wagons, cela représente un changement majeur qui démontre bien la difficulté de faire affaire en Chine.

Par ailleurs, la concurrence est très forte dans ce projet auquel veulent participer toutes les grandes sociétés oeuvrant dans le secteur du transport en commun. « Shanghai est une fenêtre extraordinaire sur la Chine et celui qui bâtira ce métro

aura un « exposure » fantastique », affirme M. Véronneau.

La concurrence, selon lui, se fait surtout entre les Japonais et les Britanniques qui ont réalisé le métro de Hong Kong dont Shanghai semble vouloir s'inspirer. « La technologie demandée actuellement à Shanghai est assez proche de la technologie britannique ».

Autre difficulté, la première phase du contrat prévoit la construction de seulement 96 voitures. Si certaines sociétés se disent prêtes à accepter ce nombre relativement modeste dans l'espoir de rentabiliser l'investissement dans une phase ultérieure, ce n'est pas le cas de Bombardier qui veut amortir ses coûts en pensant à 96 voitures et non plusieurs centaines.

« La tentation est forte de dire qu'on va aller chercher ce contrat à tout prix et qu'on se rattrapera plus tard, mais il y a bien plus de compagnies qui ont fait faillite en prenant de mauvais contrats que de toute autre façon. La décision la plus difficile en affaires, c'est le contrat qu'on ne prend pas », affirme M. Véronneau.

Le vice-président de Bombardier se refuse à être qualifié de pessimiste. « Je suis réaliste. Nous sommes venus à Shanghai en sachant les difficultés que l'on rencontrerait et ça allait la peine de faire l'effort et de venir voir. Nous n'avons jamais pensé que ce serait simple », affirme-t-il.

Bombardier a, cependant, d'autres projets en Chine. « Il y a plusieurs possibilités quant à la fabrication de systèmes légers sur rail dans diverses régions », indique M. Véronneau.

« Le présent plan quinquennal qui

se terminera en 1991 prévoit, en effet, un volet important de remplacement du matériel roulant qui commence à se faire très vieux en Chine, comme en fait foi le péripèle de quatre heures et demie qu'ont dû effectuer en train le maire Doré et sa suite pour se rendre de Hangzhou à Shanghai, une distance de moins de 250 km.

Selon lui, Bombardier — qui est maintenant le plus important fabricant de matériel roulant en Amérique du Nord, pourrait éventuellement percer le marché chinois grâce à sa capacité de transférer de la technologie.

Les transferts de technologie sont, en effet, l'un des critères importants qui président au choix d'un fournisseur étranger. Or, Bombardier est l'un des rares fabricants à pouvoir fabriquer tant des systèmes de métro que de rail, lourd ou léger, sur pneumatique ou sur fer. De plus la firme québécoise est l'une des rares au monde à maîtriser les trois principales technologies de fabrication de wagons soit l'aluminium, l'acier inoxydable ou le corten.

« De plus, nous avons déjà fait des transferts de technologie avec succès. Quand on a décidé d'ouvrir une usine à La Pocatière, ce n'était aucunement dans une région où il y avait une main d'oeuvre déjà entraînée et toute prête. Pas plus que lorsque nous sommes allés à Barre au Vermont », affirme M. Véronneau.

En attendant la Chine continentale, Bombardier tente d'obtenir, avec un consortium de firmes américaines, un contrat pour la réalisation d'un métro à Taipei, la capitale de Taïwan.

Les négociations ont échoué à Air Canada

MONTREAL (PC) — Un porte-parole d'Air Canada a annoncé hier soir que les négociations avaient échoué avec les 8.500 travailleurs au sol d'Air Canada, à la suite de l'étude de dernière contre-proposition syndicale, qui faisait suite à une offre faite samedi par la compagnie. Les discussions, suspendues depuis le 3 novembre, avaient repris samedi matin.

Devant la presse, le syndicat a surtout fait état de ses demandes en matière d'augmentation de salaires et d'indexation des pensions, que les négociateurs ont qualifié de principal obstacle à un règlement.

« Nous en sommes à un moment important des négociations et nous allons faire tous les efforts possibles pour régler le différend entre nous », avait promis M. Steve Belding, négociateur en chef pour Air Canada.

Aucune des parties n'avait pourtant l'air optimiste à son arrivée à l'hôtel du centre-ville où les discussions ont eu lieu et le climat ne semblait pas s'être amélioré à la fin de la rencontre.

« Je ne suis pas trop optimiste », a avoué aux journalistes M. Ron Fontaine, négociateur en chef pour le syndicat, membre de l'Association internationale des machinistes.

« Le message que nous avons donné à la compagnie c'est que tant que le principe de l'indexa-

tion des pensions n'aura pas été accepté, il n'y aura pas d'entente », a-t-il précisé, en ajoutant que le syndicat était prêt à se montrer flexible sur les hausses salariales et la durée du contrat de travail.

Interrogé sur la possibilité que les employés au sol aient recours aux grèves tournantes, M. Fontaine a répondu : « On s'en rapproche et qu'on n'a pas d'entente ».

Un peu plus tôt hier, M. Belding avait cependant déclaré que la compagnie aérienne « n'avait pas accepté la position syndicale qui veut que l'on puisse indexer sans coûts supplémentaires ».

Le syndicat, qui a menacé de tenir des grèves tournantes, représente les mécaniciens, les manutentionnaires, les surveillants, les responsables du chargement et le personnel affecté au nettoyage des avions. Il est probable que les porte-parole syndicaux feront connaître leurs intentions aujourd'hui relativement à leur stratégie en escalade de grèves tournantes, mise sur la glace le temps de la négociation du week-end. Air Canada n'a pas caché avoir déjà perdu beaucoup de passagers.

Le syndicat réclame des hausses de salaire de 7,2 % pour un an. Le dernier contrat de travail a expiré en juin.

Nouveau médicament contre les thromboses

(CP) — Ottawa a approuvé vendredi l'usage d'un nouveau médicament qui pourra prévenir les attaques cardiaques chez des milliers de Canadiens.

Le médicament, connu sous le nom d'Activase, dissout les caillots de sang qui obstruent le passage du sang jusqu'au coeur, a dit le Dr Richard Prewitt, cardiologue en chef au Health Sciences Centre de Winnipeg.

Lorsque les caillots obstruent les artères, le muscle cardiaque manque d'oxygène et commence à mourir. Survient alors la thrombose coronarienne.

« Il n'y a pas de doute que l'Activase constitue un progrès majeur, a dit le Dr Prewitt, ajoutant que ce médicament est deux fois plus efficace que tous les autres médicaments utilisés dans la prévention des maladies coronariennes.

Si une artère est totalement obstruée, les cellules du coeur commenceront à mourir en moins de 30 minutes, dit le Dr Prewitt. Près de 25 % des attaques cardiaques se produisent dans les deux heures qui suivent le début des douleurs à la poitrine.

Statistique Canada estime

que, chaque année, environ 165.000 Canadiens visitent un médecin parce qu'ils ressentent les symptômes d'une crise cardiaque. Près de 40.000 d'entre eux décèdent.

Activase devrait être administrée le plus tôt possible, a dit le Dr Prewitt, soulignant que le médicament fut, à ce jour, donné à des patients entre quatre et six heures après l'apparition des symptômes et dans 75 % des cas, le flot sanguin fut rétabli.

Le médicament, expérimenté sur plus de 5 000 personnes, dont 200 Canadiens, améliore aussi le fonctionnement général du coeur.

Cependant, Activase a de sérieux effets secondaires. Il peut causer des saignements et ne doit pas être administré aux patients qui ont des hauts risques d'hémorragie, souffrent d'hypertension ou qui ont subi récemment une chirurgie. Les risques d'hémorragie cérébrale sont élevés.

Le nouveau médicament, découvert en Californie par la firme Genetech, provient d'une protéine produite par l'organisme, la TPA (Tissue Plasminogen Activator).

Picotte est pressé d'appliquer la loi sur les réserves fauniques

QUÉBEC (PC) — « En refusant de tenir une consultation en commission parlementaire sur son plan de révision des réserves fauniques et en tripotant dans les dispositions de la loi relatives à l'attribution de permis de pourvoirie », le ministre québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche soumet, de l'avis du critique de l'opposition en ce domaine, l'avenir des territoires et des ressources fauniques à « l'incertitude et à l'arbitraire les plus manifestes ».

Pour cette raison, le député Hubert Desbiens, de la circonscription de Dubuc, au Saguenay, exige du ministre Yvon Picotte « qu'il réponde de ses intentions et qu'il sache appli-

quer la loi dans toute sa rigueur, sans exception aucune ».

M. Desbiens s'interroge sur « le laxisme, sinon la complicité » du ministre en ce qui concerne des cas de « dérogations à la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune » dans le cas, par exemple, d'une pourvoirie de la Mauricie, soit la pourvoirie Chez Farrar inc.

De plus, le critique de l'opposition en matière de chasse et de pêche déplore que le ministre Picotte ait demandé aux directeurs régionaux de son ministère de mener « une consultation-bidon sur le plan de révision des réserves fauniques ».

Contre le prix de l'armement

RIMOUSKI (PC) — Les consultations populaires du Conseil québécois pour la paix ont débuté en fin de semaine à Rimouski et l'organisme se rendra dans cinq autres villes de la province d'ici vendredi afin de recueillir les commentaires du public quant au projet du gouvernement fédéral d'investir \$200 milliards dans l'armement.

Les commissaires ont reçu cinq mémoires lors de la séance de consultation de Rimouski. Quatre organismes se sont dits contre l'accroissement du budget de défense, soutenant notamment qu'il serait préférable d'investir dans l'aide aux défavorisés.

Pour sa part, un militaire a soutenu qu'il faut que le Canada modernise son armée pour mieux défendre

sa souveraineté et pour mieux maintenir la paix.

Nouveau-Brunswick

Meurtre d'une jeune : la police fait appel au public

MONCTON (PC) — La police de Moncton, au Nouveau-Brunswick, a fait appel au public afin de résoudre le meurtre d'une adolescente survenu samedi soir dans cette ville.

La jeune fille, dont le nom n'a pas été révélé, a été retrouvée assassinée, derrière le comptoir d'un magasin où elle était employée comme vendeuse. Elle a été tuée d'un coup de feu.

Le propriétaire de la boutique, la Hub Confectionery, a fait la macabre découverte peu après 21h30 locales.

Le corps de la victime a été transporté à Saint-Jean N.-B. où sera effectuée l'autopsie.

La police, qui n'a rendu public que

peu de détails de l'affaire, n'a effectué aucune arrestation et n'a aucun suspect en vue.

On estime cependant que le meurtre a été effectué lors d'une tentative de vol.

Fait LE DEVOIR pour le croire!

soirée relations LE CHOIX DES INUIT

Comme nous l'a timidement annoncé la presse, le référendum qui s'est tenu au Nouveau-Québec le premier octobre dernier est un événement historique.

Quelle est la signification de ce référendum pour les Inuit? Quel a été son impact sur les autres communautés des premières nations? Nous dirigeons-nous vers de nouveaux rapports avec les Inuit? Parallèlement à l'émergence d'un nouveau type de rapport et de nouvelles formes de prise de décisions, assistons-nous à l'émergence de nouveaux leaders, d'un nouveau type de leadership?

Pour répondre à ces questions:

Georges Filotas, directeur général de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

Gérald Mackenzie, président de la Ligue des droits et libertés

Rémi Savard, professeur d'anthropologie à l'Université de Montréal.

SOIRÉE RELATIONS, LUNDI 16 NOVEMBRE 1987, DE 19H30 À 22H00

A MAISON BELLARMIN 25 JARRY OUEST, MONTRÉAL (MÉTRO JARRY)

L'ENTRÉE EST LIBRE — INVITEZ VOS AMI-E-S

LES SOIRÉES RELATIONS SONT ORGANISÉES PAR LE CENTRE JUSTICE ET FOI

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

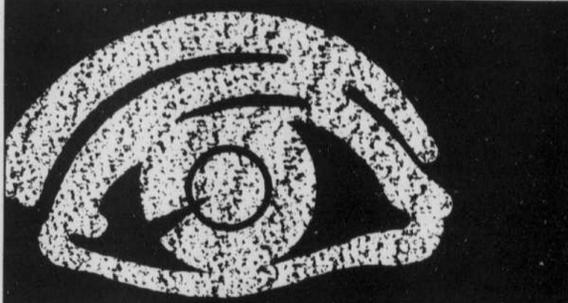
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Brevets
Marques de commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Facsimile (514) 288-8389



CHAQUE ANNÉE, AU TRAVAIL, 12 000 PERSONNES EN MOYENNE SE BLESSENT AUX YEUX. LA SÉCURITÉ, VOYEZ-Y!

CSST La sécurité, ça se travaille!

Gouvernement du Québec

La retraite. C'est bien simple! Ça devient de plus en plus compliqué. Nous le savons.

C'est pourquoi notre personnel spécialisé prendra tout le temps qu'il faut pour vous expliquer quand et comment transformer vos REER en FERR (Fonds enregistré de revenu de retraite) en rentes à échéance fixe ou en rentes viagères.

C'est le bon moment pour faire le point et préparer avec eux un plan d'action personnalisé à la mesure de vos besoins. Grâce à leur expérience, vous verrez qu'il est avantageux de transiger avec le plus grand fiduciaire de REER au Québec.

Fiducie du Québec
Plus qu'un

Reer

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436 Chicoutimi: 549-5746 1-800-463-9657
Hull: 777-9119 1-800-567-6886 La Salle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 286-3225 1-800-361-2680 Québec: 647-4742 1-800-463-5026
Sainte-Foy: 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke: 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

Si vous avez 60 ans et plus, vous avez droit à une prime de 0,125% sur nos CPG. Demandez-la!

Des écoles anglaises pour moins de 30 élèves un peu partout au pays

Les provinces donnent aux anglophones ce qu'elles refusent aux francophones

JEAN-PIERRE PROULX

Alors que la Constitution canadienne exige des membres de la minorité qu'ils soient en « nombre suffisant » pour recevoir l'enseignement en français, plusieurs provinces anglophones ont des écoles anglaises qui comptent un nombre dérisoire d'élèves.

C'est le « scandale national » que la Commission nationale des parents francophones (CNPF) vient de découvrir et de dénoncer très haut au cours de son colloque tenu en fin de semaine à Montréal. Cet organisme regroupe les comités de parents des écoles françaises de tout le Canada y compris du Québec.

Ainsi, la Colombie-Britannique compte 52 écoles primaires et 12 écoles secondaires anglaises pour moins de 30 élèves.

En Alberta, la CNPF a dénombré 155 écoles anglaises de 30 élèves ou moins. « La majorité se donne dans les villes de Calgary et d'Edmonton,

42 écoles de moins de 100 élèves tout en refusant à la minorité l'accès à la des écoles françaises ».

La Saskatchewan compte une trentaine de commissions scolaires anglaises qui n'ont qu'une seule école et même trois qui n'en ont aucune.

Au Manitoba, une commission scolaire regroupant les 5,000 écoles francophones viendrait au 14e rang et l'on pourrait compter 34 commissions scolaires anglophones comptant moins d'élèves.

En Nouvelle-Écosse, la CNPF a recensé 14 écoles anglaises avec moins de 30 élèves.

« Ce scandale national, explique la CNPF vient du fait qu'on laisse à la majorité le privilège de définir ce fameux nombre qui le justifie. Il est évident que d'un bout à l'autre du pays la majorité n'hésite pas à exiger un nombre plus élevé pour la minorité qu'elle ne l'exige d'elle-même : la majorité possède des écoles avec 1, 2, 3 étudiants tout en insistant qu'il en faut 10, 15, 20 et même

plus pour former une classe pour la minorité. Il est là le scandale national ».

En s'appuyant sur les données du recensement de 1986, la CNPF a par ailleurs constaté que, sauf en Ontario et au Nouveau-Brunswick, l'immense majorité des enfants de langue maternelle française ne fréquentent pas une école française définie comme une école destinée à la minorité elle-même et qui « dans toute ses activités, son ambiance, présente un encadrement totalement francophone ».

À Terre-Neuve, 9 % seulement s'y trouvent, 3 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 24 % en Nouvelle-Écosse, 32 % au Manitoba, 6 % en Saskatchewan, 3 % en Alberta, 4 % en Colombie-Britannique. La situation est renversée en Ontario où 82 % des francophones étudient à l'école française et 94 % au Nouveau-Brunswick.

En 1986, la CNPF a recensé dans les neuf provinces anglaises 497 écoles homogènes et 92 écoles bilingues. Le président de l'organisme, M.

Raymond Poirier de Manitoba, a par ailleurs déclaré que la CNPF entend revendiquer cette année des budgets de la part du gouvernement d'État afin de pouvoir se doter de véritables moyens d'action. Pour l'heure, le CNPF n'a pas pas de secrétariat permanent.

L'organisme réclame que le Secrétariat d'État lui consacre 2 % du budget annuel du programme des langues officielles en enseignement. Invité au Colloque, le sénateur du Nouveau-Brunswick, M. Jean-Maurice Simard, a donné son appui à cette revendication.

Quant au commissaire aux Langues officielles, M. D'Iberville Fortier, invité à la même tribune, il a reconnu aussi la nécessité d'« un mouvement de parents fort et bien rodé, une organisation solide qui puisse faire, de concert avec les autres organismes intéressés, le travail nécessaire au sein de chaque communauté et le traduire en pression politique à tous les niveaux ».

The Gazette : la guerre sans issue des pressiers

PAULE DES RIVIÈRES

Les pressiers de *The Gazette*, en lock-out, ont beau répéter qu'ils sont tous indispensables, les cadres réussissent à imprimer le journal depuis quatre mois avec deux fois moins de personnel.

La direction du journal dit que les contremaitres, et cadres (réduction, publicité et tirage) qui les remplacent sont « en pleine forme » et qu'ils sont même prêts à assurer l'impression d'une édition supplémentaire du dimanche, attendue cet hiver. Entre 75 et 90 cadres font le travail de 243 employés.

« Nous avons contacté d'autres imprimeries mais nos gérants se sont montrés choqués de cette initiative car ils veulent imprimer la nouvelle édition eux-mêmes. Cela m'indique qu'ils ne sont pas fatigués », déclarait cette semaine M. Bob Richardson, directeur administratif à *The Gazette*.

Bravade que tout cela, rétorque le syndicat : « Ils (les cadres) ne sont pas des surhommes. C'est dur pour eux. Un jour, ils en auront assez. C'est une question de temps », dit M. John Ross, vice-président du local 41M du Syndicat des communications graphiques (SCG, affiliée à l'Union internationale des communications graphiques).

Le litige porte justement sur le nombre de personnes nécessaires au fonctionnement des presses du journal. Le syndicat s'accroche au nombre actuel et la direction estime que « c'est le temps de corriger la situation », situation qui l'oblige à payer « deux fois trop de monde ».

Apréhendant une dure grève à l'automne, la direction a pris le syndicat de vitesse le 10 juillet, en mettant en lock-out ses 140 pressiers et préposés à l'entretien. (Le 14 août suivant les 74 employés de la salle d'expédition déclenchaient la grève). La direction préparait son coup depuis deux ans ; elle a envoyé ses cadres suivre des cours au *Newspaper Production Research Center* dans l'Oklahoma, pour qu'ils puissent faire marcher les presses.

Le plus gros avantage du syndicat présentement est sans doute la paie relativement élevée qu'il reçoit de la FTQ et de l'union américaine, soit \$300 par semaine. (\$150 de la FTQ et \$150 du syndicat international). Quant à la campagne de boycottage du journal que la FTQ effectue auprès des abonnés et des annonceurs, ses effets sont pour l'instant « très difficiles à mesurer », selon la FTQ.

Comme il arrive parfois lorsque les situations sont figées, la violence émaille le conflit. La semaine dernière, des employés ont retardé la livraison du journal, en bloquant le sortie des camions de livraison. Les voitures des cadres stationnées à proximité, dans la ruelle des Fortifications à Montréal, ont été endommagées. Le syndicat n'a pas nié le rôle de ses membres dans les actes de vandalisme. « Nos gars sont frustrés », a déclaré M. Ross cette semaine au *DEVOIR*. À la fin du mois d'octobre, le syndicat avait nié être impliqué dans les actes de vandalisme perpétrés au domicile de 11 cadres du journal. Ces cadres peuvent aujourd'hui compter sur un service de sécurité à domicile.

Les bureaux du journal rue Saint-Antoine sont pour leur part équipés d'un système de sécurité qui n'a d'équivalent dans aucun autre journal au pays. Gardes de sécurité, identification, cartes, caméras vidéos etc.

Aucune négociation n'a lieu entre les parties et la distance qui les sépare est considérable.

Le syndicat refuse de reconnaître que le travail aux presses peut être effectué avec moins d'employés, même si la sortie du journal au cours des quatre derniers mois démontre le contraire.

« Nous ne savons pas combien ils sont pour faire le travail ; il (le patron) a besoin de chaque employé. *The Gazette* veut nous rayer de la carte », dit M. Ross.

Les trois points majeurs en litige sont le nombre d'employés requis pour faire le travail, les horaires de travail et la flexibilité des tâches.

La modernisation d'une partie des presses rend certains emplois superflus mais le nombre élevé d'effectifs est également attribuable à la puissance de ce syndicat international qui a réussi à protéger et augmenter les emplois de ses membres au fil des années.

Sur les effectifs, le syndicat s'accroche au système de « manning » traditionnellement utilisé dans les journaux pour déterminer le nombre de personnes nécessaires au fonctionnement des presses, qui assurait à la *Gazette* 18 personnes par presse.

La *Gazette* offre la sécurité d'emploi à tous les employés actuels mais refuserait de remplacer les employés prenant leur retraite ou démissionnant. Elle n'a pas officiellement offert de retraite anticipée mais « le ferait ». Le syndicat ne veut pas entendre parler de ne pas remplacer les employés qui ont atteint l'âge de la retraite.

Une autre demande est encore plus litigieuse en matière d'effectifs : la direction ne veut plus être obligée de remplacer les employés qui ne se présentent pas au travail. Les absences sont très fréquentes et dans ces cas-là, c'est au syndicat qu'il revient de dépêcher un employé substitut, qui n'est pas nécessairement un employé du journal mais est membre du syndicat. Accepter cela reviendrait à admettre que le travail peut être fait avec moins de gens.

La direction veut également instaurer la polyvalence des tâches, ce que le syndicat refuse. Elle demande enfin des modifications aux horaires de travail, exigeant plus de flexibilité et plus de pouvoir dans l'établissement des horaires. Les membres du syndicat ont présentement la semaine de quatre jours et des horaires de travail étalés sur six jours. Ils sont prêts à les étendre sept jours mais non pas à laisser la direction déterminer la fréquence des congés. Il n'y aurait plus de temps supplémentaire.

Le syndicat se dit prêt à négocier mais la direction dit que « nous attendons une offre sérieuse du syndicat ».

Les autres journaux du pays suivent avec intérêt l'évolution du conflit. C'est notamment le cas à *La Presse*, où les pressiers ont réussi lors de leur dernière négociation à conserver le système traditionnel d'organisation du travail.

Le premier ministre entreprend une tournée dans des régions mécontentes

Des heures mouvementées attendent Mulroney

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney pourrait vivre des heures mouvementées pendant la mini-tournée de trois jours qu'il effectue à partir d'aujourd'hui à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et sur la Côte-Nord.

Car le mélange est explosif : mercredi sur la Côte-Nord, dernier étape de sa tournée, M. Mulroney se rendra à Sept-Îles, située dans sa circonscription de Manicouagan, où rien encore n'a été annoncé par Ottawa pour faire face à l'agonie économique de la ville.

La veille, le premier ministre aura visité son ancien comté de Central Nova, en Nouvelle-Écosse, après avoir annulé il y a trois semaines une visite dans cette circonscription.

Vexés par cette annulation, des habitants du comté avaient organisé une manifestation contre M. Mulroney, qui se trouvait à Halifax pour prendre la parole devant un groupe de généreux donateurs du Parti conservateur.

La tournée de M. Mulroney commence cet après-midi à Saint-Jean, Terre-Neuve, où il assistera à l'arrivée de la flamme olympique en prévision des Jeux d'hiver de Calgary.

Mais ce prétexte officiel ne pourra vraisemblablement occulter la gro-

gne des pêcheurs terre-neuviens en rapport avec la « guerre de la morue » qui oppose le Canada à la France depuis près d'un an. Le taux de chômage atteint 70 % dans certaines régions de la province.

Incidentement, le réseau de télévision TVA, le diffuseur francophone exclusif des Jeux d'hiver, a décidé de n'envoyer à Saint-Jean ni journaliste ni équipe technique pour couvrir l'arrivée de la flamme olympique, préférant utiliser les images qui seront retransmises par le réseau CTV.

À Sept-Îles, M. Mulroney rencontrera notamment le maire Jean-Marc Dion.

Il n'est cependant pas question pour le premier ministre, a indiqué hier son porte-parole Marc Lortie, de profiter de sa présence à Sept-Îles pour annoncer une initiative gouvernementale.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Robert De Cotret, a promis récemment d'annoncer une nouvelle stratégie économique pour la Côte-Nord avant Noël. « C'est à M. De Cotret que revient la responsabilité du dossier », a affirmé M. Lortie.

Environ 7,000 personnes — le tiers de la population — sont descendues dans les rues de Sept-Îles le 31 octobre dernier afin de dénoncer le pre-

mier ministre et député de Manicouagan pour ne pas avoir tenu ses promesses électorales de 1984.

La ville de Sept-Îles voulait que la municipalité puisse offrir un crédit d'impôt fédéral à l'investissement aux nouvelles entreprises, comme le permet Ottawa dans les régions les plus pauvres du pays.

Le gouvernement fédéral interdit depuis 1979 à Sept-Îles de faire bénéficier ses nouveaux investisseurs d'un tel crédit. L'économie locale était à cette époque florissante.

Mais la situation a radicalement changé depuis le début des années 1980 à Sept-Îles, frappée de plein fouet par l'effondrement de l'industrie de l'acier. La population est passée de 38,000 à 21,500, tandis que le taux de chômage grimpe à 30 %.

Plutôt que de rétablir le crédit d'impôt, le gouvernement fédéral promet pour bientôt la création d'un programme de développement économique pour la Côte-Nord, semblable à celui mis sur pied récemment dans la région de l'Atlantique.

M. Mulroney profitera en outre de sa présence dans son comté pour visiter brièvement la localité voisine de Port-Cartier, où se trouve un pénitencier fédéral tout neuf.

Le premier ministre devait éga-



Brian Mulroney

lement se rendre cette semaine dans les villes de Rimouski, Matane et Québec. Mais cette partie de sa tournée a été annulée. M. Mulroney rentre à Ottawa mercredi soir.

Les travaux reprennent aux Communes

Les députés seront invités à mieux se conduire

OTTAWA (PC) — Les députés retournent aux Communes aujourd'hui au terme de dix jours d'ajournement d'une session caractérisée, au cours des dernières semaines, par d'innombrables jurons et insultes.

Le retour du nuage noir de la confrontation, qui les a suivis à leur départ le 5 novembre dernier, demeure toutefois incertain.

« Une semaine sans activités devrait parvenir » à rétablir la bonne conduite aux Communes, a estimé M. Tom Van Dusen, secrétaire de presse du leader parlementaire du gouvernement Don Mazankowski.

Les porte-parole de l'opposition affichaient toutefois moins d'optimisme quant à la quiétude des semaines précédant les vacances de Noël.

« Cela dépendra beaucoup du ton emprunté par le premier ministre et les ministres », a déclaré le leader parlementaire libéral Herb Gray. « Si le premier ministre se retient d'effectuer des insultes injustifiées... ça aidera ».

Les Communes ont explosé en de nombreuses occasions le mois dernier. Plusieurs députés se sont insultés et l'un d'eux, le conservateur Dan McKenzie (Winnipeg), a même bousculé le libéral torontois John Munziata durant un débat sur le retour au travail des employés des Postes, alors en grève.

Dix-sept députés ont dû retirer des remarques non-parlementaires en octobre et durant la première semaine de novembre, comparativement à un seul incident de ce type en septembre.

Les députés ont subi une forte pression cet automne. Plusieurs d'entre eux n'ont pas pris de vacances estivales alors qu'ils ont été rappelés aux Communes le 11 août.

Et en tête de l'agenda de la semaine figure ce qui est devenu le cas du « sale menteur ».

On s'attend à ce que le président des Communes John Fraser se prononce aujourd'hui sur cette dispute. Le député néo-démocrate Jim Fulton a lancé les mots controversés au premier ministre Brian Mulroney après que ce dernier eut accusé l'opposition d'être anti-Canada de l'Ouest.

Les deux hommes ont jusqu'à présent refusé de retirer leurs paroles.

M. Fraser a rencontré M. Fulton avant l'arrêt des activités parlemen-

taires afin de négocier avec lui une résolution. M. Fulton a toutefois déclaré vendredi en entrevue qu'il ne retirerait pas ses paroles, à moins que Brian Mulroney s'excuse le premier.

L'attaché de presse du premier ministre Sunni Locatelli a indiqué que celui-ci serait aux Communes aujourd'hui mais elle ne savait pas s'il avait l'intention de présenter ses excuses.

Le leader parlementaire néo-démocrate Nelson Riis se trouvait en Asie du Sud-Est la semaine dernière et n'était pas disponible pour effectuer ses commentaires. Son assistant, Shawn Barber, a cependant estimé que l'atmosphère demeurerait orageuse aux Communes tant que cette question ne serait pas réglée.


Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE MONT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Mont-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Mont-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS EGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada


Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de Farnham (Québec), jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS EGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891
ou	(514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Fait **LE DEVOIR** pour le croire!

L'AVORTEMENT LIBRE

C'est criminel

QU'ON SE LE DISE

Publié par le Regroupement pour le droit à naître et le respect de la loi

- Respect de la Vie inter-Québec
- Montreal Pro Life
- Ralliement des Parents du Québec
- Tradition-Famille-Propriété
- Birthright
- Human Life International Canada
- Filles d'Isabelle
- Association des Juristes Catholiques
- Objectif-Survie-Québec
- Secours-Vie, Coaticook
- Association Famille & Immigration du Québec
- Real Women of Ottawa

ALEXANDRE N. KHOUZAM (514) 332-2744

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Yeltsine perd deux autres postes

MOSCOU (Reuter) — Boris Yeltsine, qui a perdu cette semaine son poste de premier secrétaire du Parti communiste de Moscou, s'est vu retirer deux autres postes officiels au sein de l'administration de la ville, rapportait samedi le journal *Vechernyaya Moskva*.

Les responsables du parti de Moscou et de son district ont décidé samedi de retirer à cet ancien protégé de Mikhaïl Gorbatchev sa fonction de chef du groupe du parti au conseil municipal de Moscou et celui de membre de la commission exécutive du conseil, lit-on dans le journal. Le conseil de la ville administre la capitale sous la supervision politique du parti.

Yeltsine, 56 ans, a été écarté mercredi de la tête du parti de Moscou, accusé d'avoir commis de graves erreurs politiques et d'avoir placé ses intérêts personnels au-dessus de ceux du parti.

Mécontent de la lenteur de la reconstruction engagée par Gorbatchev, il avait déclaré le 21 octobre, lors d'une réunion du Comité central, que les réformes du Kremlin n'avaient rien changé à la vie des gens. À la suite de cette déclaration, il avait été sévèrement critiqué par plusieurs responsables du parti, dont Gorbatchev lui-même, qui lui a indirectement reproché son impatience.

Yeltsine est encore membre suppléant du Politburo, mais il devrait aussi perdre ce poste et être muté en province à un poste de moindre importance, estiment les analystes politiques.

Essai nucléaire soviétique

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a procédé dans la nuit de samedi à hier à un nouvel essai nucléaire à des fins militaires sur son polygone de tirs de Semipalatinsk dans le Kazakhstan (Asie centrale), a annoncé hier matin l'agence TASS.

Selon l'agence de presse soviétique, cet essai avait une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes et a eu lieu « en vue d'améliorer la technologie militaire » de l'URSS.

C'est le 13e essai nucléaire à des fins militaires de l'URSS depuis que Moscou a mis fin le 26 février dernier à son moratoire unilatéral de 19 mois sur les tests atomiques, notent les observateurs.

Le dernier essai avait eu lieu le 16 octobre dernier.

En prévision des hausses de prix

Les Polonais se ruent dans les magasins du pays

VARSOVIE (AFP) — La perspective en Pologne d'une forte hausse des prix des produits de consommation se traduit d'ores et déjà par une ruée des Polonais dans les magasins d'État, ce qui perturbe l'approvisionnement du marché.

Avant même l'annonce samedi, par le gouvernement, d'une augmentation moyenne de 40 %, début 1988, des tarifs de tous les produits de consommation — et de 110 % pour les denrées alimentaires — les habitants de Varsovie ont littéralement investi les divers points de vente de la capitale polonaise. Face à cette situation, certains vendeurs ont été contraints de rationner les achats de plusieurs produits de base, notamment le sucre.

Ces augmentations, rappelle-t-on, ne devraient intervenir — du moins dans les proportions annoncées — que si la population se prononce, lors du référendum du 29 novembre prochain, pour une application « radicale » des projets de réformes économiques et politiques élaborés par les autorités. Mais personne à Varsovie ne paraît se faire beaucoup d'illusions : quoi qu'il arrive, le pays n'échappera pas à une augmentation généralisée et substantielle de l'ensemble des produits de détail.

Les Polonais, très inquiets sur leur avenir matériel à court terme, multiplient les achats et essaient de constituer des stocks de produits alimentaires (sucre, café, pâtes, farine, vodka, etc), avant la mise en vigueur des nouvelles grilles tarifaires.

Certains produits industriels (électro-ménager ou mobilier), à peine parvenus sur le marché, sont écoulés en quelques jours.

Face à cette situation, les autorités polonaises s'efforcent de calmer les esprits. Le vice-premier ministre, M. Zdzislaw Sadowski, tout en reconnaissant que des perturbations étaient apparues dans l'approvisionnement du marché en raison de l'accroissement des achats, a de nouveau affirmé il y a quelques jours : « Il n'y a pas de raison de dire que le niveau de vie de la population va baisser. Quelle que soit la hausse des prix, les salaires augmenteront en conséquence ».

Il semble pourtant que de telles assurances n'aient aucun impact sur le comportement des Polonais. D'autant que bon nombre de responsables n'hésitent pas à prendre parfois le « contrepied » de l'apparente sérénité affichée par le pouvoir. C'est ainsi que M. Alfred Miodowicz, président des Syndicats officiels (OPZZ), a déclaré au cours d'une récente rencontre avec des travailleurs : « Il est naïf de penser que les Polonais ne perdront rien » dans le

cadre d'une radicalisation des réformes économiques.

Par ailleurs, plusieurs opposants polonais ont annoncé hier à Varsovie la création d'un nouveau parti politique, le Parti socialiste polonais (PPS), à l'issue d'une réunion à laquelle ont pris part 42 délégués et qui a été interrompue par plusieurs dizaines de policiers en civil.

Dans un communiqué signé du « groupe constitutif PPS », qui a été remis hier à l'AFP à Varsovie, la direction du nouveau PPS se propose de lutter pour le pluralisme syndical, politique et associatif, pour la « renaissance » du syndicat dissous Solidarité, ainsi que pour l'instauration en Pologne d'une véritable démocratie basée sur « l'autogestion, les idéaux de liberté et le respect des droits de l'homme et du citoyen ».

Le PPS, ajoute le communiqué, entend « influencer sur l'exercice du pouvoir par des initiatives qui visent à favoriser des changements démocratiques » dans le pays.

Toujours selon le communiqué, la réunion constitutive du PPS a été interrompue, après deux heures de débat, par une intervention de plusieurs dizaines de policiers en civil. Les policiers ont procédé à des contrôles d'identité. Trois personnes au moins, dont M. Malanowski, ont été interpellées et emmenées dans un commissariat de Varsovie.



Photo AP

L'Italie se cherche un gouvernement

Le premier ministre sortant, M. Giovanni Goria, a rencontré hier les dirigeants du parti Démocrate chrétien pour discuter de la démission de son gouvernement samedi. Le président de la République italienne Francesco Cossiga a pour sa part commencé hier ses consultations pour tenter de résoudre la crise ouverte par le retrait du Parti libéral de la coalition gouvernementale. Le chef de l'État doit poursuivre aujourd'hui ses consultations en recevant les dirigeants des différents partis, pour terminer demain matin.

LE MONDE EN BREF

■ Capture d'un responsable communiste philippin

MANILLE (AFP) — Un haut dirigeant du Parti communiste des Philippines (PCP, clandestin), Juanito Rivera, considéré comme le vice-président du PCP et comme le chef des maquisards de la Nouvelle Armée du Peuple (NAP), a été capturé hier dans l'île de Luzon (centre de l'archipel), ont annoncé les autorités militaires. Juanito Rivera, 53 ans, a été arrêté alors qu'il se trouvait dans la maison de sa mère dans le village de Santa Rita (près de la ville de Capas, environ 90 km au nord de Manille) où il était en convalescence d'une broncho-pneumonie, a-t-on précisé de même source. Sa femme Soledad, 45 ans, et son fils Eliseo, 21 ans, ont été arrêtés en même temps que lui, a-t-on ajouté. Il s'agit du second haut-responsable communiste capturé depuis l'accession au pouvoir, en février 1986, de Corazon Aquino : Rodolfo Salas, considéré comme le chef du PCP, avait été arrêté en septembre 1986.

■ Relations entre l'Égypte et le Nord-Yémen

LE CAIRE (AFP) — Le Yémen du Nord a décidé de rétablir ses relations diplomatiques avec l'Égypte, rompues en mars 1979, à l'issue de la signature du traité de paix égypto-israélien, annoncé hier un communiqué du ministère égyptien des Affaires étrangères. Après l'État des Émirats arabes unis, l'Irak, le Koweït et le Maroc, le Yémen-Nord est le cinquième pays arabe à rétablir ses relations diplomatiques avec l'Égypte après le sommet d'Amman de la semaine dernière.

■ Congrès à Santiago des directeurs de presse

SANTIAGO (Reuter) — Quelque 400 directeurs ou délégués de publications d'Amérique du Nord et d'Amérique latine ont afflué hier à Santiago pour le 43e Congrès annuel de l'Association inter-américaine de presse (IAPA) au cours duquel les autorités militaires chiliennes risquent d'être mises sur la sellette. « Les difficultés ont augmenté », a affirmé Emilio Filippi, directeur du quotidien chilien d'opposition *La Epoca*, qui a dû batailler pendant deux ans en justice pour obtenir l'autorisation de publication. De plus, 23 journalistes sont inculpés, accusés pour la plupart d'offenses à l'honneur des forces armées et poursuivis devant des tribunaux militaires.

Traité sur les missiles nucléaires intermédiaires

Entretiens décisifs à Genève

GENEVE (AFP) — Les chefs des délégations américaine et soviétique aux négociations bilatérales sur le désarmement, MM. Max Kampelman et Youli Vorontsov, ont entamé hier soir à Genève des entretiens jugés décisifs sur les INF (missiles nucléaires intermédiaires).

Les deux diplomates doivent lever les derniers obstacles à un traité entraînant la liquidation des fusées intermédiaires de courte et longue portée (500 à 5 000 km), et les observateurs diplomatiques sont unanimes à penser qu'un échec risquerait de peser lourdement sur le sommet américano-soviétique du 7 décembre. MM. Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev doivent en effet signer solennellement cet accord au cours de leur rencontre de Washington.

En arrivant au siège de la mission soviétique, où il devait avoir un dîner de travail en tête-à-tête avec M. Vorontsov, M. Kampelman a affirmé que les « deux parties étaient déterminées à régler tous les problèmes avant le 7 décembre ».

Ce à quoi le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères a ajouté en souriant : « Autrement, nous serons flanqués à la porte ». Mi-plaisantant, mi-sérieux, M. Kampel-

man, avocat de profession, a rétorqué qu'il était sûr, quant à lui, de retrouver une place dans le privé.

Virtuellement acquis durant l'été, l'accord sur le démantèlement des INF bute encore principalement sur les problèmes de la vérification. Il n'est d'ailleurs pas exclu, si ces difficultés persistent, que le secrétaire d'État américain George Shultz et le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze se retrouvent à Genève à la fin du mois pour une ultime tentative de conciliation.

M. Kampelman, qui arrivait de Washington a déclaré à des journalistes : « Oui. Tous les problèmes seront réglés avant le 7 décembre ».

Le diplomate américain a rappelé que les négociations sur la liquidation de ces missiles se poursuivaient depuis 32 mois et que « l'on était proche de la fin ».

Interrogé sur le problème de la vérification, qui reste la principale pierre d'achoppement à un accord, M. Kampelman s'est borné à dire : « C'est un problème très complexe. Tout le monde le comprend. Nous insistons, quant à nous, pour obtenir la meilleure procédure de vérification possible ».

Selon des informations en prove-

nance de Washington, les américains attendraient, entre autres, sur ce chapitre, que Moscou leur communique la localisation des rampes de lancement des fusées soviétiques sur le territoire de l'URSS et de l'Allemagne de l'Est, ainsi que des renseignements sur les missiles soviétiques non encore déployés.

Dans la perspective du sommet du 7 décembre, M. Vorontsov va également s'entretenir, entre aujourd'hui et demain, avec M. Michael Armacost, sous-secrétaire d'État américain pour les affaires politiques, entretiens qui seront essentiellement consacrés aux problèmes régionaux, notamment l'Afghanistan et la situation dans le Golfe.

M. Kampelman a ajouté qu'il évoquerait également avec son interlocuteur le problème des armes stratégiques (START) et celui de l'armement défensif et spatial.

Les Soviétiques continuent de hier ces deux questions, refusant de s'engager sur une réduction de 50 % des armes stratégiques — dont le principe avait été retenu au sommet de Reykjavik — tant que les Américains n'auront pas renoncé à déployer leur bouclier spatial (Initiative de défense stratégique ou guerre des étoiles).

Chine : treizième congrès du Parti Communiste

Une équipe rajeunie assure la continuité

JEANNE OUELLET
(Collaboration spéciale)

BEIJING — Grand amateur de bridge, le numéro un chinois, Deng Xiaoping, vient de jouer l'une de ses meilleures cartes. En abandonnant une partie de ses fonctions, dont son poste de Secrétaire du bureau politique du parti, Deng a incité la vieille garde ultra conservatrice à se retirer. Cette tactique a non seulement permis de rajeunir la plus haute instance du parti (l'âge moyen est passé de 78 à 63 ans), elle a favorisé l'ascension de l'équipe qui a orchestré la politique d'ouverture vers l'étranger. Une deuxième génération de dirigeants, mieux éduqués et plus compétents, vient donc remplacer les derniers soldats de la longue marche des années trente.

Il appartient maintenant à Zhao Ziyang, Li Peng, Qiao Shi, Hu Qili et Yao Yilin de mener à bien les réformes. Pour y parvenir, il leur faudra obtenir une séparation des pouvoirs, c'est-à-dire dissocier le rôle du parti de celui du gouvernement. Zhao a soulevé la question dans son long discours (72 pages) qu'aucune précision ne soit officiellement publiée sur la question. Une politique des petits pas semble pointer à l'horizon afin d'éviter toute confrontation entre réformistes et orthodoxes. Mais pour conserver la confiance des investisseurs étrangers la Chine se doit d'abolir cette lourde bureaucratie où chaque officiel du parti a son mot à dire sans que personne n'ait véritablement de pouvoir décisionnel. Des partenaires étrangers commencent à perdre patience et à se retirer des « joint ventures ». Des petits entrepreneurs chinois qui essuient de lourdes pertes et se retrouvent acculés à la faillite, dénoncent l'inefficacité du système.

La Chine se doit également d'adopter des lois garantissant les droits acquis dans le but de conserver l'entière confiance de la population. Le peuple chinois a besoin d'être rassuré pour participer totalement aux grands projets de réformes. Les manifestations étudiantes de décembre 86, qui ont provoqué le départ du secrétaire général Hu Yaobang, et les émeutes du premier

octobre au Tibet (la région demeure fermée aux étrangers) démontrent la fragilité de la situation. La Chine est pourtant l'un des rares pays politiquement stable en Asie. C'est là un argument de taille auquel se raccrochent les tenants de la fidélité qui se méfient de la politique d'ouverture vers l'étranger et encore plus d'une accélération des réformes.

C'est, entre autres, le cas de l'armée, présente partout, dans les structures économiques et politiques du pays. En conservant la présidence de la Commission militaire, Deng Xiaoping a clairement identifié l'une des priorités de la prochaine étape de la réforme. Nommé à la vice-présidence, Zhao Ziyang a renchéri en insistant dans ses déclarations sur le besoin de moderniser l'armée et de la rendre plus professionnelle sans pour autant augmenter le budget militaire.

C'est à ce niveau que s'annonce une chaude lutte pour une politique de compromis. Deng et Zhao peuvent tout de même compter sur des appuis de taille. Les maires de Beijing, Shanghai et Tianjin (les trois plus grands centres urbains, dont l'administration relève directement du pouvoir central) siègent désormais au bureau politique.

Les maires des trois grandes villes de Chine et les 17 autres membres du Bureau politique ont tous été élus par vote secret, une première dans l'histoire du parti. Cette démocratisation du processus électoral a permis de désigner des gens compétents qui jouissent de la confiance de la population. Un observateur à l'oeil averti pouvait détecter des sourires de satisfaction chez la population de Beijing au lendemain du congrès.

Le nouveau comité central du parti communiste chinois compte 175 membres (34 de moins qu'à l'ouverture du congrès). Vingt d'entre eux ont été élus pour former le bureau politique qui définit les grandes orientations du pays. Cinq membres du bureau politique forment le secrétariat du comité permanent, l'âme dirigeante de la Chine.

ZHAO ZIYANG, 68 ans, est confirmé dans ses fonctions de secrétaire général du Parti communiste

chinois. Protégé de Deng, Zhao assurait l'interim depuis le départ de Hu Yaobang l'hiver dernier. Jugé trop libéral aux yeux de nombreux orthodoxes, Hu avait été forcé de démissionner à la suite des manifestations étudiantes. Depuis janvier 87, Zhao a assuré la continuité des nouvelles politiques économiques tout en resserrant les contrôles afin de contenir la lutte des orthodoxes contre le libéralisme bourgeois. Zhao n'a pas l'intention de continuer à cumuler les fonctions de premier ministre et de secrétaire général du parti.

HU QILI, 58 ans, diplômé en génie mécanique, Université de Beijing,

Pourrait succéder à Zhao au poste de premier ministre. Maître d'oeuvre d'une vaste consultation afin d'inciter les masses populaires à jouer un rôle plus actif dans les affaires de l'État.

YAO YILIN, 70 ans, spécialiste des questions financières. Diplômé de l'Université Qinghua de Beijing. Ministre de la Commission du plan, Yao a supervisé la réforme de la gerance des entreprises d'État et du système de mise en marché de même que la réforme pour l'indépendance des opérations bancaires et la réforme du système de taxation, pierres angulaires de la réforme économique entreprise en 1978.

Les conférences Hydro-Québec

LA VILLE ET L'EAU

À Montréal le mardi à 18h du 23 septembre au 1^{er} décembre 1987
Bibliothèque nationale
1700, rue Saint-Denis
Métro Berri-de-Montigny

À Québec le mercredi à 17h30 du 30 septembre au 2 décembre 1987
Implant théâtre
2, rue Crémazie
Sous l'égide de l'Université Laval

Pour obtenir de plus amples renseignements :
(514) 289-2214
(514) 343-6835
(418) 845-7386

Les conférences Hydro-Québec présentent

À Montréal À Québec

17 novembre 18 novembre
Bernard Lassus
De l'incommensurable au démesurable de l'eau, un des éléments fondamentaux de l'Art des jardins et du paysage (Rochefort-sur-Mer, France)

GRAND CONCOURS ÉTAT DU MONDE 1987-1988

Découvrez le nouvel ÉTAT DU MONDE et courez la chance de gagner l'un des 30 prix offerts!

Participez dès maintenant en vous procurant un bulletin de participation et le règlement chez votre libraire participant ou aux Éditions du Boréal.

➤ PREMIER PRIX:
deux billets d'avion vers n'importe quelle destination (sauf Bangkok) desservie directement par

Canadien

La valeur du prix dépend de la destination choisie.

➤ DEUXIÈME PRIX:
deux billets d'avion vers n'importe quelle destination sur le continent nord-américain, desservie directement par

Canadien

La valeur du prix dépend de la destination choisie.

➤ Du 3e au 20e prix:
des lots de livres des Éditions du Boréal, d'une valeur de 82,35\$

➤ Du 21e au 30e prix:
des jeux questionnaires LE DOCTE RAT, d'une valeur de 32,95\$

Ce concours est organisé par les

ÉDITIONS DU BORÉAL

avec la participation de

Canadien LE DEVOIR *ciel 983* BOREAL

LE STATUT D'ARTISTE

IL EST toujours fascinant d'assister à l'émergence d'un nouveau régime de rapports collectifs du travail. Et les Québécois, en cette matière, sont particulièrement choqués.

On a salué comme une percée historique le projet de loi, déposé jeudi à l'Assemblée nationale, touchant les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma. Ce projet, réclamé depuis plusieurs années par la colonie artistique, vient combler un vide de plus en plus vivement ressenti.

Certes, en marge du régime général, celui du code du travail, plusieurs autres régimes ont été mis en place en réponse à des situations particulières.

Ainsi, le législateur a résolu le cas des salariés de l'industrie de la construction qui sont appelés à passer constamment d'un employeur à un autre. Il a également résolu le cas de certains « travailleurs » indépendants qui, en dernière analyse, dépendent d'un seul employeur : les médecins, par exemple, dont la presque totalité des revenus provient d'une source unique, sous forme d'honoraires de l'assurance-maladie.

Il manquait encore une pièce à l'échiquier. Comment réglementer les rapports collectifs entre, d'une part, les artistes, créateurs et interprètes, qui pratiquent leur art à leur propre compte et, d'autre part, les divers producteurs qui font appel à leurs services, successivement ou simultanément ?

Tel est l'objet du projet de loi que le ministre des Affaires culturelles du Québec entend faire adopter d'ici Noël. Ce n'est qu'un premier pas, comme Mme Lise Bacon l'a souligné avec insistance dans sa présentation.

Le projet de loi 90 repose sur un concept assez peu usité en Amérique du Nord, celui de « secteur de négociations ». Il s'agit d'un emprunt à la législation européenne que le Québec a déjà adapté, il y a plus d'un demi-siècle, à la situation de plusieurs catégories d'employés dans des branches d'activités très concurrentielles.

Pour le reste, le schéma est très simple. Il suit le cheminement général du code du travail, même si les auteurs du projet de loi ont choisi de brouiller les pistes en adoptant une toute autre terminologie.

Une commission de trois membres nommés par le gouvernement aura pour mission de définir les limites d'un « secteur de négociations ». Puis,

sur requête et après vérification, la commission attestera qu'une association regroupe la majorité des artistes de ce secteur. L'association ainsi « reconnue » deviendra le seul représentant autorisé de l'ensemble des artistes de ce secteur aux fins de la négociation d'une entente collective. Dès lors, tout producteur ou association de producteurs de ce même secteur devra à son tour « reconnaître » l'association et entreprendre avec elle une démarche de négociation qui devra se poursuivre « avec diligence et de bonne foi ».

Ces négociations porteront sur des normes minimales que le producteur s'engagera à respecter lors de l'engagement d'un artiste, lequel cependant restera libre d'exiger pour son propre compte des conditions plus avantageuses.

La commission pourra intervenir, soit comme médiateur à la demande d'une des parties, soit comme arbitre si les deux parties sont d'accord pour lui soumettre leur différend.

Les mots « grève » ou « lock-out » n'apparaissent nulle part dans ce projet de loi. Mais la chose y est. Une association pourra ainsi, à l'expiration d'un certain délai, déclencher « une action concertée » pour amener un producteur à résipiscence. De son côté, le producteur pourra « suspendre en totalité et en partie l'exploitation de son entreprise » comme moyen de pression sur les artistes. (Faut-il voir dans ce dernier article une nouvelle version des dispositions anti-briseurs de grève que l'on trouve dans le code du travail ?)

On note enfin que le gouvernement, pourtant omniprésent à toutes les étapes que comportent les autres régimes, se tient ici à distance respectable. Tout au plus, la commission reçoit-elle comme fonction (cinquièmement) : « de donner son avis au ministre sur toute question relative à l'application de la présente loi ».

Le nouveau régime sera-t-il le lieu d'une véritable concertation sociale ou, devant l'appétit excessif des uns ou les résistances irrationnelles des autres, les parties se replieront-elles sur des attitudes régressives, ouvrant la porte à des conflits âpres et interminables ? Il faudra aussi compter avec les guérillas judiciaires qui pourront brouiller une eau trop limpide aux yeux de certains. Il appartiendra aux artistes et aux producteurs d'en décider. Puissent-ils se rappeler : « First, let us kill all the lawyers » (Shakespeare).

— JEAN FRANCOEUR

Pretoria se découvre en Angola

EN CLAIRONNANT pour la première fois le soutien opérationnel apporté par son armée aux rebelles « anti-marxistes » de l'UNITA dans le Sud angolais, Pretoria ne cherche pas simplement, comme feint de le croire Jonas Savimbi, le chef de la rébellion angolaise, à tirer la couverture de la victoire sur ses soldats. L'armée sud-africaine, tous les experts militaires le savent depuis des lustres, est la plus puissante au sud du Sahara, et la victoire « sans précédent » apparemment remportée ces derniers jours par l'UNITA sur les forces gouvernementales de Luanda n'ajoute rien à la réputation de l'armée des Blancs ». Ni dans leur pays ni à l'extérieur.

Pretoria, qui n'a jamais fait mystère de son aide logistique à l'UNITA, affirme que ses troupes ont été engagées ces derniers jours dans des combats contre des forces « russo-cubaines ». Luanda dément

et Jonas Savimbi jure que non seulement « aucun soldat sud-africain n'a combattu aux côtés » de ses troupes, mais que c'est « le soutien des États-Unis » (fournitures de missiles anti-aériens, Stinger essentiellement) qui fut « vital » et « décisif » dans sa victoire.

L'Afrique du Sud a-t-elle pressenti une volonté américaine de l'écartier d'un éventuel règlement global du conflit austral ? Le département d'État américain n'a-t-il pas fait savoir jeudi que les négociations avec Luanda sur le retrait des troupes cubaines d'Angola seraient, elles, entrées dans « une phase plus active » ?

Un tel retrait priverait évidemment Pretoria du prétexte avancé depuis douze ans par sa propre diplomatie pour justifier l'occupation de la Namibie. Le coup de clairon sonné par les chefs militaires sud-africains à propos de leur implication dans les

derniers combats du Sud angolais risque, bien sûr, de compromettre les chances d'un règlement négocié. Il permet aussi au gouvernement sud-africain de rappeler à son opinion publique et au reste du monde que « l'objectif ultime de l'agression soviétique en Afrique australe » reste le bastion blanc et ses richesses minières. Et, au passage, Pretoria prépare éventuellement l'opinion sud-africaine à l'annonce de pertes humaines plus élevées que les douze soldats blancs officiellement tués en Angola depuis le début du mois. « La victoire a cent pères, mais la défaite est orpheline », avait dit John Kennedy après le débâcle de la baie des Cochons, à Cuba. M. Savimbi a repris jeudi cette formule, mais en l'inversant, dans son maquis. Il ne croyait sans doute pas si bien dire.

— LE MONDE

Pourquoi Johnson et pas Turner ?

LA RETRAITE précipitée de Pierre Marc Johnson de la direction de son parti a soulevé bien des interrogations dans la capitale québécoise. « Pourquoi Johnson et pas Turner ? » a-t-on souvent entendu la semaine dernière à Ottawa. Et depuis les résultats du Gallup de jeudi, les commentateurs de trois grandes chaînes — Southern, Canadian Press et Torslar — ont carrément laissé entendre que Brian Mulroney, dans l'intérêt supérieur de son parti, devrait songer à démissionner lui aussi.

En somme, comme se le demandent les militants du Parti québécois la semaine dernière, ce sont les sondages qui, désormais, font et défont les chefs. Dans une certaine mesure, Johnson, Turner et Mulroney tombent victimes de leurs succès. Les trois hommes avaient une lourde succession à assumer et on les avait d'abord choisis, sur la foi de sondages, en fonction de leur *winnability*, leur image de gagnant.

Leur parti ne cherchait pas tellement à créer une nouvelle dynastie, mais plutôt à prolonger la vie des idéologies et des hommes en place. Lorsque ces hommes ont échoué, en perdant le pouvoir comme Turner puis Johnson, ou en risquant de le faire perdre au parti, comme Mulroney, on a immédiatement pensé à se débarrasser d'eux.

On peut prétendre en outre que ces hommes tiennent un discours politique confus, ou qu'ils manquent de vision; et, comme c'est le cas de M. Johnson et Turner en particulier, qu'ils contrôlent de plus en plus mal leur caucus. Mais l'analogie entre la situation de Pierre Marc Johnson à Québec et celle de ses deux collègues à Ottawa s'arrête là.

La « renaissance » soudaine de John Turner au cours des dernières semaines, comme celle qui s'amorce pour Brian Mulroney, tient à une série de facteurs qui ne s'appliquent pas à la politique québécoise.

Libéraux et conservateurs ont pardonné à M. Turner et Mulroney leur vision plutôt novatrice de la fédération canadienne parce que le

Canada lui-même a changé alors que Pierre Marc Johnson n'avait peut-être pas senti à quel point la société québécoise, elle aussi, voulait tourner une page : dénoncer comme un « monstre » une révision constitutionnelle approuvée par plus des deux tiers de la population n'est pas la marque d'un flair politique à toute épreuve.

Le plus près qu'on se soit rapproché à Ottawa de la situation du Parti



Michel VASTEL

▲ Lettre d'Ottawa

québécois, c'est lors des débats sur l'entente du lac Meech et sur le rétablissement de la peine de mort. Dans le premier cas, John Turner a résisté aux attaques des orthodoxes de la vieille garde alors que Pierre Marc Johnson a été déstabilisé par eux. Mais le chef libéral avait eu le flair, trois mois après sa défaite, de visiter toutes les associations de comté et ainsi de se bâtir un large réseau d'appuis à la base. Quant à Brian Mulroney, il a réussi en maintes occasions, et particulièrement à l'occasion du débat sur la peine de mort, à neutraliser son extrême droite. Ces démonstrations de leadership ne mettent peut-être pas Turner et Mulroney à l'abri de quelques grognements dans leur dos, mais leurs adversaires hésitent à les contester ouvertement.

John Turner fait actuellement face à un gouvernement extrêmement impopulaire alors que Pierre Marc Johnson se frotte à l'un des plus populaires au Canada. Il est difficile d'attaquer la *winnability* de Turner quand son parti se maintient en tête ou en deuxième place des sondages, tandis que Johnson s'est laissé aller au plus incroyable aveu

pour un chef de parti : concéder l'élection à son adversaire deux ans avant le scrutin.

Turner bénéficie de l'appui tactique des gros canons de son parti parce que les libéraux savent très bien qu'en renvoyant leur chef actuel, ils donneraient le leadership à Jean Chrétien sur un plateau d'argent. Par contre, les québécois savent très bien qu'en poussant Johnson à la porte, ils ont fait le jeu de Jacques Parizeau; mais c'est peut-être ce qu'ils voulaient justement !

Enfin John Turner et Brian Mulroney jouissent de blocs d'appui importants à travers le pays. Le chef libéral s'accroche à un premier ministre de l'Ontario qui a besoin de lui dans le débat sur le libre-échange. Et Brian Mulroney a lié son avenir politique à des questions aussi populaires que l'entente du lac Meech ou Québec ou que le libre-échange dans l'Ouest et au Québec encore. S'il n'y avait pas vraiment de raison sérieuse pour se débarrasser de Johnson, il n'y en avait pas non plus d'absolues pour le maintenir en place.

Le plus surprenant, c'est le réalignement politique qui est en train de s'opérer au Canada anglais : il y a quelques mois, on songeait sérieusement à se débarrasser de John Turner par crainte du NPD, plutôt que par désenchantement à son égard. Maintenant que la popularité des néo-démocrates se rajuste à un niveau plus normal (33 % le mois dernier) ce n'est plus la crainte du « socialisme » mais le désir de maintenir en place une équipe dont il est généralement satisfait qui motive l'électorat.

En somme, ce n'est plus sur la réputation de gagnant d'un chef de parti qu'on se prononce, mais sur sa réputation de perdant : il était remarquable ces jours derniers de voir les commentateurs du Canada anglais déplorer le manque de crédibilité du chef conservateur lui-même, comme si on craignait qu'il n'entraîne le parti avec lui dans sa perte.

Red, white et rosé !

« LA FRANCE aux Français » revendique un graffiti sur le musée d'Orsay. Un autre « graffiteux » a ajouté sur son fion non moins péremptoire et cela donne, au grand plaisir des passants : « La France aux Français, la Bourgogne aux escargots, le Cavalon aux melons ».

Le français sévit toujours dans la capitale mais avec, semble-t-il, plus de circonspection. Dans la presse, les expressions anglaises, toujours nombreuses, sont atténuées par la ré-apparition des guillemets. Certes il y a encore d'innombrables *wine bars* et des restaurants plus prétentieux dont la carte propose — sans rire et sans italique — du vin red, white ou rosé (rosé avec l'accent, bien sûr). On a peine à croire que, quelque part, quelqu'un voudrait désormais définir le nouveau tri-colo par ce red, white et rosé !

Dans la rue, le bruit de fond incessant, bi-tonal, des sirènes accompagne une certaine fébrilité et la vigilance pas du tout discrète des gardiens — de la paix — en uniforme. Il faut montrer patte blanche un peu partout, laisser les représentants des forces anti-désordre fouiller sans façon dans vos affaires et votre sac, passer docilement du sac au sas.

Avant d'être admis à admirer,



Rolande ALLARD-MERCETE

▲ Faire-part

au Petit Palais, les oeuvres de l'art espagnol, Du Greco à Picasso, il faut passer par la porte étroite, se soumettre au détecteur d'objets métalliques tandis qu'une voix féminine haut perchée intime : « Attention à votre troussseau de clés ». Les clés qui gretotent et tintinnabulent font clignoter les voyants affolés. On se croirait à l'aéroport menant au grand voyage.

Il y a toujours, au coin de la rue, une ambulance, comme pour pallier à la rareté des taxis. Parce que les taxis, à Paris, tiennent le haut du pavé ! D'abord, on ne les hèle pas n'importe où : « Non mais pour qui nous prenez-vous ? » ont-ils l'air de dire, offensés. Avant de vous laisser monter il leur faut savoir si vous allez assez loin et dans la bonne direction : la leur.

Sur les murs du métro, une pu-

blicité agressive vous assaille. Ceux qui crient famine sont sommés de manger des hamburgers : « Descendez un Texan ». Tout le monde est invité à composer le numéro de téléphone de Désiropolis assurant l'érotisme sécuritaire (puisque l'on ne parle pas encore de MTT, maladie transmise par téléphone). Qu'en dirait mon grand-père Désiré ?

Place du Québec, la fontaine intitulée « La débacle » fait figure de parent pauvre. On dirait une débacle avortée (pardon, M. Daudelin) son déhât est pauvre et sa « vasque » jonchée de papiers gras et autres rebuts. Est-ce à cela que faisait allusion M. Michaud quand il évoquait le risque d'être « évacué avec les eaux usées de l'Histoire » ?

Sévit aussi, dans l'Hexagone, un nouveau tic de langage. Plus rien n'est fragile, vulnérable, menacé : tout est fragile. Depuis Rocard disant, à *Apostrophe* : « Chaque coup de hache dans la langue de bois vous fragilise » jusqu'à l'anonyme loustic qui écrit sur les murs des messages à l'aérosol, il n'est plus question que de fragilité. Surveille bien nos journaux, la marée, la vague ou la vague de la fragilité devrait bientôt déferler ici.

LETTRES AU DEVOIR

En plein air

VOICI une idée que je crois précieuse pour la corporation P.A. de Gaspé et pour l'avancement touristique de Saint-Jean-Port-Joli.

J'imagine un terrain d'une dizaine d'hectares dans les environs de l'endroit où sera construit le Manoir de Gaspé. Tout au long du parcours nous trouverions sur des affiches plastifiées, à l'abri des intempéries, une reconstitution de l'histoire locale jumelée à l'histoire régionale, nationale, voire parfois mondiale.

En mettant notre passé en perspective nous pourrions mieux le situer. Nos visiteurs auraient le loisir de réviser leur histoire. Textes et images seraient approuvés par des historiens nationaux.

À différentes haltes où seraient placés tables de pique-nique et autres agréments, on pourrait trouver des jeux-questionnaires sous différentes formes, côté ludique du musée.

Notre peuple a toujours été friand de son histoire et il faut continuer à l'y sensibiliser afin qu'il comprenne mieux la survie française en Amérique. Ce parcours pourrait être agrémenté aussi d'identifications botaniques.

Pour ceux qui n'aiment pas les plaisirs de la marche, il pourrait y avoir présentation d'un vidéo ou diaporama. L'Office national du film en a d'excellents.

Un spectacle sons-lumières-paroles en fin de journée en ferait un lieu très spécial. Cette idée s'autofinancerait facilement et permettrait peut-être d'aider à la reconstruction du Manoir de Gaspé, ou du moins à garder vivante l'idée de reconstruire ce qui fut jadis le haut lieu de la vie de Saint-Jean-Port-Joli.

— ALAIN RABY

Montréal, le 2 novembre.

Naïf

POUR UN chef d'État qui jouit de la faveur populaire et qui est, à l'heure actuelle, reconnu comme un bon administrateur, M. Bourassa fait preuve d'une naïveté sans pareille.

Afin de justifier son appui à l'accord de libre-échange, il a laissé entendre « qu'un échec des négociations aurait représenté un recul pour le Canada qui se verrait alors soumis aux mesures protectionnistes du Congrès américain » et que « le gouvernement avait le mandat de négocier ledit accord, qu'il a été élu pour créer des emplois, ce que ferait l'accord » (LE DEVOIR, 9 novembre).

M. Mulroney n'a pas été élu pour créer des emplois, et en se soumettant, pour quelques dollars de plus, au chantage du Congrès américain, il trahit le peuple qui l'a mis au pouvoir.

M. Mulroney a plutôt été élu pour représenter une société fière de son système social sans égal; et au sein de laquelle les gens se préoccupent, en général, de favoriser l'épanouissement collectif plutôt que de chercher à gagner dix fois plus qu'ils ne le méritent au détriment des faibles et des moins fortunés.

Je me demande bien quelle position vous prendrez, monsieur Bourassa, à la suite d'une entente finale, quand nos voisins du sud,

grâce à de subtiles modifications et interprétations de leurs lois, se déclareront en état de crise et viendront gober toute notre électricité.

Il y a déjà bon nombre d'années, Yvon Deschamps clamait : « Ça fait vingt ans que les Américains nous achètent. Avez-vous jamais pensé à c'qui arrivera le jour où y'auront fini de nous payer ? »

Pensez-y donc, monsieur Bourassa, un être humain, c'est plus que de l'électricité.

— JEAN-CHARLES MERLEAU

Hull, le 9 novembre.

Au Canada d'intervenir

Lettre à M. Brian Mulroney
L'ASSOCIATION latino-américaine pour les droits humains (ALDHU), section canadienne, a l'honneur de vous faire part, par la présente, de l'indignation et de la profonde émotion qu'elle a ressenties à l'annonce de la mort de Herbert Ernesto Anaya, président de la Commission des droits de l'homme du Salvador.

Cet assassinat montre une nouvelle fois l'incapacité du gouvernement salvadorien à faire respecter les plus élémentaires des droits humains dans son pays.

En outre, le projet d'amnistie présenté par le président Duarte visant à rendre extrêmement difficiles, voire impossibles, les poursuites judiciaires à l'encontre des *escadrons de la mort*, manifestement responsables de la mort de dizaines de milliers de Salvadoriens, révèle l'absence d'une véritable volonté politique pour le retour à la démocratie et de respect des droits humains.

Nous vous demandons d'intervenir en condamnant publiquement l'assassinat de M. Anaya. Nous demandons également au gouvernement canadien d'user de son influence pour faire cesser les atteintes aux droits humains au Salvador et de manifester son inquiétude face au projet d'amnistie proposé par M. Duarte.

En l'absence de changements significatifs dans la politique salvadorienne en ce qui concerne le respect des droits de ses ressortissants, nous estimons que le Canada, pays démocratique, a le devoir de reconsidérer son programme d'aide à ce pays.

— MAURICE DUPRAS
président

Montréal, le 4 novembre.

Huis-clos

Lettre à M. Herbert Marx
LA FÉDÉRATION nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) s'interroge sur les causes du retard à lever le huis-clos des comités de discipline des corporations professionnelles.

Il y a maintenant près d'un an, la loi 92 modifia 112 autres lois en regard de la Charte des droits et libertés de la personne. Or, aucune disposition n'a encore été prise pour rendre publiques les audiences disciplinaires.

Présentement, dans les comités de discipline, les professionnels se jugent entre eux. La FNACQ s'objecte à cette situation : le professionnel se trouve en conflit d'intérêt; et l'absence d'une représentation du public soulève de sérieuses questions quant à la réelle protection des usagers.

Ne croyez-vous pas, M. Marx, que pour servir la fonction même des corporations, qui est selon l'article 23 du code des profes-

sions de... s'assurer de la protection du public », il serait temps d'ouvrir un peu plus le système aux usagers ?

Si l'on regarde du côté des corporations qui s'opposent le plus vigoureusement à la levée du huis-clos, on retrouve les médecins, les avocats et les notaires. Curieux que ce soit justement ces corps professionnels (ainsi que les dentistes) qui accusaient le plus grand nombre de plaintes en 1984, selon l'Office des professions du Québec (OPQ).

Toujours selon l'OPQ, d'après une enquête réalisée en 1980, c'est encore à ces mêmes corps professionnels qu'il y a le plus de « reproches » à faire : 60 % à des médecins, 11 % à des dentistes, 7 % à des avocats et 3 % à des notaires. D'après la même enquête, 64 % des mécontents n'ont pas porté plainte. De ce nombre, 47 % mentionnaient que « ça n'aurait rien donné »...

Selon une autre étude, réalisée cette fois par l'Office de la protection du consommateur, 41 % des répondants se sentaient impuissants et adoptaient une attitude défaitiste vis-à-vis les recours mis à leur disposition dans le domaine des services professionnels. Les chercheurs concluaient que ce sentiment s'appuyait sur... la conviction que le rapport de forces devant un professionnel joue manifestement au désavantage du consommateur.

— JOSÉE FOURNIER
Montréal, le 10 novembre.

Ami de la paix

Lettre à M. Oscar Arias Sanchez, président du Costa-Rica

NOUS APPRENONS avec joie que vous êtes, cette année, le lauréat du prix Nobel de la paix et nous tenons à vous en féliciter.

Depuis quelques années déjà, nous suivons avec un vif intérêt vos prises de position en faveur de la paix et de la justice. Nous avons salué votre plan de paix pour l'Amérique centrale et son acceptation par les pays voisins du Costa-Rica. Si tous les chefs d'État se préoccupaient, autant que vous, de la paix, nul doute que la Terre serait un lieu plus humain et plus fraternel.

Nous tenons également à vous féliciter d'avoir décidé de consacrer la somme attachée au prix Nobel à la création d'une fondation vouée au secours des personnes démunies. Votre exemple ne manquera pas de stimuler la générosité des gens de bonne volonté qui, à travers le monde, de façon souvent modeste, cherchent à promouvoir, dans leur milieu, la justice et la paix.

Nous sommes de ces gens ordinaires. Oeuvrant selon nos possibilités après de nos concitoyens, nous sommes quelques chrétiens qu'un objectif identique au vôtre a su réunir. Aussi est-ce au nom de notre idéal commun que nous tenons à vous manifester notre solidarité et notre admiration.

— Minette SYLVESTRE
Gérard CAMBRON, p.d.
Marguerite DIAMANT-BROSSEAU
Claire DUBREUIL
Michel LAPONTE
Claudette LAPOINTE
Lucie LECOMPTE
Gabrielle PARENT-THIBODEAU
Thérèse ROCHETTE
Gilles ROCQUE
Céline ROY
Les Amis de la Paix
Caritas-Sherbrooke
Sherbrooke, le 28 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 1495 par année
815 6 mois
423 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 1555 par année
855 6 mois
458 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Aliénées au foyer, libres au travail ?

■ À moins que...

DANS LE DEVOIR du 27 octobre, M. Pierre Desjardins, professeur de philosophie, présentait une libre opinion assez surprenante. En raison de son désir d'enrayer le sexisme, M. Desjardins s'élève contre le rôle de « femme au foyer » et semble souhaiter que tout le monde se retrouve sur le marché du travail.

Pour bien comprendre la position de M. Desjardins, il faudrait connaître sa définition de la « femme au foyer ». S'il entend par là une femme qui reste au foyer jusqu'à la retraite de son mari, il parle d'une situation quasi-inexistante puisqu'elle touche moins de 10% des femmes.

Il doit donc parler des femmes qui restent à la maison un certain temps pour s'occuper de leurs enfants. Mais il ne précise pas quand ces femmes deviennent « aliénées » et « exploitées ». Est-ce lorsqu'elles restent au foyer jusqu'à ce que leurs enfants soient d'âge scolaire ? Ou lorsqu'elles restent avec leur enfant après son premier anniversaire ? Ou lorsqu'elles ne retournent pas travailler une semaine après leur accouchement ?

En fait, si on veut suivre la logique de M. Desjardins jusqu'au bout, les femmes ne devraient jamais quitter le marché du travail. Dans ce cas, on devrait abolir le droit à la maternité et attendre dans la joie la disparition complète de la race humaine.

Mais M. Desjardins n'entretient probablement pas une vision aussi radicale, il doit souhaiter que quelques femmes enfantent encore afin de remplir sa salle de classe ! Il doit toutefois espérer que ces femmes restent au foyer le moins longtemps possible.

Et, ce faisant, il méprise le choix des femmes qui préfèrent s'occuper de l'éducation de leurs enfants pendant x nombre d'années, plutôt que de les placer en garderie ou ailleurs.

Je suis resté deux ans au foyer avec mon fils aîné pendant que mon épouse poursuivait ses recherches post-doctorales. Est-ce que j'étais dans une « situation infantile » à ce moment parce que mon épouse payait les dépenses courantes ?

Si un couple décide de sacrifier une certaine richesse matérielle en faveur d'une vie familiale plus harmonieuse, d'après quels principes philosophiques M. Desjardins va-t-il s'opposer à ce choix ? Alors qu'on parle de plus en plus d'écologie et du respect de l'environnement, faut-il dénigrer les individus qui placent les valeurs humaines au-dessus de la consommation à outrance ?

Faut-il que nous fassions tous partie de ménages DRAE (double revenu aucun enfant) pour être enfin libérés ?

Mais je suis peut-être trop sévère. M. Desjardins s'élève possiblement uniquement contre la situation de femmes qui perdent plusieurs années de salaire pendant qu'elles s'occupent de leur famille, alors que leur conjoint continue à garnir son compte de banque.

C'est un problème réel, mais si M. Desjardins s'en préoccupe, il devrait proposer des mesures comme le salaire pour la femme au foyer ou le partage des économies accumulées par le conjoint rémunéré pendant ces années.

J'invite M. Desjardins à réfléchir à des moyens concrets de venir en aide aux mères au foyer. Il



Travail à la maison ou à l'extérieur ? Laissons donc les femmes choisir l'un ou l'autre sans les ostraciser et les considérer comme anormales.

jouerait alors son rôle d'éducateur préoccupé par la formation des jeunes. À moins qu'il ne considère que toutes ces mères « aliènent » leurs enfants plus qu'elles ne les éduquent...

— ROBERT ASCAH
Montréal, le 28 octobre.

■ Laissez-les choisir

VOILÀ maintenant que c'est être sexiste que d'accorder aux femmes le droit de choisir entre travailler à l'extérieur ou travailler au foyer. Et c'est un homme, Pierre Desjardins, qui nous dit qu'aujourd'hui il ne faut plus penser faire un tel choix.

Après avoir été forcées de rester à la maison, voilà que nous sommes forcées d'aller travailler à l'extérieur. Ce choix, paraît-il, n'est pas libre, il est dû à l'exploitation. Pauvres femmes, il semble que nous ne soyons pas plus libres maintenant qu'avant, nous agissons selon les ordres, dedans et dehors !

Cette opinion perpétue la façon dont on s'occupe des femmes, qui doivent se conformer à la mode du moment, et surtout pas réfléchir et faire un choix, qu'elles pourraient d'ailleurs, à un moment ou l'autre, selon le goût ou les moyens, remettre en question.

S'il vous plaît, laissez les femmes choisir, sans encore les ostraciser et les considérer

comme anormales si elles choisissent l'un ou l'autre.

— LOUISE BLAIS
Hull, 29 octobre

■ Aliénation ?

Lettre à M. P. Desjardins
VOUS PRÉTENDEZ démasquer le sexisme, mais on a l'impression que, cédant aux nouvelles modes nihilistes, c'est contre l'institution familiale que vous dirigez vos coups.

Vous parlez d'aliénation de la femme, mais vous confondez tout. Pour vous, c'est clair, une femme qui décide de rester chez elle avec son mari et ses enfants est complètement dépendante d'un homme, donc aliénée. Votre point de vue égocentrique de l'épanouissement vous cache le fait qu'il arrive qu'un homme et une femme décident, parce qu'ils s'aiment, de s'oublier l'un pour l'autre et de vivre en fonction de leur couple, puis de leur famille ? Aliénation que tout ça ?

Vous dites encore que le sexisme a une origine « bio-culturelle ». Vous entendez probablement par là que la reproduction et la maternité constituent la base du sexisme et de l'aliénation de la femme. Que la nature ait pourvu la femme et l'homme de caractéristiques différentes — donnant à l'une, entre autres, la capacité d'enfanter et à l'autre, entre autres, une force musculaire plus importante —, ce sont là des faits que

l'on devrait taire, oublier. Attention : sexisme ! Par une étrange contradiction, il semble, à vous suivre, que l'acceptation de sa nature biologique constitue pour la femme une aliénation profonde.

Puis, vous vous angoissez parce que « l'image de la femme au foyer, loin de s'effriter comme plusieurs le pensent, connaît actuellement un regain de ferveur important chez les jeunes », dont vos étudiantes au cégep, sans doute. Mais voilà : c'est leur libre choix. Qu'à cela ne tienne ! Écoutez-moi ça : « Ce choix, si libre apparaisse-t-il, ne peut tenir sa vérité que de l'état d'exploitation dans lequel la femme a été traditionnellement enfermée. » Au point de la rendre incapable de conscience et d'analyse ! Mais par ce discours, ne préjugez-vous pas de façon péjorative des qualités intellectuelles de la femme ?

On croit rêver ! Le malheur, c'est que des propos déshumanisés et prétentieux comme ceux-ci soient servis à nos jeunes ; puissent-ils continuer d'y résister !

— CLAUDE DE GRANDPRÉ
Montréal, le 28 octobre.

■ Affranchissement

APRÈS DES études universitaires et huit années sur le marché du travail, j'avais cru faire un choix libre et personnel en décidant de rester à la maison pour élever des enfants. M. Desjardins m'apprend que non : je venais de tomber pieds et poings liés dans un piège, celui de « l'exploitation maintenue de la femme par son aliénation institutionnalisée ». Heureusement, il n'est pas trop tard pour réagir ; je m'affranchirai de cet esclavage.

Mes intérêts me portant surtout vers les enfants, j'envisagerai peut-être de postuler un emploi de travailleuse en garderie. Renseignements pris, j'aurai un salaire de base de \$ 7 l'heure, soit \$ 224 pour une semaine de 32 heures. De cette somme, je devrai retrancher \$ 150,50 pour les frais de garde de mes propres enfants, âgés de 3, 5 et 7 ans. Déduisons aussi \$ 10 à \$ 15 pour les frais de transport, \$ 15 pour les repas et quelques dollars supplémentaires au chapitre du budget-vêtements et contributions diverses en milieu de travail. Grosso modo, je pourrai jouir d'un revenu de \$ 30 à \$ 40 par semaine. Ah ! j'oubliais les déductions à la source : impôts, régie des rentes, cotisation syndicale, assurance collective, etc. Mais, enfin, j'aurai mon autonomie financière et je ne dépendrai plus complètement d'un homme pour ma survie économique !

Bien sûr, je devrai courir un peu pour faire la cuisine, la lessive, le repassage, le ménage et les courses, le soir et les fins de semaine, tout en me gardant un peu de temps pour m'occuper des enfants — les miens cette fois. Peu importe. Devrais-je payer de ma poche, je ne serai plus une femme aliénée.

Et ce n'est pas tout. En prime, j'obtiendrai un nouveau statut : de nounou exploitée, je deviendrai une travailleuse productive et épanouie. La magie de la rémunération fera que l'éducation des enfants, de tâche routinière et abêtissante qu'elle était quand il s'agissait des miens, deviendra une « oeuvre » importante et socialement essentielle puisqu'il s'agira des enfants des autres.

— MARIE CAMIRAND
Chicoutimi, le 27 octobre.

Deux langues, deux mesures

■ Le français au FFM

LE FESTIVAL des films du monde a maintenant 11 ans. Avec le temps, il est devenu le rendez-vous annuel des cinéphiles montréalais et de l'ensemble de la profession cinématographique. D'ailleurs, la critique d'ici et de l'étranger a toujours su reconnaître sa pertinence et son importance. C'est ainsi que l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC) organise, depuis deux ans, la remise au FFM du Prix de la critique internationale au nom de la Fédération internationale de la presse cinématographique.

Toutefois, l'Association, qui tient à jouer pleinement son rôle dans la défense des intérêts non seulement de ses membres mais également du grand public, croit qu'il est devenu nécessaire de discuter publiquement de la politique linguistique du FFM. Ce Festival, au même titre que les autres manifestations cinématographiques organisées au Québec, est financé, en partie, par les fonds publics.

Il a souvent été reproché au FFM de ne pas accorder au français la place qui devrait normalement lui revenir. Encore cette année, le Festival a fait preuve de négligence à l'endroit de son public de langue française qui, selon une étude effectuée par la firme Econosult pour la Cidem-Tourisme, représentait près de 82% de l'affluence en 1986 (*Qui fait quoi*, 15 août 1987). La onzième édition, qui s'est déroulée du 21 août au 1er septembre, a présenté 233 longs métrages parmi lesquels 101 seulement étaient accessibles à un public francophone unilingue. Quant au cinéphile anglophone unilingue, il

avait accès à 145 films dans sa langue. Cette situation nous paraît anormale.

L'AQCC comprend que le FFM veuille être reconnu sur le plan international et qu'il cherche à jouer un rôle clé sur le marché nord-américain. Toutefois, cette réalité commerciale ne doit d'aucune façon masquer la réalité culturelle de Montréal, la plus grande ville française du continent.

Aussi est-il tout à fait inacceptable que le film d'ouverture du 11e Festival, *Hope and Glory*, n'ait pas été projeté en version sous-titrée en français, tout comme 11 des 18 films présentés en compétition officielle. L'AQCC déplore également la piètre qualité du français dans le programme du Festival. Il s'agit, trop souvent, de textes mal traduits de l'anglais. Quoique ces problèmes persistent, la direction du Festival ne semble y accorder aucune importance.

L'AQCC recommande donc que le FFM se dote d'une politique de programmation plus respectueuse du profil linguistique du Québec. Elle souhaite en outre que les organismes et les ministères qui financent les festivals québécois imposent à tous des critères tenant compte de cette réalité. C'est dans cette perspective que l'AQCC, vigilante, examinera désormais la part qu'occupe le français dans chacun des festivals québécois et interviendra publiquement au besoin.

L'AQCC regroupe plus de quarante critiques de cinéma qui oeuvrent à la télévision, à la radio, dans les magazines, les hebdomadaires et les quotidiens.

— ANDRÉ ROY
président
Montréal, le 5 novembre.



Une scène du film *Hope and Glory*, une des onze productions cinématographiques sans sous-titres français parmi les dix-huit présentées en compétition officielle lors du dernier Festival du film de Montréal.

Le libre-échange après le pétrole

■ Et le charbon ?

Lettre à M. Brian Mulroney
EN 1971, la revue *Scientific American* et en février 1981 la revue *National Geographic* établissaient le bilan énergétique de notre planète et de sa géographie.

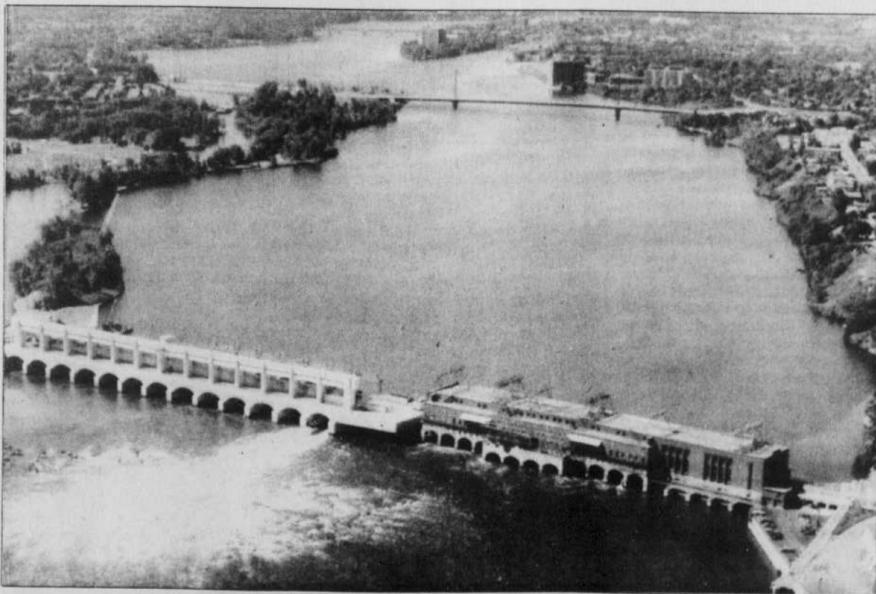
Les États-Unis possèdent environ 28% du charbon de la planète, 5,4% du pétrole et 5,8% du gaz naturel. Le Canada possède 0,7% du charbon, 1% du pétrole et 3% du gaz naturel de la planète.

Quand on sait que le pétrole sera virtuellement disparu vers l'an 2000, et que l'humanité pourra encore compter sur le charbon pendant quelques siècles, que prévoit pour notre pays le projet du libre-échange avec les États-Unis au sujet des besoins, fort prochains, en charbon US ?

Quelques provinces pourront bien compter sur leurs ressources hydro-électriques en attendant que les réservoirs qui alimentent les centrales soient remplis de limon (quelques dizaines d'années), mais qu'en sera-t-il des provinces qui doivent brûler des combustibles fossiles pour produire leur électricité ?

Les provinces riches en hydro-électricité (pour un temps), pourront toujours produire de l'hydrogène par électrolyse pour alimenter des formes plus mobiles de transformation énergétique tel le moteur à combustion interne, mais encore une fois, qu'en sera-t-il des autres provinces ?

En supposant que nous ne trouvons pas de solutions sûres, pratiques et économiques au problème des déchets des centrales nucléaires, il est à craindre que celles-ci ne soient pas non plus la solution. Quant à la fusion nucléaire dont la sécurité reste à démontrer, il ne faut pas s'en



Les provinces qui ne disposent pas de ressources hydro-électriques seront peut-être plus démunies dans l'avenir.

inquiéter considérant nos politiques ridicules d'aide à la recherche.

Nous ne pourrions non plus miser sur la bio-masse (bois et tourbe), nos gouvernements l'ont toujours présumée infinie, alors qu'elle disparaît à un rythme alarmant. (Nous pourrions continuer de tolérer les pluies acides, qui en éliminant la faune de nos lacs et en y favorisant la flore, les transformant en autant de tour-

bières. Nous aurons de la tourbe, mais il est moins sûr que notre hydrologie favorisera alors la production hydro-électrique !)

Il restera donc le charbon US, ou soviétique, puisque l'URSS en possède encore plus que nos voisins du sud, soit environ 60% du bilan terrestre. Et à quel prix ? Qu'aurons-nous à offrir en échange ? Peut-être pensez-vous à l'eau douce dont le Ca-

nada est bien nanti, son territoire renfermant le quart des réserves de la planète. Encore faudra-t-il qu'elle demeure potable et exportable sans en détruire le cycle de régénération.

Il faudra être très parcimonieux avec nos énergies qui seront de plus en plus l'étalement réel des échanges entre les économies.

— MICHEL A. BOISVERT
Saint-Bruno, le 5 novembre.

Le Dieu argent

■ L'aveuglement des riches

L'ARROGANCE des riches. Ils s'encensent désormais eux-mêmes dans les médias et des magazines comme *Actualité*, *L'argent et vous*; *Summum* leur sera expressément destiné.

Être riche, ou le paraître, c'est bien, ça fait chic. Il y a les gagnants et il y a les perdants. Être un perdant, un pauvre, c'est moche.

L'esthétisation de la richesse : l'équivalent d'une sanction morale.

Crève de faim, habite un logement minable ou sois-en privé purement et simplement, « c'est ton problème ». Ton sort, d'une manière ou d'une autre, tu l'as mérité. Cette « philosophie » — là est bel et bien pensée. Déclarée ouvertement ? Pas encore, mais ça viendra. Car elle est présupposée par l'éloge que la richesse fait d'elle-même, par l'étalage triomphaliste des privilèges.

L'inégalité économique n'est plus tenue comme le résultat de l'exploitation et de la domination mais comme un « phénomène naturel » — comme un destin. Régression de la pensée, de la conscience politique en-deçà des principes qui ont porté la bourgeoisie au pouvoir : la raison, le progrès, la liberté, l'égalité.

L'esthétisation médiatique de la richesse, de l'inégalité économique est, moralement, un phénomène à caractère fasciste. Elle consacre, comme un état de fait « naturel », comme une fatalité, un processus social et historique que l'essence de la raison a depuis longtemps dévoilé

comme surmontable.

L'esthétisation médiatique de la richesse est une abjection : elle consacre le retour à l'obscurantisme pré-rational. L'Argent est Dieu, sa loi est le Hasard, tous lui doivent obéissance, qu'ils le veulent ou non. Voilà ce que signifient les impératifs de productivité et de rentabilité qui tendent à prévaloir de manière de plus en plus totalitaire sur toute autre considération. La rationalité « économique », en scellant l'emprise des dominants sur une masse « scientifique » conditionnée à l'asservissement, contredit le principe même de la raison. La raison implique par essence « la fin de la superstition » : le primat d'une volonté universelle engageant tous les hommes à s'unir pour comprendre et transformer leurs conditions d'existence en vue d'un état de liberté et de bonheur.

L'abandon de cet idéal de civilisation entraîne effectivement l'Occident à son déclin et à sa perte. Croit-on que l'immense masse des affamés va tolérer éternellement une situation qui leur est imposée par les exactions de privilégiés qui n'ont plus d'autres valeurs à défendre que l'appropriation des richesses de la terre et la supériorité de la force brute ?

Les petits Narcisse qui applaudissent à la spectacularisation médiatique de leur « succès » au « summum » de la vie civilisée, savent-ils ce qu'ils font ?

— PAUL CHAMBERLAND
écrivain
Montréal, le 4 novembre.



Des pompiers et sauveteurs de Denver dégagent quelques passagers qui étaient coincés dans les débris d'un avion de la Continental Airways. L'avion s'est écrasée pendant une violente tempête de neige. Photo AP

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Un DC-9

après s'être légèrement élevé, est retombé sur le dos, glissant ensuite sur près de 500 mètres et se brisant. L'accident s'est produit à 14h 15, heure locale. Plusieurs heures après, de nombreux passagers étaient toujours coincés à l'intérieur de l'épave, indiquaient les pompiers de Denver. La position de l'avion rendait difficile leur sauvetage, et on ignorait la gravité de leurs blessures. En outre, l'évacuation des blessés était considérablement gênée par une violente tempête de neige soufflant sur la région.

L'aéroport avait été fermé dans le courant de la journée, en raison du mauvais temps, et l'a de nouveau été après l'accident. Lors de celui-ci, la visibilité ne dépassait pas 200 mètres.

On ignorait le nombre précis des blessés. Les pompiers indiquaient cependant que 23 passagers, ne souffrant que de blessures mineures, avaient été transférés dans un hôpital de Denver.

Les ailes de l'appareil ont été arrachées par le choc, et son fuselage s'est brisé au milieu. La section arrière a été projetée à 300 mètres de la partie avant.

◆ Grève

Par ailleurs, tous les directeurs d'hôpitaux membres de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) ont reçu la semaine dernière un dossier faisant le bilan des négociations et leur indiquant que l'impasse semblait totale, aucune avenue nouvelle ne pouvant être raisonnablement envisagée à ce stade-ci pour « rejoindre les exigences de la FMRIQ ».

La missive de l'AHQ rappelait à ses membres d'avertir les résidents et internes que tout arrêt de travail sans respect des services essentiels serait en contravention de l'ordonnance rendue le 13 octobre dernier par le Conseil des services essentiels qui fixe à quelque 90% des effectifs la présence essentielle des internes dans leurs lieux de travail.

Les ordonnances du Conseil des services essentiels ont la même portée qu'une injonction de la Cour supérieure, rappelle-t-on enfin aux directeurs d'hôpitaux, et le défaut de les respecter peut donner lieu à des requêtes pour outrage au tribunal.

Jusqu'à maintenant les résidents et internes ont tenu de nombreuses assemblées syndicales et quelques journées d'étude sur leurs heures de travail que le Conseil des services essentiels a assimilées à des débrayages sans respect des services essentiels.

Les deux principaux points en litige dans le dossier de négociation des médecins résidents et internes portent sur les heures de travail et les périodes de garde à l'hôpital ou à domicile — nombres de périodes par jours de calendrier, cumul de gardes dans des services différents ou dans plus d'un établissement à la fois, respect des congés, remise en temps de garde ou jours de congé des heures supplémentaires, approbation des listes de garde par chacun des individus ou groupes intéressés dans l'hôpital (directeur général, directeur des services professionnels, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens), etc.

◆ Haro

ture. Selon le rapport de police, les policiers demandent au moins quinze fois à Mme Julie Ducray de s'identifier. Elle refuse systématiquement, s'agrippe à son volant et dit à la policière: « Tous les Canadiens agissent comme des enfants de trois ans. Vous êtes en retard sur le reste du monde avec vos méthodes policières ».

Finalement, on menotte la femme et on l'arrête. Elle est conduite au poste 25. Trente minutes plus tard, on la relâche. Mme Ducray, femme d'un diplomate français possède une plaque de corps consulaire et un passeport diplomatique. Elle bénéficie de l'immunité diplomatique.

Elle devra répondre, a confirmé hier le lieutenant Normand Langlois, par voie de sommation, à l'accusation d'avoir entravé le travail des policiers. Elle recevra aussi un billet de circulation, par la poste.

« Pareille arrestation n'aurait jamais provoqué un tel émoi en temps normal », a dit le lieutenant Langlois.

Par ailleurs, plus de 300 personnes ont assisté, samedi matin, aux funérailles du jeune Anthony Griffin, 19 ans, tué mercredi dernier d'une balle dans la tête par le policier Allan Gosset du poste 15 de la Communauté urbaine de Montréal.

Le service funèbre a été célébré par les révérends Philip Santram et Peter Asbil à l'église anglicane Saint Simon, dans le quartier Chomedey à Laval.

Dans son homélie, le révérend Santram a brièvement parlé du caractère racial du drame de mercredi, sans pour autant insister sur le racisme.

« Il s'agit d'une question raciale, car cet événement touche la race humaine, a-t-il dit. Anthony est mort. Le fait qu'il soit Noir n'est qu'un accident. La communauté noire est en deuil. Mais toute la communauté montréalaise, aux racines ethniques diverses, l'est aussi », a dit le célébrant.

Mme Léa Cousineau et M. Michael Fainstat, du comité exécutif de la Ville de Montréal, assistaient à la cérémonie. « Je ne veux pas parler de racisme. Je préfère dire que c'est arrivé à une jeune personne qui n'était pas armée. C'est la question de l'utilisation des armes à feu et le comportement des policiers qui est d'abord en jeu », a-t-il dit.

Quatre conseillers du RCM, MM. Sam Boskey, Konstantinos Georgoulis, Pierre Goyer et Marcel Sévigny ont personnellement proposé l'adoption de mesures visant à assainir le climat inter-racial sur le territoire de l'île de Montréal. « Nous pensons bien que le Conseil de la Communauté urbaine devrait, dans les meilleurs délais, réviser la politique de relations et de communications du service de police envers les communautés culturelles, plus particulièrement les minorités visibles, réviser la politique d'utilisation d'armes à feu et réviser la politique d'embauche à l'égard des communautés ethno-culturelles ».

◆ Shanghai

rie une série de villes satellites qui auront une vocation industrielle spécialisée, comme l'automobile, la pétrochimie ou la métallurgie.

C'est là que le protocole Montréal-Shanghai peut devenir un port d'entrée extrêmement intéressante pour les sociétés québécoises et montréalaises désireuses de profiter de ces nombreux investissements publics.

« Ce que cet accord de coopération entre les deux villes offre, c'est un cadre officiel qui a une importance certaine puisque les Chinois accordent une très grande importance aux relations de gouvernement à gouvernement », affirme M. Sarrazin.

Mais Montréal n'est pas seule. Une vingtaine de villes étrangères sont aussi jumelées avec Shanghai. Le maire de Milan est à Shanghai et sera, lui aussi, reçu par le maire Jiang aujourd'hui.

« Un tel pacte d'amitié ne garantit pas des contrats, mais il donne un accès privilégié. Aux sociétés montréalaises de faire le reste du boulot », a conclu M. Sarrazin.

Pour le maire Jean Doré, le pacte d'amitié entre Montréal et la plus grande ville de Chine est un élément essentiel d'une stratégie visant à donner à Montréal un véritable statut de ville internationale. « Montréal, si elle veut se positionner comme ville internationale doit le faire non seulement par des événements, mais dans un contexte de concurrence commerciale internationale », soutient-il.

M. Doré affirme être bien conscient que ce jumelage — ou plutôt ce pacte d'amitié, puisque le maire Jean Drapeau, qui l'avait signé en 1985 se refusait à jumeler sa ville avec quiconque — a été d'abord et avant tout une façon de promouvoir la tenue d'une exposition de civilisation chinoise à Montréal en 1986.

« Pour le reste, il est évident que s'il y a un pacte c'est parce que le gouvernement du Québec en a voulu un et a poussé sur l'ancienne administration ».

Les ministères du Commerce extérieur, des Relations internationales et la Ville sont d'ailleurs en train de négocier une entente de partage des coûts qui devront être assumés pour assurer le suivi de la mission en Chine et du protocole qui doit être signé aujourd'hui.

Cela veut dire que la Ville entend investir dans ses relations internationales et s'organiser pour traiter de façon systématique les informations qui lui parviennent des autres gouvernements sur les questions internationales.

Il ne s'agit pas, affirme le maire, de faire double emploi avec les Affaires extérieures ou les ministères québécois, mais la Ville doit se donner les moyens d'agir au niveau international et devra investir davantage dans ce secteur, et lui donner les budgets nécessaires.

Pour le maire, il s'agit là d'investissements à long terme dans l'avenir économique de Montréal. En étant attentif à l'aide qu'elle peut apporter à Shanghai, par exemple, la Ville pourrait créer des occasions d'investissements intéressants pour des entreprises montréalaises.

« J'ai l'intention de proposer au



Gloria Augustus et son mari ont gardé les yeux au sol, samedi, tout au long des funérailles de leur fils Anthony Griffin, abattu mercredi par un policier du poste 15 de la CUM, peu après son arrestation. Photo CP

mairie Jiang de faire plus que d'envoyer nos experts à Shanghai mais aussi de recevoir à Montréal des stagiaires chinois. Par exemple, ils ont un problème de gestion des déchets, au lieu d'envoyer nos fonctionnaires en Chine, nous pourrions recevoir leurs responsables et les faire travailler au site d'enfouissement que la Ville exploitera à compter de janvier. Quand il retournera chez lui et qu'il fera face à des problèmes, il y aura alors de bonnes chances que nos stagiaires s'adresse alors aux sociétés montréalaises avec lesquelles il aura travaillé pendant son séjour », croit M. Doré.

◆ Alex

moderne », affirme M. Chapleau en rappelant la grande réputation d'esthétisme et de solidité des appareils de Northern Telecom.

1988 sera l'année du vidéotex résidentiel au Québec. Deux grands réseaux, celui de Bell Canada et du CETI, le Centre d'excellence en communications intégrées, offriront un nouveau produit aux consommateurs québécois, un terminal domestique leur donnant accès à une toute nouvelle gamme de services.

En France, au cours de dernières années, Minitel a littéralement révolutionné les télécommunications, gagnant la faveur de près de trois millions d'abonnés. Le Minitel français offre actuellement plus de 4,100 services allant des transactions bancaires aux horaires de trains en passant par les horaires de spectacles et les messageries érotiques.

Des gens d'affaires de Houston tentent actuellement de convaincre les Texans d'utiliser des Minitels pour commander leur pizza, réserver une chambre d'hôtel ou prendre rendez-vous chez le dentiste. Près de 500 terminaux ont été mis en service en octobre.

Selon le pdg de CETI, M. Gérard Sabourin, l'avantage du minitel français est d'avoir fait ses preuves alors que Alex n'est encore qu'un prototype.

Le CETI a déjà signé plusieurs ententes avec des entreprises serveuses, c'est-à-dire qui offriront des services télématiques via le réseau minitel. Plusieurs autres contrats seront annoncés prochainement, a déclaré hier M. Sabourin. Le parrain québécois du minitel prévoit installer 800 000 terminaux d'ici cinq ans. Le public pourra s'en procurer dès le mois de mars 1988.

Bell Canada prévoit de son côté installer 4,000 terminaux à l'été 1988. Le nom de Alex vient d'Alexandre Graham Bell, l'inventeur du téléphone. Il a été préféré à « MiniBell », autre nom utilisé lors de l'étude du projet.

Les deux concurrents québécois comptent louer leur appareil. Les Texans aussi, en dépit du fait que plusieurs analystes ont soutenu que le succès français n'aurait jamais eu lieu si les PTT, la compagnie française des téléphones, n'avaient pas distribué le terminal gratuitement, ne facturant qu'à l'usage.

◆ Victoire

quartier n° 2 du MSC, l'a emporté haut la main avec 2,032 voix contre 531 pour son adversaire, M. Guy Chartrand.

La candidate du MÉMO, Mme Marie Bélanger, dans le quartier n° 3, a battu M. Raymond Doucet du MSC par 1341 votes contre 1341. Un indépendant, M. Anonio Costanzo a obtenu 1,080 voix.

Mme Estelle Trudel du MSC a battu Mme Louise Goulet, la présidente du comité d'organisation du MÉMO avec 1,053 voix contre 922 dans le quartier n° 4.

Par contre, dans le quartier n° 7, M. Marcellin Noël du MÉMO a expulsé de son siège Mgr Norbert La-coste, candidat du MSC, avec 1,604 voix contre 1,201.

Dans le quartier n° 12, M. Jean Trotter du MSC l'a emporté sur M. Raymond Mailhot par 2,683 votes contre 1,056. Un indépendant, M. Jean Rochefort, a obtenu 160 voix.

Un candidat vedette du MÉMO, M. Kenneth George dans le quartier 14 a perdu au main de Mme Jeannette Milot du MSC. Elle a obtenu 1,940 votes contre 1,321 pour son adversaire.

Le doyen des commissaires, M. Louis Bouchard, du MSC, a perdu son siège au mains de Mme Céline Laberge du MÉMO. Elle l'a emporté avec 2,388 contre 2,010.

Me Jean-Claude Lagacé est élu candidat libéral du comté de Drummond

DRUMMONDVILLE (PC) Un avocat de Drummondville, Me Jean-Claude Lagacé, a été élu, hier, par acclamation au poste de candidat du Parti libéral du Canada dans la circonscription électorale de Drummond pour les prochaines élections fédérales.

Pour M. Lagacé, il s'agissait de sa deuxième tentative au congrès d'investiture du PLC dans Drummond. En 1984, il avait perdu aux mains de M. Michel Yip, qui devait s'avouer vaincu devant le député conservateur Jean-Guy Guilbault lors des élections générales de septembre 1984.

Devant plus de 400 partisans, des membres de l'exécutif provincial du PLC et des députés fédéraux de Laval-des-Rapides et de Shefford, MM. Raymond Garneau et Jean Lapierre, M. Lagacé n'a pas tardé dans son premier discours de campagne électorale à lancer des fléchettes en direction du député conservateur de Drummond.

Il a notamment dénoncé son inertie dans des dossiers aussi viraux pour cette circonscription que celui de la phase deux du pénitencier de Drummondville, qui a été mis en chantier à Port-Cartier, dans la cir-

conscription électorale du premier ministre Brian Mulroney.

« Ai-je besoin de vous rappeler que le député Guilbault a voté pour le Parti libéral du Canada au cours des élections de 1974, 1979 et 1980, et qu'il n'est devenu membre du Parti conservateur que trois mois avant les élections générales. Pour ma part, je milite depuis plusieurs années au sein du Parti libéral et j'ai participé activement à l'élaboration du programme électoral », a lancé le candidat Lagacé, applaudi chaleureusement par une foule partisane.

Le candidat du PLC dans Drummond entend s'attaquer en priorité à la création d'emplois, tout particulièrement chez les jeunes.

De plus, il entend s'impliquer davantage dans la circonscription et à la Chambre des communes où, dit-il, le député Guilbault est fantomatique.

L'assemblée d'investiture libérale de la circonscription de Drummond était à la première à se tenir au Québec pour cette formation politique. Elle sera suivie au début du mois de décembre par celle de la circonscription de Charlesbourg et un peu plus tard par celle des 73 autres circonscriptions électorales fédérales que compte le Québec.

Financement des partis fédéraux

Le député Gérin poursuit sa lutte pour une refonte

COATICOOK (PC) — Le député François Gérin revient à la charge en vue d'obtenir un projet de loi sur la réforme du mode de financement des partis politiques, une mesure qui permettra selon lui d'assurer davantage de transparence chez les conservateurs ; et il prie le premier ministre d'agir rapidement.

Hier midi, devant quelques centaines de militants réunis à Coaticook, le député de Mégantic-Compton-Stanstead s'est dit confiant d'avoir d'ici Noël l'appui d'une vingtaine de députés de son parti et il s'attend à une décision du gouvernement Mulroney avant les Fêtes.

M. Gérin fait valoir qu'en limitant les contributions politiques à un maximum de \$5,000 par année et en réservant ce droit aux seuls électeurs, les partis politiques seront plus enclins à se doter de véritables structures démocratiques permettant une participation des militants.

Face aux réticences exprimées à l'intérieur du Parti conservateur au sujet de son projet et à la possibilité que celui-ci soit carrément rejeté, M. Gérin refuse cependant de dire s'il songerait à démissionner.

« Une cause se gagne en travaillant jusqu'au verdict et, à ce mo-

ment-là seulement, on examine la situation », a dit en entrevue M. Gérin, ajoutant qu'il bénéficie d'appuis solides dans sa circonscription.

Dans un discours qui a soulevé des applaudissements à plusieurs reprises, le député Gérin a soutenu qu'un parti qui fait surtout appel aux corporations ou à la sollicitation par la poste ne favorise pas la transparence.

M. Gérin estime qu'avec la réforme qu'il propose, « les décisions gouvernementales ne pourront être que moins sujettes à une perception erronée de la volonté populaire et seront aussi beaucoup mieux acceptées parce que mieux comprises ».

À cet égard, M. Gérin a donné l'exemple de l'entente sur le libre-échange, qui, bien que nécessaire pour l'avenir du pays selon lui, a été difficile à faire accepter aux Canadiens parce que ceux-ci ont eu l'impression que les négociations préalables se sont déroulées dans l'ombre.

« Si on n'établit pas des structures de participation aux décisions, a-t-il dit, on risque de se retrouver avec des situations nécessaires, mais mal comprises ».



Le professeur Paul-André Crépeau (à droite), père de la réforme du Code civil québécois, a reçu ces jours derniers la médaille Edouard-Montpetit des mains de M. Jean-Guy Legault, président de la fondation du même nom. Me Crépeau rejoint ainsi les rangs des récipiendaires de cet honneur, les Roger D. Landry, Pierre Péleadeau, père Georges-Henri Lévesque et Mme Thérèse Lavoie-Roux pour le rôle qu'ils ont joué dans les domaines des sciences sociales, économiques et politiques. Médaille Edouard-Montpetit

À SURVEILLER

La Maison de la Vie vous invite à participer à son atelier « Le jardin utérin » le 16-23 novembre (jour) et les 17-24 novembre (soir). (169 boul. des Prairies - Laval-des-Rapides) 387-8802.

Journée familiale sur le thème : « Ma famille, un lieu où on peut tout se dire ? » dimanche prochain le 22 novembre de 9 h à 16 h 30. inscription immédiate au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beau-dry) 524-3561.

Causerie sur « L'imaginaire : mes lectures me révèlent... des secrets sur moi » avec Philippe Lévesque ce soir à 19 h 30 au module bibliothèque de Ville St-Eustache (89 boul. Arthur-Sauvé) 472-4440, poste 259.

Le Centre Immaculée-Conception offre une session d'exercice sur le conditionnement pré-ski, du 16 novembre au 9 décembre les lundis et mercredis de 17 h 30 à 19 h (4265 Papineau) 527-1256.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à M1 au Centre Permanent (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 18 h; à l'Hôpital Reddy, salle de conférence 1er étage (4039 Tupper) de 10 h à 16 h 30; à l'École de Technologie supérieure (4750 Henri-Julien) de 11 h à 17 h 30; au Centre Communautaire Santa Cruz (60 Rachel O.) de 14 h à 20 h 30; et à Drummondville à la Région Canadienne (rue Corrivé) de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Diaporama commenté avec Hélène Lamarche intitulé *New Look of Canadian Museums Entering the 21st Century* (anglais) aujourd'hui à 13 h 30 au cinéma ONF, Complexe Guy-Favreau (200 Dorchester O.) 937-7937.

Conférence intitulée « Le paradigme de complexité » avec M. Edgar Morin ce soir à 17 h 30 à l'UQAM, pav. Judith-Jasmin, salle des boisées, J-2805, 282-4161.

M. Jean-Pierre Ronfard lira sa pièce *Songes et mensonges* ce soir à 20 h à l'École Nationale de Théâtre (5030 St-Denis) 842-7954.

Le groupe de soutien Eaux Vives invite les personnes séparées ou divorcées, remariées civilement, seules etc., à une rencontre de réflexion ce soir de 19 h 30 à 22 h à la Cathédrale (1110 Mansfield - Bonaventure) 769-6338.

La Maison des Étudiants Canadiens à Paris aimerait retracer les personnes qui y ont séjourné depuis sa fondation: communiquer nom et adresse à Suzanne Rocher (1042 Pratt - Outremont - 12V 2V2) 739-6424.

Conférence intitulée « L'oeuvre, l'inchangeable » prononcée par le prof. Marcel Henaff aujourd'hui à 14 h à l'UQAM, pav. Hubert-Aquin, local 3105, 282-4161.

Demain le 17 novembre aura lieu le déjeuner-causerie de la Chambre de Commerce de Montréal-Nord avec M. M. L. Turcotte, conférencier invité, à compter de midi au Buffet Costa Del Mare (5605 Amos - Place Levasseur) 323-9000.

Dans le cadre de la soirée relations du Centre Justice et Foi il sera question du récent référendum qui a eu lieu au Nouveau-Québec ce soir de 19 h 30 à 22 h à la Maison Bellarmin (25 Jarry O. - Métro Jarry) 387-2541.

Conférence avec Jacqueline Fortin intitulée : « Le Sida, un appel à l'aide, que pouvons-nous faire ? » ce soir à 19 h 30 au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beau-dry) 524-3561, poste 303.

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture organise une rencontre de réflexion et de prière ce soir à 19 h 30 à l'Habitat St-Camille (11025 rue Alfred - Montréal-Nord) 933-2978.

L'écho des femmes de la Petite Patrie organise pour les femmes du quartier un petit déjeuner le mardi 17 novembre entre 9 h 30 et 11 h (6469 Boyer - suite 07) 277-7445.

Conférence de l'auteur canadien Timothy Findley ce soir à 18 h à l'Uni. McGill, Édifice Stewart S1/4 (1205 Dr. Penfield).

Fait LE DEVOIR pour le croire!

Gil, un petit chef-d'oeuvre pour se remettre en question

ANGÈLE DAGENAIS

* *Gil*, pièce adaptée du roman de Howard Buten par Suzanne Lebeau, mise en scène de Gervais Gaudreault, jusqu'au 28 novembre à la salle Fred-Barry du théâtre Denise-Pelletier.

La compagnie de théâtre Le Carrousel a encore pondu un petit chef-d'oeuvre avec *Gil*, pièce tirée du roman de Howard Buten. *Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué*. Cette pièce, rappelons-le, dont l'adaptation dramatique est de Suzanne Lebeau, du Carrousel, s'adresse aux enfants de neuf ans et plus et à leurs parents. Ce n'est pas une pièce fantaisiste pour les petits. Comme le souligne le programme, il faut pouvoir saisir chaque mot du texte pour comprendre l'ensemble.

C'est plus difficile de parler d'une bonne pièce que d'une moins bonne parce que, une fois qu'on a dit que c'était superbement monté et interprété à partir d'un texte riche et bien structuré dans un décor et des éclairages d'une très grande ingéniosité, tout à fait adaptés à cette pièce qui fait constamment référence au passé du personnage principal aux prises avec un présent douloureux et trouble, on a l'impression d'avoir tout dit.

Et pourtant, on pourrait se mettre à raconter l'histoire et on en aurait long à dire. Je laisse au spectateur la découverte de cette tranche de vie d'un enfant de huit ans qui se retrouve en institution psychiatrique, placé là par ses parents, sous les pressions d'une voisine, mère de la petite fille de son âge qu'il aimait et admirait secrè-

tement à l'école (tous les enfants de huit ans sont un peu secrets à ce chapitre-là).

Pour une fois, j'aurais préféré ne pas avoir lu le roman en premier pour me laisser éblouir par le jeu des comédiens et les astuces employées par la mise en scène pour traduire un texte complexe, mais l'ayant lu, je dois reconnaître que l'adaptation théâtrale est un véritable tour de force.

Tout en flashbacks, cette intrigue se déroule, pourtant, dans un seul décor, celui de l'institut psychiatrique où Gil a été placé. Les changements d'espaces et de temps sont suggérés par un jeu d'acteur aux tonalités plus douces et lyriques et des éclairages surréalistes — des tables s'illuminent, des trottoirs, des livres, des boîtes à lunch, des poupées, jusqu'au corsage de Jessica qui se met à scintiller du même rayon vert qui marque à peu près toutes ses apparitions sur scène... C'est étonnant, cette utilisation de la lumière qui se trouve alors à devenir une composante à part entière de la mise en scène.

La lumière colorée et la pénombre des souvenirs, les pas feutrés de Gil et Jessica, la tendresse des propos qu'ils s'échangent contrastent évidemment avec la lumière crue de l'institution, la blancheur des murs, le martelage des pas de l'infirmière et du psychiatre sur les carreaux et la violence des échanges verbaux qui caractérise la relation de Gil avec le « clinicien » qui espère le guérir... mais de quoi donc ?

Dans cette maison de fous, où la raison raisonnée est appliquée rigoureusement comme unique

thérapie pour venir à bout des problèmes du coeur et de l'âme, Gil paraît un pur étranger dont les délires d'imagination, la candeur désinvolte et le trop-plein d'énergie le font paraître comme un schizophrène paranoïaque, agressif et dangereux.

Le personnage de Gil est interprété par Benoît Vermeulen — un jeune diplômé de l'école de théâtre du cégep Lionel-Groulx — qui campe avec beaucoup de crédibilité l'enfant de huit ans déchiré par des émotions et des situations qu'il ne comprend ou ne maîtrise pas entièrement. Lisette Dufour interprète également avec grande conviction le personnage de Jessica dont l'évanescence, la précocité, la maîtrise d'elle-même, l'indépendance, représentent une telle attraction pour Gil.

Les autres personnages ne sont pas aussi convaincants, tel ce Ruyard, le thérapeute qui n'a pas peur de se mettre au niveau des enfants qu'il traite au lieu de pontifier comme son patron. Alain Grégoire manque un peu de substance même s'il est un des personnages « sympathiques » de la pièce, mais le roman le peignait également ainsi, si je me rappelle bien.

Bref, si vous n'avez pas peur de vous remettre en question comme adulte et si votre jeune peut donner libre cours à ses émotions chez vous et avec ses amis, ne vous privez pas de cet excellent spectacle. Vous aurez le coeur serré pendant toute l'heure et quart que dure la pièce, mais vous ne verrez jamais plus de la même façon l'âme des enfants qui vous entourent après avoir pris contact avec cette oeuvre.

Le Renaudot à René-Jean Clot

PARIS (LE DEVOIR et Reuter) — Le romancier René-Jean Clot recevra aujourd'hui le prix Renaudot, pour son roman *L'Enfant halluciné*, publié chez Grasset. C'est ce que LE DEVOIR a appris hier soir d'une source fiable à Paris.

Pour le Goncourt, le plus prestigieux des prix littéraires parisiens, qui sera également connu aujourd'hui, le favori est Tahar Ben Jelloun, auteur de *La Nuit sacrée*, publié au Seuil (voir le feuilleton de Lisette Morin dans LE PLAISIR DES LIVRES de samedi dernier). Quant à la romancière franco-canadienne Marie Cardinal (voir également l'entrevue de Paul Cauchon, dans LE PLAISIR DES LIVRES du 14 novembre), elle était, selon nos sources, finaliste au Goncourt avec Ben Jelloun mais, son roman *Les Grands Désordres* étant paru chez Grasset, comme celui de René-Jean Clot, la chance était contre elle puisque, officieusement du moins, les grands éditeurs semblent s'entendre entre eux pour ne pas attribuer plus d'un des prix littéraires à une même maison d'édition.

Selon une dépêche d'hier de l'agence Reuter, le pacte non-écrit entre les trois « grands » de l'édition française, le Seuil, Gallimard et Grasset, surnommés « Galligrasseuil », prévoit que si le Goncourt revient à l'un d'eux, il devra ouvrir pour que les deux autres obtiennent le Renaudot, le Médicis, le Femina ou l'Interallié. Ce qui, observe un responsable d'une maison d'édition « moyenne », devrait logiquement conduire au gain par Grasset du Renaudot, décerné hier soir mais rendu public après le Goncourt. Gallimard obtiendrait un des autres prix, décernés dans les prochaines semaines.

Le même éditeur « moyen » supputait hier que Gallimard ayant obtenu le Goncourt en 1985 et Grasset en 1986, des lois toutes mathématiques devraient donc déposer cette année le Goncourt dans la corbeille des éditions du Seuil.

Plusieurs éditeurs ont déjà dénoncé la main-mise sur les prix du trio « Galligrasseuil ». En 1952, les contestataires évoquaient « la citadelle des combines » qu'était le jury du Goncourt. En 1975, Jack Thieuloy, un écrivain proche de Jean-Edern Hallier, sema la pagaille en lançant un cocktail Molotov dans le hall de l'immeuble de Françoise Mallet-Joris, juré Goncourt.

L'enjeu des prix littéraires, hormis la gloire pour les auteurs, est avant tout économique, les livres lauréats,

ceints de leur célèbre bande rouge, assurés à leurs maisons d'édition les meilleures ventes pendant les longs mois d'hiver, et apportant parfois dans un marché difficile un véritable « ballon d'oxygène ».

Faisant l'objet d'un retraitage après l'attribution des prix, les oeuvres couronnées se vendent parfois à 500,000 exemplaires pour le Goncourt, 150,000 exemplaires pour le Femina, 120,000 pour le Renaudot, 240,000 pour le Médicis et 100,000 pour l'Interallié.

« Question de poésie »

■ Un colloque de la revue « Estuaire », le 20 novembre au salon du livre

(LE DEVOIR) — À l'heure de la désaffection idéologique et politique, du recours à l'intime et à l'autobiographique, la poésie est-elle devenue irresponsable ? À entendre un André Roy, par exemple, écrire : « Auschwitz rongé ma tête : je ne me voyais pas si malheureux », on n'est pas sans reconnaître que le poétique et le social n'ont pas nécessairement desserré leurs liens, même si l'écriture actuelle prend des colorations plus personnelles. C'est dire que le réel extérieur n'est pas évacué des pratiques contemporaines, qu'au contraire, il s'insinue d'une façon particulière, tout à fait différemment de ce que l'on a connu dans les années 1960. *Estuaire*, qui n'a jamais craint de faire rejouer certaines questions fondamentales, a demandé à sept intervenants de préciser les modes de travail de ce réel extérieur.

Nicole Brossard, Pierre Nepveu, Claude Beausoleil, Louise Dupré, Antonio d'Alfonso, Hélène Dorion et Yves Boisvert diront ce que peut la poésie dans le contexte actuel, tout en décrivant le climat affectif et idéologique qui l'anime. Choisis parce qu'ils affirment des tendances

diversifiées, compte tenu de leurs générations, de leurs origines culturelles, voire de leurs champs d'intervention, ils témoigneront d'un esprit qui anime *Estuaire*.

Estuaire ne pratique pas la nostalgie. Ne craignant pas de faire apparaître des refoulés et d'accueillir des poètes appartenant à des pratiques différentes, pleinement à l'écoute de son époque, sans nécessairement mettre de côté l'histoire et la tradition, *Estuaire* donne à lire des « longueurs d'ondes » à même la confrontation des projets individuels, le choc de leurs intensités, l'étrangeté de leur cohabitation. C'est dire le travail critique et prospectif qui anime la politique éditoriale de la revue.

Un colloque donc. Le vendredi 20 novembre au Salon international du livre de Montréal, salle 4, de 12 h 30 à 17 h 00, animé par Marie-Andrée Beaudet. À 17 h, *Estuaire* se joindra aux Ecrits des Forges et au Noroît et lancera les actes de ce colloque.

Estuaire, une revue de poésie fondée en 1976, est dirigée par Gérald Gaudet, assisté de Jean-Paul Daoust et Anne-Marie Alonzo.

Après Chicago, le musée d'Art contemporain de Montréal

Jannis Kounellis : l'humanisme est une finalité irrécusable

CLAIRE GRAVEL
collaboration spéciale

Après Chicago, la première rétrospective majeure des oeuvres de l'un des plus grands artistes de la seconde moitié de ce siècle, Jannis Kounellis, s'installe au musée d'Art contemporain de Montréal (MAC).

Grec d'origine, vivant en Italie depuis l'âge de 17 ans, Kounellis, qui ne parle ni anglais ni français, a bien voulu répondre aux questions du DEVOIR. Michèle Coudray, la « personne-clé » de l'art et de la vie de l'artiste, a servi obligeamment d'interprète.

À travers l'oeuvre de Kounellis, la fragmentation, comme celle d'une statue antique dans *Apollo*, est récurrente. Celle-ci est l'image, pour l'artiste, d'une évidente perte d'unité dans le monde occidental de l'après-guerre, unité comme valeur synthétique et positive.

Aux « valeurs héroïques » que le théoricien Thomas McEvilley voit dans ses oeuvres, Kounellis répond : « Il faut voir ce qu'on veut dire par « valeur héroïque ». Il y a une conception mythologique de l'héroïsme d'un côté et, de l'autre côté, celle de quelqu'un qui tente de parcourir une route, malgré des conditions adverses... »

C'est aussi la valeur héroïque de l'artiste qui n'accepte pas l'expressivité individuelle comme dans la peinture néo-expressionniste et la trans-avant-garde ; il montre une voie héroïque, non pas vers une expressivité négative, mais une valeur positive qui s'adresse au collectif.

« Et qui est dialectique », ajoute-t-il. « Déjà, les tableaux avec les lettres sont des fractures. Ils témoignent d'une fracture avec une peinture informelle. C'est déjà une position, ce sont déjà des fragments... »

Et la performance ? « Je n'ai jamais su exactement ce que ça voulait dire, performance. Il y a une théâtralité dans mon travail, typique dans l'imaginaire figuratif de la peinture italienne ; elle y a toujours été, je la reprends... »

« Par performance, on entend en général un temps théâtral ; elle a un début et une fin, alors ce que j'ai fait à toujours été une image, une image qui disparaît, poursuit-il. Ça dure éventuellement deux heures, mais il n'y a pas d'action. Quand c'est un air



Photo Jacques Grenier
Grec d'origine, vivant en Italie depuis 17 ans, Jannis Kounellis peut être considéré comme l'un des plus grands artistes de la seconde moitié du siècle.

de musique, c'est toujours un fragment d'une phrase musicale, répété.

« Cela a beaucoup plus à voir avec le fragment qu'avec la musique, ajoute-t-il. Ce que le fragment de musique suggère est une image. Tout est une image, sinon ce serait incompréhensible... »

À propos des portes bloquées... « Je n'ai jamais eu l'intention de murer une salle. Je voulais réaffirmer la valeur d'une mesure et une sensibilité. C'est la porte comme mesure d'architecture, comme mesure humaniste. La porte comme le lit. Le lit a une mesure qui a un rapport à l'homme seul, comme la porte. C'est avant la littérature, l'idée du lit. C'est une mesure humaniste. Moi, je crois que l'humanisme est né avec les présocratiques, bien avant Platon. Cet humanisme, je ne l'utilise pas comme citation : pour moi, c'est une finalité irrécusable... »

Kounellis sursaute quand je lui parle de l'introduction, dans son oeuvre, des animaux vivants : rats, oiseaux, chevaux : « Je n'ai pas commencé avec des rats. La première

fois que j'ai utilisé les animaux — commencer, cela veut dire, ensuite, développer — je ne suis pas parti d'un animal pour en utiliser d'autres. J'ai de temps en temps utilisé des animaux pour mes oeuvres : un perroquet, des chevaux, parce qu'ils donnaient la mesure précise de l'image que je désire. Ça n'a jamais été dans un sens dadaïste, de scandale ; c'a été une façon d'affirmer la tradition... »

« Et les « peintures de feu » ? « Comme les chevaux, c'est une image. On peut donner de nombreuses interprétations, mais ce sont toutes des interprétations codifiées. Mon intention, c'était de puiser à une image du Moyen Âge : je ne voulais pas reconstruire cette image. Toute définition littéraire a une finalité descriptive et moi, comme artiste, je ne peux l'accepter. C'est pourquoi je cherche à ouvrir le concept. Je ne nie pas la description littéraire, je me place un moment avant... »

« L'idée des pièces avec le feu par terre, ce n'était pas d'empêcher de marcher, comme la porte, ce n'est

pas d'empêcher d'entrer : c'est une image. La forme définit un espace architectonique. Tous les feux sont placés sur le mur en une ligne. Le feu à la hauteur de l'oeil de l'homme. C'est toujours la mesure... »

« J'indique un climat littéraire, mais l'image ne le développe pas. La construction d'une image est fondamentale. On ne pense jamais à un élément fondamental, c'est que l'art a une langue. Au lieu de penser au feu, il faudrait voir comment formellement il l'utilise, ajoute Michèle Coudray. Les éléments — le feu, la pierre — sont, avant d'être de la littérature, des éléments primordiaux, des archétypes... »

On reste, cependant, saisi devant la théâtralité de l'image de *Tragedia civile* (1975). On pense au surréalisme. « C'est une erreur énorme, m'éclaire Mme Coudray. C'est une oeuvre essentielle, d'une simplicité incroyable. C'est un mur recouvert d'or, qui se réfère à la peinture byzantine, à toute la peinture du Moyen Âge, comme le feu : c'est toute la tradition qui est rappelée par ce

mur, devant lequel un élément très simple qui est un porte-manteau avec un chapeau et un manteau qui sont brechtien. C'est le sacré et le quotidien. Le titre soulignait la valeur laïque de l'oeuvre en faisant de l'or une partie du patrimoine culturel... »

Comment Kounellis s'est-il détaché de l'Arte povera ? « Je n'ai jamais très bien compris ce qui a été défini sous le terme d'« Arte povera ». C'est un moment important dans les années 60, mais beaucoup d'oeuvres qui ont été considérées comme *Arte povera* ont été faites avant. C'est un mouvement important de l'art en Italie... »

Et vous vous sentez profondément Italien ? « Oui, car c'est en Italie que j'ai formé ma langue artistique. J'ai toujours dit que le passage de la Grèce à l'Italie était la chose la plus normale qu'un Grec pouvait faire. C'est ce qui s'est passé dans l'histoire, de la Grèce aux Romains. C'est le prolongement d'une logique, d'une mesure qui naît en Grèce — et même avant les présocratiques... »

Marcel Pépin devient directeur des nouvelles à CBF

PAUL CAUCHON

Radio-Canada doit annoncer aujourd'hui la nomination de Marcel Pépin, l'actuel président de la Commission d'accès à l'information, au poste de directeur du service des nouvelles radio. M. Pépin entrera en fonction au début de janvier.

Marcel Pépin a été journaliste au *Droit*, à *La Presse* et au *Soleil* (où il occupait des fonctions éditoriales). En décembre 1982, il devenait le premier président de la nouvelle Commission d'accès à l'information de l'État québécois (créée l'été précédent) et, à la même époque, il recevait le prix Olivar-Asselin de la SSJB, qui soulignait son exceptionnelle contribution au journalisme.

Cette nomination survient à un moment crucial pour la radio de Radio-Canada. La direction de l'information de Radio-Canada a, en effet, mis sur pied, l'été dernier, un comité d'étude qui doit revoir l'ensemble de la grille d'informations de la radio d'État. Ce comité, présidé par Louis Martin, a d'abord réalisé une analyse de la situation actuelle et amorcé la deuxième phase de son travail, qui consiste à proposer une réforme de la grille-horaire. Le comité, qui doit remettre ses conclusions au printemps, travaille particulièrement à améliorer la grille des nouvelles, le contenu des reportages et à approfondir les actualités immédiates.

Ce sont là des sujets délicats pour Radio-Canada, puisque les journalistes de la salle des nouvelles demandent récemment des explications à leur direction concernant la « couverture » du décès de René Lévesque, « couverture » qui a été jugée incomplète et pas assez rapide. LE DEVOIR a, d'ailleurs, appris que, dans une note de service datée du

vendredi 6 novembre, le directeur de l'information de Radio-Canada, Pierre O'Neil (dont le service est responsable à la fois des informations radio et télé), reconnaissait l'existence d'un problème. « La direction est tout à fait solidaire et partage un certain nombre de points de vue qui circulent, en nouvelles aussi bien qu'aux affaires publiques, au sujet de notre prestation », peut-on lire dans cette note interne.

M. O'Neil ajoute qu'il s'agit de mettre en place un cadre qui nous permettra de faire face avec célérité et efficacité à ce genre d'événements. Le directeur de l'information a, d'ailleurs, tenu à rassurer les journalistes en promettant un « post-mortem » de l'événement qui « ne sera pas complaisant », et en réitérant sa promesse de nommer un directeur très bientôt aux nouvelles radio.



Marcel Pépin.

Des tables dignes d'un conte de fée

FRANÇOISE LAFLEUR
collaboration spéciale

À quelques semaines de Noël, les joailliers-créateurs Lucas invitent le public à une exposition inusitée : des bouquets odorants, fous et inattendus, ornent 12 tables somptueuses où orfèvrerie, porcelaine et cristaux sont au rendez-vous pour un soir de fête. Jasmin, fleurs d'oranger, feuilles de houx, branches de sapin et autres folies deviennent complices du festin. Et l'art de la convivialité incite ici au luxe et à la volupté.

Douze des plus grands fleuristes montréalais ont créé les décors et mis en valeur les arts de la table auxquels participent tous les sens, tant la vue et l'odorat que le toucher. Sur les tables dressées, on voit des objets fascinants témoins de la tradition : réédition de couverts d'époque « art déco », oiseaux décoratifs tels que fauvette ou rouge-gorge incrustés dans fourchettes et cuillers à servir en métal argenté, fines porcelaines et verreries, assiettes et vases sculptés, flûtes à champagne inspirées du célèbre ange souriant de la cathédrale de Reims...

Que ce soit pour le réveillon de Noël, la soirée de la Saint-Sylvestre ou pour un *brunch* du jour de l'An, les créations Limoges, Baccarat, Daum, Latiq, Christoffe et autres peuvent teinter d'une note extravagante un dîner gastronomique entre parents ou amis. Un réveillon à la Henri VIII ? Un décor de table digne de la Renaissance italienne ? Un tête-à-tête amoureux dans le cadre d'une soirée d'opéra à la Fenice, en rêvant de Venise ? Un *brunch* champêtre surnommé « Fol Avoine » au lendemain d'une « Soirée de tempête » où l'odeur d'innombrables orchidées enrubannées fait perdre

la tête à qui se laisse aller à plein de « fantaisies de Noël » ?

Et pourquoi pas ? Ce sont les « Fées de Lucas », en montre jusqu'au 21 novembre, de 9 h à 17 h, au 1476, rue Sherbrooke ouest. Une mise en scène qui sort de l'ordinaire, avec des manières

de table qui nous font voyager à travers l'art et l'histoire. Car, tout comme la gastronomie a ses grands chefs, l'art de dresser la table a également ses grands maîtres en arts décoratifs pour qui cuisine raffinée signifie d'abord et avant tout plaisir des yeux.



Photo Jacques Grenier

LA TÉLÉ CE SOIR

L'Agent orange. Téléfilm racontant la lutte d'un vétéran du Viêt-nam, cancéreux à la suite de l'utilisation de l'« agent orange », ce célèbre défoliant. Un travail sérieux, avec John Ritter comme principal comédien. Radio-Québec, 21 h.

L'état de santé de nos hôpitaux. Le *Point* présente toute la semaine un grand dossier sur les hôpitaux québécois. Ce soir, 25 minutes « sur le front », dans le quotidien des travailleurs d'hôpitaux.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) - Running man sem. 6 h 45, 8 h 45
ASTRE II: - Less than zero sem. 7 h 10, 9 h 10
ASTRE III: - The Sicilian sem. 6 h 45, 9 h 10
ASTRE IV: - La famiglia sem. 7 h, 9 h 20
BERRI I: (288-2115) - Les ailes du désir 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
BERRI II: - La famille 1 h 15, 4 h, 7 h 15, 9 h 45
BERRI III: - Le sciclien 1 h, 4 h, 7 h, 10 h
BERRI IV: - Full metal jacket 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45
BERRI V: - L'ami de mon amie 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h
BOGART I: (844-9470) - The good father sem. 7 h 15, 9 h 15
BOGART 2: Rita, Sue et Bob Too tous les jours 7 h 30, 9 h 30
BOGART 3: Family viewing tous les jours 7 h 30, 9 h 30
BOGART 4: - Made in heaven sem. 7 h 30, 9 h 30
BOGART 5: - No man's land sem. 7 h, 9 h
BOGART 6: - Less than zero sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 7: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 8: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 9: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 10: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 11: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 12: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 13: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 14: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 15: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 16: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 17: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 18: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 19: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 20: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 21: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 22: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 23: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 24: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 25: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 26: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 27: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 28: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 29: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 30: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 31: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 32: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 33: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 34: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 35: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 36: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 37: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 38: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 39: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 40: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 41: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 42: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 43: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 44: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 45: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 46: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 47: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 48: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 49: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 50: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 51: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 52: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 53: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 54: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 55: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 56: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 57: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 58: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 59: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 60: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 61: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 62: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 63: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 64: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 65: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 66: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 67: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 68: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 69: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 70: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 71: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 72: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 73: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 74: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 75: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 76: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 77: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 78: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 79: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 80: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 81: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 82: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 83: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 84: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 85: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 86: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 87: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 88: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 89: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 90: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 91: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 92: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 93: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 94: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 95: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 96: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 97: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 98: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 99: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30
BOGART 100: - Made in heaven sem. 7 h 20, 9 h 30

KENT I: (489-9707) - Fatal attraction sem. 7 h, 9 h 30
KENT II: - Hidding out sem. 6 h 50, 9 h 10, 9 h 40
LAVAL I: (688-7776) - Liaison fatale sem. 7 h 10, 9 h 40
LAVAL II: - La revanche des tronches sem. 7 h 10, 9 h 25
LAVAL III: - Baby boom sem. 7 h, 9 h 25
LAVAL IV: - Le filic était presque parfait sem. 7 h 20, 9 h 30
LAVAL V: - Hidding out sem. 7 h 20, 9 h 30
LAVAL 2000 1: (687-5207) - Danse lascive sem. 7 h 30, 9 h 35
LAVAL 2000 2: Full metal jacket sem. 7 h, 9 h 10
LOEW'S I: (861-7437) - Hello again 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
LOEW'S II: - Baby boom 12 h, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 10
LOEW'S III: - Maurice 12 h 45, 3 h 25, 6 h 15, 9 h 05
LOEW'S IV: - Wish you were here 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
LOEW'S V: - Stakeout 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 15

LE MILIEU: Montréal - Naissance du troisième type La patience des femmes fait la force des hommes 19 h - Mon cas 21 h
MON CINÉMA: (849-041) - Jeux d'artifice 1 h 30, 7 h - Tuer n'est pas jouer 4 h - Le Jupon rouge 9 h 15
OUMETOSCOPE: (525-8600) - 20 jours sans guerre 7 h - Les moissons du ciel 7 h 15 - Une flamme dans mon coeur 9 h - Les contes de Canterbury 9 h 15
PALACE I: (866-6991) - Hidding out 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 30
PALACE II: - The hidden 12 h 50, 3 h 05, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 50
PALACE III: - Death warmed up 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
PALACE IV: - Real men tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PALACE V: - The kid brother tous les jours 12 h 45, 3 h 55, 7 h 30, 9 h 45
PALACE VI: - Fatal beauty 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25
LE PAPINEAU: Montréal - Tous les soirs Les ailes du désir 19 h 21 h - lun. Mauvais sang 19 h 30 - Paris, Texas 21 h 30

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003) - Jazz du mer. au dim. de 22h à 02h30 - Le groupe de jazz-fusion UZEB, du 4 au 22 nov.
AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, lie Ste-Hélène (872-4656) - Ouvert tous les jours de 10h à 17h du 1er au 30 nov.
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) - Michael Gauthier, guitariste de jazz, le 17 nov. à 21h - De New York, David Leibman, saxophone, le 18 nov. à 20h.
BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) - Jazz les mardis soirs à 22h - Jean Beaudet, les 17-18 nov. à 22h.
BAR TERRASSE: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) - Raymond Brunet à l'accordéon, du lun. au ven. de 17h à 19h30.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aymer, Montréal (842-8656) - Les lundis, sessions d'improvisation à 19h - Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h - Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h - Live Jazz avec le trio de Claude Piosy, mer. de 12h à 14h.
LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) - Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h à la fermeture, et le samedi de 20h à 03h - Michelle Sweeney, chanteuse de jazz, soir et R & B, à compter du 5 août, du mer. au sam. à compter de 22h, 3 spectacles par soir.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) - La Boîte à Lily: à compter de 18h, du mar. au sam. souter en musique avec Marie-Pierre Quintin - Jacques-Yves Lebel, en spectacle du 19 au 21 nov. à 22h.
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) - Ligue Universitaire d'improvisation, vertis vs blancs, le 16 nov.
CAFÉ DE LA PLAGE: PDA (842-2112) - « Tête-à-tête » de Ralph Burdman, m. en s. Jean-Louis Roux, du 28 oct. au 12 déc. du mar. au sam. à 20h.
CAFÉ-THÉÂTRE LE FAUX-BOURGEOIS: 550 rue Poupart, Montréal (526-4552) - « Moi Tarzan, toi Jane » de Janelle Bertrand, production de la Rueille Montaine, les 19-20-21-26-27-28 nov. à 20h.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7832) - Jazz les ven. et sam. à 21h 30.

LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) - Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h.
L'ESKALAP: 1237 Sanguinet, Montréal - « L'obs-cène oiseau de la nuit » de Jose Donoso, m. en s. Pierre A. Laroque, du 4 au 29 nov. du mer. au sam. 20h30, le dim. 15h.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) - « Piège pour Cendrillon » adaptation théâtrale de Michelle Allen du roman de Sébastien Japrisot, m. en s. Michèle Normandin, du 20 nov. au 20 déc. du mar. au dim. 20h30.
LE PUZZLES-SCÈNE: 3625 ave du Parc, Montréal - « A. my name is Alice » m. en s. Joan Austen, du mar. au dim. 20h, les ven. 20h et 22h45.
L'ENTRE-TEMPS: Centre Sheraton, 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) - Le groupe Linda Benoit and The Hits Men du 4 au 29 nov. du mer. au sam. de 21h à 3h.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) - Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim. 21h à 02h.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) - Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h.
MCGILL PLAYERS' THEATRE: 3480 McTavish, Montréal (398-6813) - « Hamlet » de Shakespeare, du 17 au 21 nov. et du 24 au 28 nov. du mar. au sam. à 20h.
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal (872-6888) - Quinzaine Ontarioise, le jeune cinéma franco-ontarien, projection et animation, du 10 au 22 nov. à 20h.
PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613) - Parties de bridge les mer. et jeu. à 19h - Tournoi de backgammon, les mer. et 19h30.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) - Du 1er oct. au 30 nov. - La nouvelle astronomie - spectacles français: mar. 12h30, jeu. 13h30, 20h30, sam. 14h15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30, 20h30 - spectacles anglais: mar. 12h30, jeu. 12h30, 19h30, sam. 13h, 15h30, 19h30, dim. 14h15, 19h30 - Le ciel ce soir - spectacle gratuit, les lundis 19h30 anglais, 20h30 français.
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508) - Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement - 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au ven. en soirée.
RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux-Montréal (284-0330) - Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h à 3h - musique tzigane et ballades évanescantes, du mer. au sam. de 19h30 à 23h.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) - Blue Monday Jam Session avec The Ward Brothers Band, le 16 nov.
SALLE FRED BARRY: 1001 ouest Ste-Catherine, Montréal - Le Carrousel présente « Gil d'après » Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué - roman d'Howard Buten, traduction Jean-Pierre Carasso, adaptation théâtrale Suzanne Lebeau, du 11 au 28 nov. à 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal - Concert CBC/McGill, Paul Stewart, piano, Michael McAnon, piano, musique pour piano à deux et à quatre mains, œuvres de Widor, Roussel, Ravel, Pierné, Gershwin et Szymanowski, le 16 nov. à 20h.
SPECTRUM: rue Ste-Catherine ouest, Montréal (861-5851) - Johnny Winter en spectacle, le 16 nov. à 21h.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, Montréal (523-1211) - Les fantômes de Martin -

Le chant des sirènes
Cinophile présente
I'VE HEARD THE MERMAIDS SINGING
avec PATRICIA ROZEMA
SHEILA MCCARTHY, PAULE BAILLARGEON
DESJARDINS (489-5599)
CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ (514-393-1111)
CENTRE-VILLE (v.o. anglaise) 1-800-300-5000

POUR OBTENIR DES CANDIDATEIS DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

LE MEILLEUR FILM DE GUERRE JAMAIS RÉALISÉ
Un film de Stanley Kubrick
FULL METAL JACKET
EN VERSION FRANÇAISE
BERRI (842-2112)
JEAN-TALON (425-725-7000)
LONGUEUIL (679-7451)
ODÉON LAVAL (687-5207)
ST-HYACINTHE (514-393-1111)
ST-JÉRÔME (514-393-1111)

PRIX ALCAN 1987
FAMILY VIEWING
V. ORIGINE ANGLAISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
BOGART (844-9470)
Tous les jours 7:30-9:30

LA DAME DANS L'AZAR
PREMIÈRE DEMAIN
Avec des lunettes et un fusil
DE JAPRISSOT
PRÉSENTÉ PAR OMNIBUS
17 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE, 20h30
Relâche dimanches et lundis
Mise en scène: Jean Asselin / Avec: Francine Alepin, Jean Asselin, Denise Boulanger, Jacques Le Blanc, Anne-Marie Provancher

TELEVISION
2 CBFT 12.00 Première édition 12.15 Les démons du Midi 13.15 Au jour le jour 14.15 Cinéma - « La bande des quatre » - amér. 79 avec Dennis Christopher, Paul Dooley, Barbara Barrie et Dennis Quaid 16.00 Félix et Ciboulette 16.30 Il était une fois la vie 17.00 D'une série à l'autre - « L'espace d'une vie »
6 CBMT 12.00 Midday 12.57 Community notes 13.00 All my children 14.00 Coronation street 14.30 Matt and Jenny 15.00 Guiding light 15.00 Facts of life 16.32 Sharon, Lois and Bram's - Elephant show 3 17.00 Video hits 17.30 Three's company 18.00 Newswatch
10 CFTM 12.00 Ici Montréal 12.15 Chacun chez soi 12.45 À cœur ouvert 13.15 Cinéma d'après-midi - « La guerre des abîmes » - brit. 80 avec Richard Jordan, John Roberts et David Selby 15.15 Babillard 15.30 Arnold et Willy 16.00 La bande à nîmée 16.30 Galaxie 17.00 De bonne humeur
12 CFCF 12.00 The Mary Taylor Moore show 12.30 Pulse 13.00 Lifetime 14.00 Another world 15.00 General hospital 16.00 Cop's corner 16.05 The price is right 17.00 Family ties 17.30 Cheers
17 RADIO-QUÉBEC 12.30 Le corps humain: la circulation 13.00 Québec school telecast 13.30 Lecture du Nouveau Testament
14.30 Psychologie de l'apprentissage 15.30 L'Enap présente 16.00 Vidéotour 17.00 Légendes du monde 17.30 Maya l'abeille 18.00 Passe-Partout
85 QUATRE SAISONS (câble 5) 12.00 Les Pierrelle 12.30 Le grand journal 13.00 Marquante et compagnie 14.00 Les Ptit'es vues 14.00 Les millions - angl. 68 avec Peter Ustinov, Maggie Smith et Karl Malden 16.00 La récréation 16.15 Le petit journal 16.30 Téléfun 17.30 Le grand journal
99 TVFQ (Câble) 11.50 Domicile A2 14.00 Thalassa 14.45 Téléfoot 15.35 Radio-France-Internationale 16.30 L'académie des neuf 17.20 Le Journal 17.50 La chance aux chansons

Table with columns for time slots (18h00 to 00h00) and various TV channels (CBFT, WCAX, WPTZ, CBMT, CFTM, CFCF, CIVM, WNY, ICO, VERMONT, QUATRE SAISONS, TVFQ) listing their respective programming.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, lundi 16 novembre 1987

Kaufel envisage une acquisition aux É-U pour doubler ses ventes

GUY PAQUIN
Collaboration spéciale

PROFIL RÉA

Il ne se satisfait pas facilement, Bruce Kaufman. À la fin de l'année fiscale 1987, le 31 août, le groupe Kaufel, dont il est président, annonçait un accroissement des ventes de 105 % par rapport à l'année précédente, un bond prodigieux de \$ 27,5 millions à \$ 56,2 millions. Ça l'a réjoui quelques jours, mais maintenant, ça ne le fait plus rire. Ce qu'il lui faut à la fin de 1988, c'est atteindre le cap magique des \$ 100 millions de ventes. Et comment va-t-il donc faire ? « Nous allons acquérir ce chiffre d'affaires, répond-il. Dans quelques semaines, nous allons faire l'acquisition d'un important fabricant d'appareils d'éclairage américain et ainsi consolider notre position de plus important manufacturier d'appareils d'éclairage d'urgence en Amérique du Nord. »

Si la récente histoire de Kaufel fait état d'une foudroyante accélération de son activité, le démarrage fut au contraire plutôt lent. Fondée par M. Kaufman en 1974, la compagnie mit 3 ans à se faire une place au soleil au Québec. En 1977, elle prenait 50 % des actions d'Emergi-Lite et s'implantait par le fait même en Ontario. L'année suivante, Kaufel faisait une première percée aux États-Unis, exportant à partir de ses bases canadiennes.

Les 3 années suivantes furent consacrées à l'élargissement du marché de Kaufel, de telle sorte qu'à la fin de 1981, la compagnie affichait des ventes de \$ 5,7 millions et déménageait dans une usine de 18,000 pieds carrés à Pointe-Claire. Suivie alors la traversée du désert qui eut pour effet de

figer le niveau des ventes, de rogner sur la marge de profits et de remettre à plus tard les projets d'expansion. Dès la reprise, fin 1983, Kaufel commença une intégration horizontale par la formation de Pan-Acc, qui a pour mandat de desservir en systèmes d'éclairage l'industrie des transports en commun.

Dès lors, Kaufel s'est lancée dans une série d'acquisitions articulées par une stratégie globale d'intégration verticale d'abord, puis horizontale. On acheta premièrement Ténélux, une compagnie fabriquant des produits d'éclairage injecté, qui en fournit maintenant aux diverses branches du groupe Kaufel. En 1986, ce fut le tour de GFI, une compagnie qui fabrique le métal et produit, entre autres, des boîtiers d'ordinateurs. Cette même année, Kaufel obtint la licence de fabrication et de division des produits « Landmark », équipements d'éclairage des voies publiques. Histoire de compliquer encore son organigramme, Kaufel, en mai 1986, a acheté son distributeur américain dans le but avoué d'améliorer sa part du marché outre-frontière.

« Notre stratégie d'intégration verticale, explique M. Kaufman, a pour but, en faisant disparaître le sous-traitant, de ramener le coût de revient sous notre contrôle. Les bas prix constituent le fer de lance de notre assaut du marché mondial. Avec une usine de plastique et une usine de métal, un réseau de 2000 grossistes américains, nous avons la possibilité de diversifier notre production

à volonté. C'est la raison pour laquelle nous avons acquis Kamro de Toronto en juin de cette année. Par cette acquisition nous pénétrons le marché de l'éclairage résidentiel. »

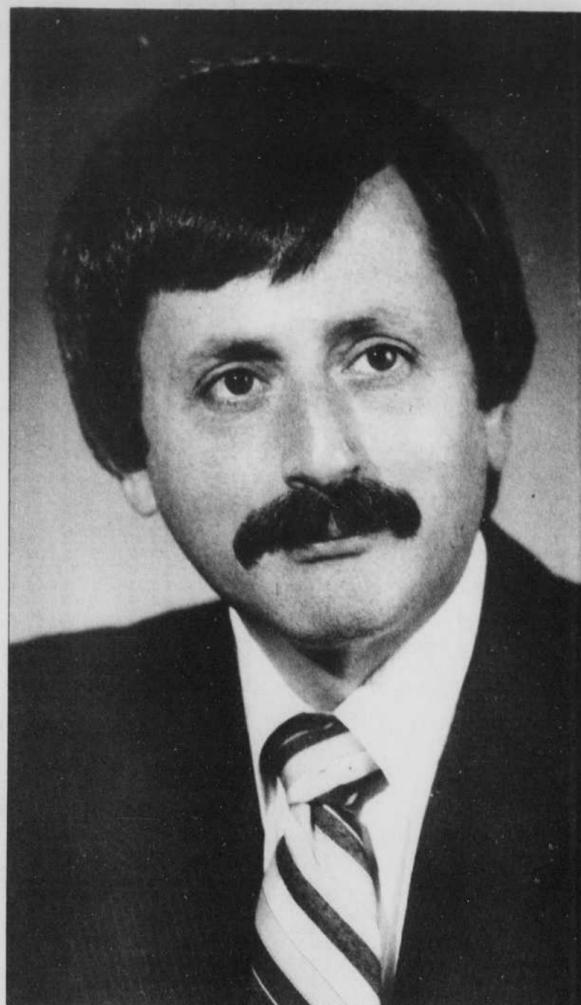
Autre effet de l'intégration, la marge de profits nets de Kaufel n'a cessé de s'améliorer avec les années pour atteindre un niveau quasi-incroyable en 1987. Les profits nets représentaient 4 % des \$ 5,7 millions de ventes en 1981. Ils représentent maintenant 12,5 % des \$ 55,5 millions de chiffre d'affaires de 1987. Pourtant, Bruce Kaufman trouve encore qu'il dépense trop d'argent pour en faire. « Nous avons identifié deux secteurs où nos dépenses pourraient diminuer grâce à l'intégration. Nous payons trop cher pour les transformateurs et les batteries de nos systèmes d'éclairage d'urgence. » On se demande quelle marge de profit réussira à satisfaire M. Kaufman. Probablement aucune. Avec 60 % du marché canadien de l'éclairage d'urgence, et plus de 10 % du marché américain, il fallait bien que Kaufel prenne le large et explore de nouveaux horizons. On négocie donc avec l'Australie qui est tentée d'installer des éclairages Kaufel dans ses trains. Des tractations du même ordre sont en marche avec Hong Kong et certains pays européens.

Dans le cas d'un ralentissement général des affaires, qui affecterait le marché de la construction, dont Kaufel dépend, M. Kaufman ne s'inquiète pas plus qu'il ne faut. « En 1981-82, les commandes en prove-

nance des entrepreneurs en construction ont diminué sensiblement. L'État n'envoyait plus ses inspecteurs sur les chantiers vérifier l'installation de l'éclairage d'urgence, mais les inspecteurs se sont mis à patrouiller les vieux bâtiments commerciaux et grâce à ces derniers, je peux vous assurer que nous n'avons pas manqué de travail. »

Après deux émissions d'actions inscrites au RÉA, la première en octobre 1985 et la seconde en septembre 1986, M. Kaufman est enchanté de l'existence du régime. Et pour cause : émises à 6 \$ la première fois et à \$ 6,25 la deuxième, les actions se transigent actuellement à \$ 7,25. Le krach, connaît pas. Si le président de Kaufel reconnaît que les investisseurs québécois ne veulent plus de compagnies à croissance lente, il croit tout de même que l'État ne devrait pas toucher au Régime d'épargne-actions ou en modifier les règles. « Le RÉA fut le plus important facteur externe de notre croissance. C'est grâce à lui si 400 de mes 600 employés sont au Québec. Il faut que le RÉA devienne une tradition chez nous. »

Il n'en reste pas moins que le titre Kaufel, de l'avis de plusieurs, est sous-évalué. C'est l'avis des gens de chez Burns Fry, de chez Nesbitt Thomson, de chez Midland Doherty, de chez Lévesque Beaubien ainsi que de M. Geoff Shulman, vice-président de Guardian Investment. Avec un profit net par action qui passe de \$ 0,37 en 1986 à \$ 0,54 cette année, une croissance moyenne en 5 ans de 37 % pour les ventes et de 62 % pour les bénéfices par action, M. Shulman ne peut que recommander aux investisseurs de prendre le titre Kaufel au sérieux.



M. Bruce Kaufman, président du Groupe Kaufel, un homme qui ne se satisfait pas facilement, malgré l'excellente performance de sa compagnie l'an passé. Il veut, cette année encore, doubler son chiffre d'affaires pour atteindre le plateau magique des \$ 100 millions de ventes.

Cette semaine à la bourse

Arrangement proposé et projet de fractionnement

■ **Transalta Utilities** : l'arrangement prévoit (sujet à l'approbation des actionnaires) que chaque action ordinaire de catégorie A et que chaque action ordinaire de catégorie B sera échangée pour 2 nouvelles actions ordinaires et une débenture garantie série M, ayant un montant principal de 1,50 \$.

Offres d'achat d'actions

■ **Rodgers Acquisition Corporation** a l'intention d'acquiescer en argent comptant jusqu'à 10 000 000 d'actions catégorie B sans droit de vote de Rodgers Communication au prix de 25 \$ par action. L'offre se termine le 30 novembre 1987 à minuit.

■ **GTL Transport** offre d'acheter sur le marché jusqu'à 235 000 actions ordinaires d'Intercan.

Offre d'échange d'actions

■ **Radio communication BCE Mobile** projette d'acquiescer toutes les actions ordinaires de National Pagette. L'échange se fera à raison d'une action ordinaire de BCE Mobile pour deux actions ordinaires de National Pagette.

Projet de rachat d'actions

■ **Seco-Cemp** projette de racheter toutes ses actions privilégiées à dividende de 3,5625 \$ au prix de 26,25 \$ l'action plus les dividendes accumulés et impayés de 0,00976 \$.

■ **Nova Corporation of Alberta** rachètera le 15 novembre 1987 64 100 de ses actions privilégiées à dividende de 9,76 % au prix de 25 \$ l'action.

Projet de fractionnement

■ **Canadian Gypsum** : actions ordinaires. Base de fractionnement: 2 pour 1. Date de l'assemblée des actionnaires: novembre 1987.

Bons de souscription admis à la cote

■ **Polymer International (PI. WT)**. Base de souscription: 1 bon pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: 8,50 \$. Date d'échéance: 15 janvier 1990.

Échéance des bons de souscription

■ **Ressources MSV (MSV. WT)**. Base de souscription: 2 bons pour 1 action catégorie A. Prix de souscription: 2,10 \$. Date d'échéance: 16 novembre 1987 — 16 h 00.

■ **Mines Messaguy (MSX. WT)**. Base de souscription: 2 bons pour 1 action ordinaire. Prix de souscription: 0,90 \$. Date d'échéance: 18 novembre 1987 — 16 h 00.

Offre publique de rachat d'actions

■ **Atlantic Shopping Centres** 200 000 actions ordinaires.

■ **Brenda Mines** 236 700 actions ordinaires.

■ **Cabre Exploration** 342 277 actions ordinaires.

- **Canadian Marconi** 1 188 000 actions ordinaires.
- **Canvest Trusco** 370 105 actions ordinaires.
- **Celanese Canada** 675 000 actions ordinaires.
- **Coniagas Mines** 200 000 actions ordinaires.
- **Dupont Canada** 825 000 actions ordinaires.
- **Intensity Resources** 1 150 000 actions ordinaires.
- **Lanpar Technologies** 230 000 actions ordinaires.
- **Mc Neil Mantha** 250 000 actions ordinaires.
- **MICC Investment** 1 592 312 actions ordinaires.
- **Norghgate Explorations** 1 750 000 actions ordinaires.
- **Noverco** 1 400 000 actions ordinaires.
- **Groupe Platine de la Fosse** 250 000 actions ordinaires.
- **Groupe Macyro** 270 000 actions ordinaires.
- **GTL Transport** 270 000 actions ordinaires.
- **Ontex Resources** 171 000 actions ordinaires.
- **Phoenix Canada Oil Co.** 250 000 actions ordinaires.
- **Sabright Resources** 433 505 actions ordinaires et 38 500 bons de souscription.
- **Shepherd Products** 40 000 actions ordinaires.
- **Starrex Mining** 200 000 actions ordinaires.
- **Tembec** 200 000 actions classe A.
- **Trusco Royal** 5 181 862 actions ordinaires catégorie A.
- **Venmar** 267 000 actions ordinaires catégorie A.
- **WIC Western Intern** 608 968 actions ordinaires catégorie A.

Séparation des unités

■ Les unités de **Polymer International** sont séparées en 1 action ordinaire et un demi-bon de souscription.

■ Les unités de la **Corporation Forestière Green Forest** sont séparées en 1 action subalterne et un demi-bon de souscription.

Changement de nom

■ La Compagnie du Gypse du Canada changera de nom pour s'appeler **CGC inc.**

Retrait de la cote

■ Les actions ordinaires de **Siltronics** et de **Elan Industries** sont retirées de la cote suite aux difficultés financières de la compagnie.

Nouvelles inscriptions

■ **Diabrasive International** DAB (Toronto).

■ **Fonds d'Équipement Union Carbide du Canada** UCT.UN (Montréal et Toronto). — **Ressources Kimex** KMX (Montréal).

■ **Sodisco SDN** (Toronto).

Assemblée générale

nom de la compagnie	Date	Heure	Lieu
Steinberg	20-11	10 h 00	Montréal

Ces données sont fournies par **Tassé**

RELAIS D'AFFAIRES

LAURENTIDES

HÔTEL FAR HILLS: CENTRE DE RÉUNION PAR EXCELLENCE. 72 chambres de grand confort. 9 salles de réunions bien éclairées, équipement audio-visuel complet. Cuisine renommée, salle à manger renommée. Personnel qualifié entièrement à votre service. Pour vos heures de détente: piscine intérieure avec sauna, squash, tennis à proximité, salles de billard et de ping pong. Grands centres de ski de fonds à proximité. 119 km de pistes de ski de randonnée. Pour votre prochaine réunion, consultez Mme Marie Brancolini, au service des congrès depuis 15 ans dans les Laurentides 866-2219 lignes directes de Mtl. / 1-800-567-6636

Auberge St-Denis
ST-SAUVEUR-DES-MONTS
23 chambres (18 avec foyer) à partir de 125\$/jour occ. simple. Incluant: hébergement 1 soir, 3 repas, salle de réunion, pause-café, audio-visuel, taxes et service 81, rue Saint-Denis Saint-Sauveur-des-Monts J0R 1R0. (514) 227-4766/de Mtl.: 497-5602

Hôtel La Sapinière
Val David
Venez découvrir le calme et la tranquillité à 1 heure de Montréal. 70 chambres grand confort, cuisine raffinée — table d'hôte. Un endroit tout désigné pour réunions, séminaires, congrès, etc. 5 salles de conférences climatisées, équipement audio-visuel complet, pouvant accueillir 10 à 100 personnes.
Prix de l'excellence du tourisme Québécois.
C.P. 190 — Val David — J0T 2N0 / Mtl: 866-8262
Ext. de Mtl: 1-800-567-6635 / Val David: (819) 322-2020

ESTRIE

AUBERGE DE JOUVENCE: Parce que vos réunions doivent être efficaces, compris à partir de 55\$ par jour, p.p., en occ. double incluant: chambre, 3 repas, salle de réunion, équipement didactique, pauses-café, et plus encore. Capacité d'accueil maximum 130 personnes en occ. double, 78 en occ. simple. Au cœur du Parc Orford, à 75 minutes de Montréal. Route 220, Orford Bonsecours JOE 1H0 514-532-3134.

Hovey Manor

Notre site retiré au bord du lac à North Hatley vous assure le calme pour des séminaires productifs: 36 chambres de grand confort face au lac, plusieurs avec foyers, jacuzzi et balcon privé. Salles de congrès complètement aménagées, service de conciergerie et de secrétariat 24 heures par jour. Cuisine innovatrice, classifiée 4 fourchettes. Tous les sports nautiques et tennis éclairés sur les lieux. Magnifiques couleurs d'automne. Golf à 2 kilomètres. Seulement 70 minutes de Montréal via route 55. Forfaits séminaires d'excellent rapport qualité-prix. Gagnant régional du Grand Prix de Tourisme 1986. 1-819-842-2421 — C.P. 500, North Hatley, Québec JOB 2C0.

AUBERGE HATLEY: Auberge de prestige Membre de RELAIS ET CHATEAUX, un relais pour les gourmets, gourmands, gagnant régional du Mérite de la Restauration du Québec, 22 chambres dont certaines avec foyer. L'atmosphère paisible et hospitalière fait de l'Auberge Hatley un site idéal pour la tenue de rencontres, groupes de travail et séminaires. 3 salles pouvant accueillir entre 6 et 30 personnes dans un climat propice à la réflexion et à la détente.
C.P. 330, North Hatley, JOB 2C0, (819) 842-2451.

ESTRIMONT: Complexe hôtelier face au mont Orford. 46 chambres-salons tout confort, foyer, balcons privés, air climatisé. Suites exécutives pour vos VIP. 60 chalets et villas luxueux. Salles de réunion, capacité près de 300 pers. Environnement exceptionnel, ambiance paisible et chaleureuse, propice à la détente, donc à une productivité accrue. Excellente cuisine. Pour garder la forme, squash, raquetball, saunas, bain turquois, salle d'exercice, tennis et piscines sur place. Bienôt 35 nouvelles chambres, 8 salles additionnelles et une piscine intérieure pour répondre à la demande. Demandez notre vidéo. Appelez Denise au 1-800-567-3402 ou (819) 843-1616

LAC BEAUPORT

Le Manoir St-Castin offre un cadre idéal pour réceptions, réunions d'affaires, table réputée. Inclus dans nos forfaits: tennis, piscine, plage, etc... selon les possibilités du moment: demandez notre brochure **Manoir St-Castin**, 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0 (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

bourguignon + dh inc.



Lucien Vigneault



Jacques Bourguignon



Marc Mooney



Edouard Latreille

Par suite du regroupement des compagnies Imprimerie Bourguignon et Emballages DH inc., M. Laurent Bourguignon, président du conseil de **bourguignon + dh inc.**, annonce les nominations suivantes: M. Lucien Vigneault, président-directeur général; M. Jacques Bourguignon, vice-président exécutif; M. Marc Mooney, vice-président à la commercialisation et M. Edouard Latreille, vice-président étude des produits. Forte de l'expérience et de l'excellente renommée des deux firmes qui l'ont créée, la nouvelle entreprise **bourguignon + dh inc.** poursuit les mêmes objectifs: la conception et la fabrication d'emballage haut de gamme.

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

LES TITRES RÉA

FLUCTUATIONS HEBDOMADAIRES

Firme	Prix à l'émission	Haut 52 dernières semaines	Bas	Cours de la semaine précédente	Cours actuel	Variation en % des cours	C/B 12 derniers mois
ÉMISSIONS 1987							
AMISK	\$ 1.00	\$ 0.95	\$ 0.30	\$ 0.58	\$ 0.35	-39.7 %	-
BASTIEN	\$ 4.00	\$ 5.37	\$ 1.50	\$ 2.05	\$ 2.00	-2.4 %	8.0
BIOREX (GROUPE)	\$ 1.50	\$ 1.60	\$ 0.50	\$ 0.65	\$ 0.63	-3.1 %	-
BOCENOR BF (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 4.15	\$ 1.00	\$ 2.10	\$ 2.10	0.0 %	-
DERAGON LANGLOIS	\$ 2.25	\$ 1.75	\$ 0.50	\$ 0.75	\$ 0.75	0.0 %	3.4
DERAGON LANGLOIS bon	-	\$ 0.10	\$ 0.01	\$ 0.01	\$ 0.01	0.0 %	-
DIABRASIVE INTERN.	\$ 3.75	\$ 3.50	\$ 3.00	\$ 3.25	\$ 3.20	-1.5 %	-
DOREL (INDUSTRIES)	\$ 5.00	\$ 5.12	\$ 2.00	\$ 2.80	\$ 2.95	5.4 %	-
DUMAGAMI (MINES)	\$ 16.00	\$ 16.25	\$ 8.00	\$ 8.75	\$ 9.75	11.4 %	-
DUMAGAMI (MINES) bon	-	\$ 6.12	\$ 1.70	\$ 2.15	\$ 2.15	0.0 %	-
EQUIPEMENTS DENIS	\$ 4.50	\$ 3.75	\$ 2.25	\$ 2.40	\$ 2.40	0.0 %	6.5
EQUIPEMENTS DENIS bon	-	\$ 0.60	\$ 0.35	\$ 0.35	\$ 0.35	0.0 %	-
FIDUCIE DU QUEBEC A	\$ 7.00	\$ 8.50	\$ 3.50	\$ 4.55	\$ 4.50	-1.1 %	7.4
FORATEK INTERN.	\$ 2.50	\$ 2.20	\$ 1.00	\$ 1.00	\$ 1.25	25.0 %	-
FORESBEC	\$ 3.25	\$ 3.85	\$ 1.70	\$ 2.30	\$ 2.30	0.0 %	10.5
GOLDEX MINES bon	\$ 0.37	\$ 7.00	\$ 1.60	\$ 2.00	\$ 1.65	-17.5 %	-
GOLDEX MINES	\$ 6.63	\$ 8.62	\$ 2.80	\$ 3.10	\$ 3.30	6.5 %	-
GUARDIAN TRUSTCO	\$ 5.63	\$ 6.12	\$ 3.50	\$ 4.00	\$ 4.00	0.0 %	5.5
IDEAL (GROUPE)	\$ 8.00	\$ 8.25	\$ 2.50	\$ 4.50	\$ 5.00	11.1 %	6.2
IGLOO VIKSKI	\$ 2.00	\$ 1.90	\$ 0.65	\$ 1.00	\$ 1.10	10.0 %	-
LASSONDE IND.	\$ 6.75	\$ 5.50	\$ 2.00	\$ 3.65	\$ 3.80	4.1 %	-
LASSONDE IND. bon	-	\$ 2.05	\$ 0.40	\$ 0.50	\$ 0.40	-20.0 %	-
LAVALIN IND.	\$ 10.00	\$ 13.50	\$ 4.50	\$ 4.80	\$ 4.65	-3.1 %	15.5
LESSARD BEAUCAGE	\$ 2.75	\$ 2.45	\$ 1.00	\$ 1.45	\$ 1.36	-6.2 %	19.4
LESSARD BEAUCAGE bon	-	\$ 0.75	\$ 0.17	\$ 0.25	\$ 0.21	-16.0 %	-
MAAX	\$ 2.50	\$ 2.70	\$ 1.25	\$ 1.60	\$ 1.60	0.0 %	7.3
MABAIE	\$ 6.00	\$ 5.75	\$ 3.00	\$ 4.25	\$ 3.95	-7.1 %	7.6
MACYRO (GROUPE)	\$ 5.00	\$ 5.00	\$ 2.50	\$ 2.89	\$ 2.70	-6.6 %	-
MEMOTEC DATA (a)	\$ 15.63	\$ 19.87	\$ 4.50	\$ 13.50	\$ 13.25	-1.9 %	8.7
METAL DEPLOYE	\$ 4.50	\$ 4.60	\$ 2.25	\$ 2.50	\$ 2.50	0.0 %	-
ROCTEST	\$ 2.50	\$ 2.50	\$ 0.75	\$ 1.00	\$ 1.00	0.0 %	-
SANI-GESTION	\$ 2.25	\$ 2.70	\$ 1.25	\$ 1.30	\$ 1.50	15.4 %	-
SANI-GESTION bon	-	\$ 1.00	\$ 0.20	\$ 0.22	\$ 0.15	-31.8 %	-
SOFICORP (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 4.45	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00	0.0 %	-
SUMNER SPORTS	\$ 5.00	\$ 5.00	\$ 2.50	\$ 2.95	\$ 2.50	-15.3 %	7.6
SYSTEM	\$ 2.00	\$ 2.75	\$ 0.50	\$ 1.00	\$ 0.90	-10.0 %	-
TAURUS CHAUSSURES	\$ 7.00	\$ 12.00	\$ 2.75	\$ 3.50	\$ 3.00	-14.3 %	-
TECRAD	\$ 3.00	\$ 4.05	\$ 2.00	\$ 2.68	\$ 2.50	-6.7 %	11.9
TOLGECO (GROUPE)	\$ 4.00	\$ 4.10	\$ 3.25	\$ 3.35	\$ 3.40	1.5 %	-
TRANSAT A.T.	\$ 3.00	\$ 3.60	\$ 1.00	\$ 1.34	\$ 1.30	-3.0 %	-
UAP	\$ 16.00	\$ 31.87	\$ 11.00	\$ 12.50	\$ 12.50	0.0 %	10.4
VAN HOUTTE A. L.	\$ 5.00	\$ 4.60	\$ 2.60	\$ 3.00	\$ 2.90	-3.3 %	-
VAN HOUTTE bon	-	\$ 1.10	\$ 0.30	\$ 0.45	\$ 0.30	-33.3 %	-

Firme	Prix à l'émission	Haut 52 dernières semaines	Bas	Cours de la semaine précédente	Cours actuel	Variation en % des cours	C/B 12 derniers mois
ÉMISSIONS 1986							
ACDS (SYS. GRAPHIQUE)	\$ 2.00	\$ 4.25	\$ 1.00	\$ 1.70	\$ 1.60	-5.9 %	80.0
ADS ASSOCIES	\$ 5.00	\$ 5.37	\$ 1.60	\$ 1.75	\$ 1.56	-10.9 %	17.3
ALGO (GROUPE)	\$ 8.25	\$ 11.87	\$ 6.00	\$ 7.50	\$ 7.50	0.0 %	10.6
ALGO (GROUPE) bon	-	\$ 3.90	\$ 0.75	\$ 1.10	\$ 0.95	-13.6 %	-
ALI. COUCHE-TARD	\$ 2.12	\$ 4.95	\$ 0.45	\$ 2.15	\$ 2.20	2.3 %	9.6
ALI. COUCHE-TARD bon	-	\$ 1.90	\$ 0.25	\$ 0.30	\$ 0.30	0.0 %	-
AMISCO (INDUSTRIES)	\$ 5.25	\$ 6.62	\$ 2.25	\$ 3.70	\$ 3.70	0.0 %	9.3
ARDEN (PLACEMENTS)	\$ 3.00	\$ 4.30	\$ 1.30	\$ 1.80	\$ 1.75	-2.8 %	12.5
ATLANTIC IM. ET SON	\$ 6.50	\$ 6.00	\$ 2.30	\$ 2.40	\$ 2.30	-4.2 %	5.0
AUB. GOUVERNEURS	\$ 4.50	\$ 3.90	\$ 1.90	\$ 3.00	\$ 3.00	0.0 %	7.1
AUB. GOUVERNEURS bon	-	\$ 1.25	\$ 0.87	\$ 0.25	\$ 0.20	-20.0 %	-
AUGMITTO	\$ 1.25	\$ 8.13	\$ 0.87	\$ 1.10	\$ 1.04	-5.5 %	-
AUR (RESS)	\$ 2.40	\$ 15.00	\$ 3.00	\$ 5.12	\$ 5.00	-2.3 %	-
AUTO POINT	\$ 2.00	\$ 3.15	\$ 1.10	\$ 1.40	\$ 1.50	7.1 %	10.0
AVCORP (INDUSTRIES)	\$ 5.50	\$ 11.00	\$ 4.30	\$ 5.00	\$ 4.90	-2.0 %	-
BANQUE NATIONALE (a)	\$ 14.13	\$ 18.12	\$ 8.50	\$ 10.62	\$ 10.37	-2.4 %	6.0
BANQUE ROYALE	\$ 34.00	\$ 38.75	\$ 23.87	\$ 27.75	\$ 27.37	-1.4 %	7.8
BANQUE ROYALE bon	-	\$ 4.70	\$ 0.80	\$ 0.83	\$ 0.76	-8.4 %	-
BESTAR	\$ 5.75	\$ 6.37	\$ 1.25	\$ 3.50	\$ 3.60	2.9 %	10.9
BIOCHEM (IAF INT.)	\$ 5.00	\$ 19.62	\$ 3.50	\$ 5.87	\$ 5.25	-10.6 %	6.4
BOIS FRANCO ROYAL	\$ 2.50	\$ 2.99	\$ 1.40	\$ 1.85	\$ 1.85	0.0 %	7.5
BOMBARDIER B (a,b)	\$ 6.87	\$ 14.25	\$ 6.50	\$ 8.00	\$ 7.50	-6.3 %	6.4
CABANO EXPEDITEX	\$ 5.00	\$ 8.87	\$ 2.75	\$ 4.45	\$ 4.65	4.5 %	7.3
CAMBIOR INC.	\$ 10.00	\$ 35.25	\$ 12.87	\$ 16.37	\$ 15.63	-4.5 %	23.3
CAMBIOR INC. bon	-	\$ 25.12	\$ 5.00	\$ 6.62	\$ 6.62	0.0 %	-
CANAM MANAC A	\$ 15.50	\$ 13.75	\$ 7.00	\$ 7.62	\$ 7.50	-1.6 %	9.0
CANTREX (GROUPE) A	\$ 3.80	\$ 6.37	\$ 3.30	\$ 3.55	\$ 3.55	0.0 %	8.5
CANTREX (GROUPE) bon	\$ 0.20	\$ 1.50	\$ 0.30	\$ 0.35	\$ 0.40	14.3 %	-
CFS (GROUPE)	\$ 3.00	\$ 3.75	\$ 1.50	\$ 1.70	\$ 1.75	2.9 %	6.2
CFS (GROUPE) bon	-	\$ 1.90	\$ 0.30	\$ 0.33	\$ 0.33	0.0 %	-
CGI (GROUPE) INC.	\$ 6.50	\$ 7.25	\$ 3.25	\$ 3.40	\$ 3.25	-4.4 %	12.0
COGECO (GROUPE)	\$ 9.00	\$ 10.00	\$ 3.50	\$ 6.25	\$ 5.37	-14.1 %	12.2
COMM. RADIOMUTUEL A	\$ 8.50	\$ 7.87	\$ 4.00	\$ 4.25	\$ 4.40	3.5 %	12.6
COMPUTERTIME	\$ 1.50	\$ 2.45	\$ 0.35	\$ 0.50	\$ 0.40	-20.0 %	-
COTT	\$ 7.00	\$ 8.50	\$ 4.00	\$ 5.75	\$ 5.75	0.0 %	7.4
CREDIT IND. DES. A	\$ 6.50	\$ 9.00	\$ 4.50	\$ 5.00	\$ 5.00	0.0 %	8.6
DIONNE (TEXTILES)	\$ 5.00	\$ 5.37	\$ 3.00	\$ 3.25	\$ 3.00	-7.7 %	5.4
DIONNE (TEXTILES) bon	\$ 2.00	\$ 0.99	\$ 0.20	\$ 0.25	\$ 0.20	-20.0 %	-
DISNAT A	\$ 2.00	\$ 4.60	\$ 1.00	\$ 1.40	\$ 1.90	5.0 %	7.9
DMR	\$ 8.00	\$ 10.37	\$ 3.50	\$ 5.00	\$ 4.75	-5.0 %	14.0
DOMCO	\$ 13.25	\$ 10.50	\$ 5.75	\$ 6.37	\$ 7.00	9.9 %	8.3
DOMICIL	\$ 2.50	\$ 3.75	\$ 0.35	\$ 0.50	\$ 0.55	10.0 %	-
ESPADON-PETER	\$ 3.00	\$ 4.25	\$ 1.05	\$ 1.11	\$ 1.10	-0.9 %	-
ESPADON-PETER bon	-	\$ 2.20	\$ 0.20	\$ 0.25	\$ 0.30	20.0 %	-
ESPALAU	\$ 3.00	\$ 5.75	\$ 2.50	\$ 4.00	\$ 4.25	6.3 %	7.1
ESPALAU Pr.	\$ 12.00	\$ 21.00	\$ 10.25	\$ 18.00	\$ 16.00	-11.1 %	-
FLETCHER (GROUPE)	\$ 3.50	\$ 6.25	\$ 2.60	\$ 4.70	\$ 4.70	0.0 %	16.8
FORESBEC	\$ 2.00	\$ 3.85	\$ 1.70	\$ 2.30	\$ 2.30	0.0 %	10.5
GEOFFRION, LECLERC	\$ 6.00	\$ 7.12	\$ 2.40	\$ 3.10	\$ 2.60	-16.1 %	3.4
GEOFF. LECLERC bon	-	\$ 3.80	\$ 0.55	\$ 0.85	\$ 0.60	-29.4 %	-
GRILLI (IMMOBILIER)	\$ 9.00	\$ 14.62	\$ 6.00	\$ 7.50	\$ 7.00	-6.7 %	5.7
GROUPE CHAMPLAIN	\$ 3.00	\$ 3.90	\$ 1.48	\$ 1.60	\$ 1.50	-6.3 %	-
GROUPE TRANS. GTC	\$ 12.88	\$ 14.87	\$ 5.50	\$ 6.62	\$ 6.12	-7.6 %	11.8
GR. LA LAURENTIENNE	\$ 14.00	\$ 17.25	\$ 1.25	\$ 10.12	\$ 10.12	0.0 %	9.5
GR. PLAST. MODERNE	\$ 4.00	\$ 7.25	\$ 3.00	\$ 3.50	\$ 3.50	0.0 %	-
GUILLEVIN INTER.	\$ 6.00	\$ 8.75	\$ 3.50	\$ 5.00	\$ 5.50	10.0 %	11.7
GUILLEVIN INTER. bon	-	\$ 3.85	\$ 0.85	\$ 1.40	\$ 1.25	-10.7 %	-
HEROUX	\$ 5.00	\$ 13.87	\$ 5.12	\$ 7.25	\$ 6.75	-6.9 %	16.9
HONCO	\$ 3.00	\$ 3.30	\$ 1.00	\$ 1.20	\$ 1.15	-4.2 %	4.8
HUBBARD (TEINTURIERS)	\$ 5.00	\$ 4.75	\$ 1.15	\$ 1.30	\$ 1.55	19.2 %	7.8
HYPOCRAT (ORDIN.)	\$ 3.20	\$ 4.60	\$ 0.80	\$ 1.17	\$ 1.10	-6.0 %	15.7
IMASCO	\$ 34.50	\$ 39.50	\$ 23.00	\$ 26.62	\$ 26.37	-0.9 %	13.3
IMPERTEX	\$ 2.00	\$ 1.05	\$ 0.45	\$ 0.75	\$ 0.55	-26.7 %	-
IMPETEX bon	-	\$ 1.05	\$ 0.15	\$ 0.15	\$ 0.15	0.0 %	-
INFORMATRIX 2000	\$ 4.00	\$ 4.60	\$ 2.00	\$ 2.26	\$ 2.26	-5.8 %	-
INNOTECH AVIATION	\$ 5.00	\$ 7.00	\$ 2.65	\$ 2.75	\$ 2.60	-5.5 %	17.3
INTERCAN (LOCATION)	\$ 5.00	\$ 6.75	\$ 4.00	\$ 4.60	\$ 4.90	6.5 %	11.7
JEAN COUT (PJC)	\$ 8.00	\$ 11.62	\$ 5.00	\$ 6.75	\$ 6.75	0.0 %	13.8
J-M SAUCIER LTEE	\$ 4.50	\$ 4.65	\$ 1.55	\$ 1.55	\$ 1.60	3.2 %	-
KAUFEL (GROUPE) B	\$ 6.25	\$ 12.12	\$ 4.55	\$ 7.25	\$ 7.25	0.0 %	12.5
KAUFEL (GROUPE) bon	\$ 6.25	\$ 2.00	\$ 0.50	\$ 0.70	\$ 0.75	7.1 %	-
LAMBERT INT.	\$ 5.00	\$ 4.75	\$ 1.01	\$ 1.50	\$ 1.50	0.0 %	-
LAPERR. VERREAULT	\$ 4.00	\$ 7.50	\$ 2.00	\$ 3.00	\$ 2.90	-3.3 %	10.4
LEADER (MANUFACTURE)	\$ 3.00	\$ 2.70	\$ 0.75	\$ 1.00	\$ 1.00	0.0 %	-
LEPINE-CLOUTIER	\$ 2.50	\$ 2.50	\$ 1.20	\$ 1.35	\$ 1.20	-11.1 %	10.9
LEROUX (ACIERS)	\$ 5.00	\$ 5.25	\$ 3.00	\$ 4.00	\$ 3.80	-5.0 %	7.8
LEVESQUE, BEAUBIEN	\$ 8.75	\$ 9.87	\$ 4.25	\$ 5.00	\$ 4.90	-2.0 %	5.3
LGS (CONS. INF.)	\$ 3.75	\$ 4.75	\$ 1.30	\$ 2.00	\$ 1.95	-2.5 %	13.9
LGS (CONS. INF.) bon	-	\$ 2.30	\$ 0.25	\$ 0.35	\$ 0.30	-14.3 %	-
LOGIBEC (GR. INF.)	\$ 2.00	\$ 6.50	\$ 2.20	\$ 2.90	\$ 2.65	-8.6 %	13.9
LOGISTEC B	\$ 9.25	\$ 8.13	\$ 4.75	\$ 6.50	\$ 6.50	0.0 %	9.7
MAUFORT (RESS.)	\$ 0.75	\$ 1.93	\$ 0.50	\$ 1.20	\$ 1.34	11.7 %	-
MCEIL, MANTHA	\$ 6.88	\$ 7.75	\$ 2.75	\$ 3.00	\$ 3.00	0.0 %	5.5
MEMOTEC DATA (a)	\$ 5.25	\$ 19.87	\$ 4.50	\$ 13.50	\$ 13.25	-1.9 %	8.7
METRO-RICHELIEU	\$ 6.00	\$ 13.25	\$ 5.50	\$ 6.00	\$ 5.75	-4.2 %	12.5
MICRO TEMPUS	\$ 2.00	\$ 3.10	\$ 0.75	\$ 1.25	\$ 1.14	-8.8 %	10.4
MICRO TEMPUS bon	-	\$ 2.					

L'AUTOMOBILE

Toyota Four Runner 88 :
objet roulant non-identifiéMARC BELVA
Collaboration spéciale

Depuis quelques années, les spécialistes du marketing s'ingénient à identifier de nouvelles niches du marché, c'est-à-dire à repérer certains types de clients qui ne sont pas entièrement satisfaits par l'éventail des modèles conventionnels. On retrouve en nombre croissant des véhicules qui n'appartiennent pas aux catégories connues auparavant : le pick-up de petit format, la mini-fourgonnette, la wagonnette surélevée (Multi, Colt Vista), le coupé sport à arrière découverte (Jaguar XJ-SC), la mini-bombe, sont tous des types de création récente qui n'appartiennent pas à la carrosserie classique.

Les nouveaux types doivent obéir à deux impératifs catégoriques pour prétendre s'imposer sur le marché : offrir une polyvalence supérieure tout en étant plus spécialisés dans un rôle donné.

Ainsi en est-il du Toyota Four-Runner, dont l'architecture s'apparente à divers autres types de véhicules : son châssis est celui d'un pick-up compact, dans la version à quatre roues motrices caractérisée par une garde au sol démesurée; la disposition de l'intérieur correspond plutôt à celle d'un 4x4 sportif genre jeep, tandis que l'aménagement des sièges et la position de conduite ressemblent plutôt à ceux d'une berline dotée d'un toit surélevé. On est donc bien en peine de préciser s'il s'agit d'un pick-up très spacieux proposant une capacité de charge réduite, d'un 4x4 sportif revendiquant un supplément d'espace pour les bagages au prix d'une maniabilité réduite en tout-terrain, ou bien d'une berline tous temps, toutes saisons, offrant en prime un très vaste coffre et une excellente visibilité du fait de sa grande hauteur.

Ces ressemblances avec des véhicules divers qui n'ont en commun qu'une indéniable utilité établissent bien que le Four-Runner est né de la volonté d'offrir une polyvalence neuve; mais il est également spécialisé dans la mesure où il se prête idéalement à certains rôles bien précis; par exemple, dans une expédition de chasse ou de pêche comportant déjà un véhicule « gros porteur », le Four-Runner vient à point pour transporter plusieurs membres de l'équipe dans un confort supérieur à celui d'un 4x4 moins spacieux; il se prête également aux loisirs en famille, pour peu que ceux-ci ne nécessitent pas l'emport d'un équipement très encombrant; il peut cependant

tracter ou porter sur son toit une embarcation, une planche à voile, un deltaplane, une motoneige, etc., mais il sera moins à l'aise qu'une camionnette dans cette application.

Le principal argument de ce type de véhicules repose toutefois sur le fait que leur compartiment arrière est étanche et beaucoup mieux isolé que celui d'un pick-up revêtu d'un « camper ». En outre, une fois les sièges arrière rabattus, on dispose pour dormir d'un plancher plat et quelque peu rembourré, beaucoup plus accueillant que la caisse d'un pick-up.

Ceci dit, ce Toyota offre un mélange de qualités et de défauts qui dérivent à la fois de son hybridité et des particularités de chacun de ses ancêtres (pick-up, 4x4, berline).

Son intérieur reprend dans les grandes lignes ce que l'on retrouve dans une berline Toyota : sièges offrant un excellent support et un bon maintien, recouverts de grosse toile écru, antidérapante mais un peu rêche à l'oeil et au toucher; position de conduite détendue; commandes bien disposées, agréables à manipuler, ne nécessitant aucune accoutumance; très bonne visibilité dans tous les axes grâce aux vitres panoramiques; tableau de bord extrêmement facile à lire, car rudimentaire au possible; les lacunes sont nombreuses à ce chapitre, mais on déplore particulièrement l'absence d'un totalisateur kilométrique journalier, toujours pratique quand on navigue à l'aide d'une boussole et d'une carte topographique, et pratiquement indispensable sur un véhicule appelé à fréquenter les bois.

Par ailleurs, l'accès aux places arrière est très facile, mais une carrosserie à quatre portes correspondrait mieux à l'habitabilité de ce modèle. Côté positif, notons l'excellente garde au toit, très appréciable sur un véhicule qui peut franchir à bonne allure des bosses considérables. La finition est également remarquable pour un véhicule de ce type, de même que la présence de nombreux vide-poches intelligemment disposés et d'un repose-bras central bien conformé et qui tombe sous le coude. Les ceintures réalisent un excellent compromis entre l'efficacité et la discrétion, et les essuie-glaces offrent aussi un excellent rendement. La présence d'un essuie-glace arrière est toujours appréciée sur un véhicule à l'arrière tronqué, car cette forme engendre une tendance marquée au salissage. Le Four-Runner offre également une commodité rare sous la forme d'une chauffe-rette réservée aux passagers de l'arrière et dont la température et la

force de ventilation sont réglables par des commandes situées à l'arrière de la console centrale. Les passagers disposent également d'excellentes poignées de maintien, qui devraient être obligatoires sur un tout-terrain mais sont parfois absentes des modèles concurrents.

Certaines lacunes du 4-Runner se retrouvent non seulement sur quelques autres modèles Toyota, mais aussi sur la majorité des japonaises; par exemple, son volant est réalisé dans un plastique d'aspect bon marché, glissant lorsque froid et visqueux à chaud; celui de notre modèle d'essai était en outre mal centré. La radio sans lecteur de cassettes constitue une lacune à l'heure actuelle, d'autant plus que sa réception à longue distance et ses sonorités n'ont rien de remarquable. Les tôles sont un peu minces et les portes du Four-Runner produisent à la fermeture un son métallique et déplaisant.

Le moteur quatre cylindres de 2,4 litres est un vieux de la veille, déjà monté sur bon nombre de modèles Toyota. C'est presque une caricature du « gros 4 », tant il manifeste franchement toutes les particularités de ce type de moteur : excellent couple à bas régime, puissance correcte sans plus, très bonne souplesse, accessibilité irréprochable, consommation modérée, mais aussi sonorités désagréables, résonances à haut régime, et surtout vibrations, particulièrement fortes au ralenti, alors qu'elles sont sensibles dans le plancher, dans le volant et dans les sièges. Grâce à ce moteur, le 4-Runner se maintient aisément dans le flot de la circulation, son allure de



Un outil efficace arborant un visage séduisant... mais défiguré par quelques verrues mal placées.

croisière est largement suffisante et les dépassements ne sont que rarement problématiques. Néanmoins, le Nissan Pathfinder qui constitue le plus proche rival de ce Toyota mérite d'être pris en considération, ne serait-ce que pour son moteur V-6.

La transmission du 4-Runner est beaucoup plus remarquable. Comme la plupart des boîtes automatiques de la firme, celle du 4-Runner offre une commutation électrique « puissance » ou « normal ». En position « puissance », les changements de rapports se font à un régime plus élevé, ce qui résulte dans de meilleures accélérations, mais l'augmentation du bruit et des vibrations correspondante, de même que la consommation supérieure qui en résulte, constituent de puissants dissuasifs. La boîte automatique offre également un sélecteur genre F-18, original mais dont la prise en main n'est pas tout à fait satisfaisante, ainsi qu'un quatrième rapport surmulti-

plié commandé par bouton électrique (overdrive), ce qui est préférable à une position différente du levier de sélection; on peut en effet obtenir le freinage-moteur en condamnant l'overdrive plutôt qu'en manipulant le bras, ce qui est plus sécuritaire, plus positif et plus rapide. La possibilité de se retrouver au point mort par inadvertance est également supprimée. La commande du réducteur (également connu sous le nom de « beù », ou « Roxel », prononciation québécoise de « Ruxtail », du nom de l'essieu arrière à deux vitesses qui équipait certaines Ford anciennes), est facile à manipuler et sa grille bien conçue interdit de passer inopinément le rapport inférieur. Tout cela serait proche de l'idéal si le Four-Runner avait droit à des moyeux automatiques. Hélas ! Il n'en est rien. Bien sûr, les moyeux manuels sont plus « positifs » et beaucoup plus robustes que des moyeux automatiques, mais leur manipulation peut devenir un cauchemar, d'abord parce que la nécessité des quatre roues motrices survient généralement par temps pluvieux ou neigeux, ou encore lorsqu'on rencontre une surface exceptionnellement boueuse. Dans toutes ces conditions, il est extrêmement désagréable d'avoir à s'agenouiller à côté des roues avant pour verrouiller les moyeux. En outre, la présence de ces moyeux oblige le conducteur à prévoir d'avance les zones difficiles, et puis elle anéantit l'intérêt du dispositif permettant de passer en marche de deux à quatre roues motrices. Finalement, lorsque le véhicule est déjà enlisé jusqu'aux moyeux, il devient pratiquement impossible d'obtenir la motricité aux quatre roues. Il s'agit là d'une tare peu excusable.

Par ailleurs, la suspension se signale par son extrême robustesse, qui autorise l'usage sportif le plus enthousiaste. Même sur les bosses les plus considérables abordées aux al-

lures les plus téméraires, il est pratiquement impensable de faire talonner les ressorts. En contrepartie, le Four-Runner est assez peu à l'aise sur chaussée gondoilée, où il bouscule joyeusement ses occupants. Cependant, le confort sur bonne route demeure appréciable et la tenue de route est extrêmement saine, compte tenu de la hauteur de la silhouette : la prise au vent et les bruits de vent sont très limités, même au-delà de 120 km/h; la tenue de cap est sûre, l'aplomb en grande courbe ne souffre aucune critique; la direction possède un point de centrage flou et se révèle un peu « plate » dans ses réponses, son insensibilité étant attribuable au poids des organes qui composent le train avant, mais ce trait de caractère est commun à presque tous les « 4x4 »; par ailleurs, la démultiplication de la direction est un peu trop lente, ce qui exige plusieurs tours de volant lors des manoeuvres de stationnement.

À cause de la raideur des ressorts, il est possible de déléster une des roues arrière en virage serré, mais il faut le faire exprès. En règle générale, le Four-Runner se révèle maniable et prévisible et ce n'est qu'en le bousculant qu'on peut obtenir des réactions intempestives; notre véhicule d'essai était d'ailleurs chaussé de pneus Dunlop qualifiés extrêmement polyvalents; bien qu'il s'agisse de pneus tout-terrain, ils offraient confort et silence sur la route et demeuraient prévisibles et mordants sur chaussée mouillée, handicap traditionnel de ces pneus.

En somme, le bilan des qualités routières serait très positif s'il n'y avait le freinage. En effet, les freins de notre Four-Runner, quoique bien répartis et très faciles à moduler, manquaient de puissance à un point étonnant. Pire encore, ils souffraient d'une tendance marquée à l'éva-

Voix page 12 : Toyota

Fiche technique: Toyota Four-Runner

Type: 4/5 places à 4 roues motrices.	
Moteur: L4, 2,4 litres, injection électronique, 115 CV.	
Boîte: Automatique à 4 rapports, plus réducteur à deux rapports (soit 8 vitesses avant + 2 M AR).	
Direction: crémaillère assistée.	
Freins: mixtes, assistés.	
Suspension: AV : indépendante. AR : essieu rigide.	
Consommation: 11,2 litres/100 Km (25 mi/g) (Transports Canada).	
Prix: 4-Runner de base: \$ 16,998 ; modèle d'essai: \$ 19,033	
Le meilleur	Le moins bien
Confort	Freinage vacillant
Finition	Vibrations et bruit
Commandes bien disposées	Direction « plate »
Visibilité	Moyeux manuels
Tenue de route	Tableau de bord incomplet
Robustesse	Performances moyennes

CORSIKA ET TEMPEST,
UNE ALLURE À MON GOUT
ET UNE TRANSMISSION
AUTOMATIQUE GRATUITE*
C'EST UN "HIT"!

Corsica de Chevrolet



Tempest de Pontiac



Venez chez nous. Ça roule en Corsica de Chevrolet et en Tempest de Pontiac. De toutes nouvelles voitures avec une allure bien à notre goût.

Et en prenant possession de votre véhicule le ou avant le 31 mars 1988, vous avez la possibilité d'obtenir une transmission automatique GRATUITE* sur une Corsica 88 ou une Tempest 88.

Traction avant, servodirection, servofreins, injection de carburant... tout y est! À très bon prix!

Venez chez nous! La possibilité de crédit et la garantie, c'est un "hit"!

*Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre sur ces modèles. Elle n'est valide que sur certains modèles neufs spécialement équipés par GM. Voyez votre concessionnaire participant pour toutes les modalités d'application de cette offre et les délais de livraison.

Groupe marketing des concessionnaires GM du Québec

VIENS CHEZ NOUS. ÇA ROULE.

LES CONCESSIONNAIRES



CHEVROLET OLDSMOBILE

GRAVEL CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
5900, boulevard Marie-Victorin
BROSSARD, QC (514) 466-2233
SALOIS CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
610, boulevard Curé-Labelle
CHOMÉDEY Ville de Laval, QC
(514) 688-3892
SNYDER AUTOMOBILES LTÉE
2150, rue Notre-Dame
LACHINE, QC (514) 637-4651
GIBEAULT AUTOMOBILES (1983) LTÉE
150, boulevard Taschereau
LAPRAIRIE, QC (514) 659-5471
DUVAL CHEVROLET INC.
1450, boulevard Marie-Victorin Est
LONGUEUIL, QC (514) 670-9300

CLERMONT CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
5363, rue Saint-Denis
MONTREAL, QC (514) 279-6301
HAROLD CUMMINGS LTD-LTÉE
5255, rue Jean-Talon Ouest
MONTREAL, QC (514) 739-1911
J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE
3700, rue Ste-Catherine est
MONTREAL, QC (514) 489-8631
LA CIE CHEVROLET MOTOR SALES DE MONTREAL LTÉE
6645, rue Saint-Jacques Ouest
MONTREAL, QC (514) 489-8631
LE RELAIS CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE
3700, Avenue Papineau
MONTREAL, QC (514) 384-6380
CHRISTIE OLDSMOBILE INC.
12011, rue Sherbrooke Est
POINTE-AUX-TREMBLES, QC
(514) 354-1050

BARNABÉ CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
925, boulevard Laurentien
SAINT-LAURENT, QC (514) 744-6401
PLAZA CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC.
10480, boulevard Henri-Bourassa Ouest
SAINT-LAURENT, QC (514) 332-1673
PARK AVENUE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC INC.
5000, rue Jean-Talon Est
SAINT-LEONARD, QC (514) 725-9811
CARREFOUR CHEVROLET OLDSMOBILE ET CAMIONS CHEVROLET INC.
200, boulevard Curé-Labelle
SAINT-ROSE (Ville de Laval), QC
(514) 825-1991
LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE
4411, boulevard de la Concorde
VILLE DE LAVAL, QC
(514) 324-4411

PONTIAC BUICK

LES AUTOMOBILES CANDIAC INC.
30, route 132
DELSON, QC (514) 632-2220
HARLAND PONTIAC BUICK INC.
955, boulevard Montréal-Toronto
DORVAL, QC (514) 631-2051
BOURASSA PONTIAC BUICK LTÉE
1601, boulevard St-Martin Est
DUVERNOY Ville de Laval, QC
(514) 382-2122
CHAMPLAIN PONTIAC BUICK CADILLAC INC.
1000, boulevard le des Soeurs
MONTREAL-EST, QC (514) 645-1651
TERRY PONTIAC BUICK LTÉE-LTD
7050, rue St-Jacques Ouest
MONTREAL, QC (514) 487-0200
GAUTHIER PONTIAC BUICK GMC INC.
395, rue Saint-Charles Ouest
LONGUEUIL, QC (514) 670-1440

AVENUE PONTIAC BUICK CADILLAC INC.
6100, boulevard Décarie
MONTREAL, QC (514) 731-3701
BOULEVARD PONTIAC BUICK GMC LTÉE
9050, boulevard de l'Acadie
MONTREAL, QC (514) 382-4400
GOHER PONTIAC BUICK INC.
3333, rue Jarry Est
MONTREAL, QC (514) 376-4220
LA BELLE PONTIAC BUICK LTÉE
11251, rue Notre-Dame est
MONTREAL-EST, QC (514) 645-1651
VILLE DE LAVAL, QC
(514) 682-3670
VILLE-MARIE, PONTIAC & BUICK LTÉE
4500, rue Hochelaga
MONTREAL, QC (514) 253-1414

PARKWAY PONTIAC BUICK INC.
9595, autoroute Transcanadienne
SAINT-LAURENT, QC
(514) 333-7070
BRIEN PONTIAC BUICK GMC LTÉE
9455, boulevard Lacordaire
SAINT-LEONARD, QC
(514) 327-3540
OMER BARRÉ PONTIAC BUICK INC.
5987, avenue Verdun
VERDUN, QC (514) 758-2551
CONTACT PONTIAC BUICK INC.
3670, autoroute Laval Ouest
VILLE DE LAVAL, QC
(514) 682-3670
CAMIONS GMC
GMC SNYDER INC.
5825, Route Côte de Liesse
MONTREAL, QC (514) 344-4000

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

Propriétés à vendre 101

BORD DE L'EAU maison style ranch, paysager, piscine hors-terre 24 pi. 150.000 pi. de terrain à St-Sulpice. 1-439-7601.

BROSSARD "O" Cottage semi-dépendant 1986, 7 pi. pièces sur 4 niveaux foyer, garage, prix \$129.000. Avez 5h. 678-3765.

Propriétés à revenus à vendre 113

PLATEAU 16 logements, 8 X 3/4, 8 X 4/4, électrique locataires, 100 pi. de méro Laurier, 8 1/2 X les revenus \$64.000. 1ère et 2e hypothèque disponibles. Agent s'abstenir. 254-7710, 527-0284.

Condos à louer 121

AHUNTSIC Sous-location. Condo, grand 3/4, foyer, tapis mur à mur, terrasse. Prés parc et magasins. Libre immédiatement. 464-9687.

Condos à vendre 122

CENTRE-VILLE, «Imperial», condo à quelques pas du Ritz, Drummond en haut de Sherbrooke, immeuble de prestige, 2 chambres, grand balcon, très ensoleillé, belle vue sur la ville et le fleuve, piscine intérieure, sauna, prêt pour emménagement. \$149.000. Vente particulière. 843-8770, 871-8669.

Chalets à louer 125

ST-VINCENT DE PAUL Condos à vendre. A partir de \$608.77 par mois plus frais. Possibilité de louer. Copiant négociable. 661-9211, 665-7533.

Propriétés à louer 105

METRO ANGRIGNON Maison de ville. 2 c. c., foyer dans salon, garage. Occupation immédiate. 631-1944.

Propriétés à revenus à vendre 113

23 LOGEMENTS TROIS-RIVIÈRES Du propriétaire, voisin Centre Les Rivières. Revenus: \$108.000 (négociable). Tous sans enfant. 1-819-374-2345.

Terrains à vendre 145

LAC À TRUITES ET FERME fonctionnelle, sur 186 acres. 35 lots de 50 à 100 acres. (819)458-2652

Terrains à vendre 149

À ST-BRUNO Terrains résidentiels, 12 minutes du métro Longueuil. 653-6080.

App. et log. à louer 160

AHUNTSIC 5% Tapis mur à mur. Libre 1er déc. 384-0484

Terrains à vendre 149

AHUNTSIC Rue André-Grasset 4 1/2, éclairé et paisible, non-chauffé. Prix CÉPEP \$450. Libre décembre. 382-2200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MII, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

App. et log. à louer 160

OUTREMONT OCCUPATION IMMÉDIATE APPARTEMENTS LUXUEUX

Tour d'habitation

Édifice sécuritaire, chauffé, piscine intérieure, salle d'exercices, saunas.

277-5873

App. et log. à louer 160

APPARTEMENTS Meublés ou non. Agence Appartez. 937-5798.

Arrêtés de vous casser la tête

Loc-Appart s'occupe de vous et cherche à votre place. Frais. Du lundi au samedi de 9h à 18h. 488-8567.

C.D.N. 6% près Lac Beauport

C.D.N. face Université de Montréal, 3 1/2, semi-meuble, chauffé, eau chaude, piscine int. buanderie, \$450.00. 737-3998.

C.D.N. Ridgewood

3 1/2 — 4 1/2, rénover. Libre. 738-7099

LONGUEUIL

2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, frais peints 677-3190

LONGUEUIL Pour professionnels

Possibilité bureau d'affaires, près Palais de Justice, 5/2, s/sol fini, foyer, bar, garage. 677-1940

M.D.G. très grand 7 1/2

haut de duplex, ensoleillé, chauffé, conciergerie. \$1,100.00/mois. 484-1644.

N.D.G.

5 1/2 haut, \$625, 17 décembre. Appeler au 482-4485

NOUVEAU-ROSEMONT

Grand 4 1/2 pour le 1er décembre, construction 87, tapis partout, 1 mois gratuit. 253-0929, 255-7191.

ONTARIO EST

près métro, 6 1/2, 3 1/2, pas chauffé, rénové. \$575.00. 273-3958, après 20h. 363-9566.

OUTREMONT App. luxueux

Grand 4 1/2 chauffé, superbe vue de la ville. \$705/mois. Garage inclus. Sous-sol: 1er déc./1er juil. 88. 343-4565.

OUTREMONT Près Laurier

Grand 5 1/2 rénové, 2e d'un duplex. Installation lav./séc. Occupation immédiate. \$755/mois. Non-chauffé. 276-3881.

OUTREMONT 7 1/2

repent, 1 1/2 s/bain, haut duplex, garage. 735-4192

PLATEAU Cherrier

6 1/2, électrique, entrée lav./séc., rénové. Possibilité de bureau. \$725/mois. 321-2972.

PLATEAU grand 4 1/2

poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, entrée lav./séc., neuf. Foyer, stationnement. \$650/mois. Après 18h. 525-1874.

ROSEMONT

3 1/2, rénové. Emplacement de choix. Idéal, personne seule. \$325/mois. Chauffé électr. 279-7187

RUE DE MARSEILLE

5 1/2, \$575. Appeler entre 18h et 21h. 355-3482.

STE-CATHERINE

Grand 4 1/2, neuf, bien insonorisé. Plancher en gresylet, tapis, entrée lav./séc., 2e et 3e étage, armoires en mélamine. Secteur paisible. 526-2341.

LOCAL rue St-Hubert

2ième étage, 25 X 75, chauffage électrique. Michel. 270-4191.

OUTREMONT

Coin Laurier/Hutchinson, 1,000 et 2,000 pi. c.a. Idéal pour professionnels de la santé et autres. Disponibles immédiatement. 279-3346.

PARC INDUSTRIEL À LAVAL

Bureau à louer, 1,600 pi. c.a. Bâtisse neuve. Rens. 682-1118.

PLACE JACQUES-CARTIER

Possibilité 2500 pi. c.a. Puits de lumière. Rens. Ginette. 842-6571.

PROMENADE FLEURY

nouveau bâtiment climatisé avec puits de lumière, très moderne, jusqu'à 2,000 pi. c.a. Renseignements: Richard 389-0029, 389-3968.

ROSEMONT Bureau professionnel

Idéal pour optométriste. 500 pi. c.a. clinique médicale et dentaire. 663-7238

ROSEMONT Bureau professionnel

Idéal pour optométriste. 500 pi. c.a. clinique médicale et dentaire. 728-9288

ROSEMONT

2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

À vendre hors frontières 168

CONDO VACANCE 1 semaine North Miami Beach, Golden Stand Studio. Vue sur mer. 381-0029.

À louer hors frontières 167

À LOUER HOLLYWOOD BEACH 2 c. c., bord de la mer. Laisser message. 829-2710

Bureaux à louer 251

CENTRE MÉDICAL DE L'EST Bureaux pour médecins, 30 boul. St-Joseph est, Chauffés, air climatisé, rayons-X, pharmacie, rayons-X, laboratoire. 738-4725 courtiers protégés

Rue SHERBROOKE Est

Près du parc Lafontaine. Exclusif. Pour professionnels. Rez-de-chaussée. 600 à 1,500 pi. c.a. Très accueillant. 522-3392

Bureaux à louer 251

ANJOU 18,000 pi. c.a. Ciel en main. \$6/pi. c.a. Possibilité sous-location. Courtiers protégés.

ROSDÉV 270-7000

BUREAU À LOUER 7,000 pi. c.a. Édifice neuf, air climatisé, prix discutables. 9199 St-Laurent, près Chabanel. 728-8881.

BUREAU POUR PROFESSIONNEL

à louer, bien situé, stationnement à bon prix. 366-1242, soir. 363-6254. Demandez Monsieur Donato.

BUREAU pour professionnels

à louer, bien situé, stationnement à bon prix. 366-1242, soir. 363-6254. Demandez Monsieur Donato.

BUREAU POUR PROFESSIONNELS

Avocat, notaire, consultant, C.A., Etc. 400 à 4,700 pi. c.a., division, coin Place d'Armes et Palais de Justice, 225 Notre-Dame Ouest. Jour: 849-3388, soir. répondeur: 284-1932

CENTRE-VILLE SOUS-LOCATION

Coin Ste

SPORTS

Tournoi de Wembley

Lendl sans opposition

LONDRES (AFP) — Le Tchecoslovaque Ivan Lendl, numéro un mondial, a remporté pour la troisième fois le tournoi de tennis de Wembley en surclassant, hier, en finale, le Suédois Anders Jarryd, 16e joueur mondial, en trois sets, 6-3, 6-2, 7-5, et deux heures 20 minutes de jeu.

Le champion du monde a signé son septième succès de l'année et le 69e de sa carrière sur le circuit mondial. Les chiffres montrent bien la domination insolente du Tchecoslovaque: 12 balles de brys et neuf aces (contre trois).

« J'ai très bien servi et j'ai eu beaucoup d'occasions de brys dans les deux premiers sets », a analysé Lendl.

Dans les deux premiers sets, Lendl, servant avec puissance et précision, a obtenu sur chaque service adverse (sauf un) au moins une balle de brys. Au premier set, il ravissait la mise en jeu du Suédois au huitième jeu (5-3), enchaînant sur son engagement dans le jeu suivant (6-3).

Dès le début du deuxième set, Jarryd, cinquième favori et vainqueur de l'Australien Pat Cash en demi-finale, était en danger sur son service mais s'en sortait grâce à une accélération de coup droit. Cependant, aux cinquième et huitième jeux, Lendl s'empara à nouveau du service du Suédois pour remporter la deuxième manche 6-2.

« Je ne suis pas réellement déçu, a dit Jarryd. Lendl est trop fort. De plus, j'étais très fatigué. Lendl n'est comparable à aucun autre joueur sur le circuit. Son service, sa vitesse, le poids de sa balle sont supérieurs à tous les autres. Vous devez tout essayer, mais c'est réellement difficile contre lui. Il faudrait servir sans arrêt des aces ».

Face à un adversaire dominateur dans tous les compartiments du jeu, Jarryd changeait de tactique au troisième set, montant systématiquement sur ses deuxième balles de service. Cela lui permettait d'obtenir deux balles de brys au sixième jeu, sans pouvoir toutefois les concrétiser (3-3). En revanche, Lendl, à la première occasion, prenait pour la dernière fois le service du Suédois (11e jeu) et s'adjugeait la victoire — sa neuvième en dix rencontres face à Jarryd — sur un ace.

« Dans la troisième manche, Jarryd a changé de tactique, jouant service-volée sur sa deuxième balle, trouvant ainsi de meilleurs angles, a confié le Tchecoslovaque. J'ai alors dû serrer le jeu pour ne pas lui laisser prendre confiance ».

Lendl a ensuite parlé de ses prochains objectifs. « Maintenant, je vais me reposer et retourner aux États-Unis avant le tournoi des Maîtres. Je contrôle mieux mon service sans avoir perdu en puissance. Mes deux grands objectifs la saison prochaine seront les Internationaux d'Australie et Wimbledon. Je partirai d'ailleurs six ou sept jours après les Masters pour l'Australie afin de bien me préparer ».

Par ailleurs, l'Américain Tim Mayotte a remporté hier le tournoi de tennis masculin de Francfort en battant l'Équatorien Andres Gomez par 7-6, 6-4.

Grand Prix d'Australie

Un 2e triomphe d'affilée pour Berger

ADELAÏDE, Australie (d'après AP et AFP) — L'Autrichien Gerhard Berger a remporté hier sur Ferrari le Grand Prix d'Australie, 16e et dernière épreuve de la saison de Formule un, disputée dans les rues d'Adelaïde et qui a vu la disqualification du Brésilien Ayrton Senna et les abandons du Brésilien Nelson Piquet et du Français Alain Prost.

Berger, 28 ans, qui avait déjà remporté il y a deux semaines le Grand Prix du Japon, est le premier conducteur de chez Ferrari à remporter deux Grands Prix consécutifs depuis la double victoire du Canadien Gilles Villeneuve (décédé depuis) à Monaco et en Espagne en 1981.

L'Autrichien, qui occupait la pole-position, avait perdu la première

place de la course lors du premier tour, devancé un instant par Piquet (Williams-Honda). Mais Berger devait remonter très rapidement en tête, et conserver cette place durant les 82 tours de la course.

Berger a accompli les 309,796 kilomètres du circuit tracé à travers les rues d'Adelaïde en 1 h 05.56, devançant à l'arrivée le Brésilien Ayrton Senna (Lotus Honda) de quelque 35 secondes.

Alain Prost (McLaren), qui a dû laisser à l'issue de la course son titre de champion du monde des conducteurs à Nelson Piquet, a eu moins de chance: il a abandonné au 53e tour, après avoir dérapé et heurté — sans mal — une barrière. Piquet a abandonné de son côté au 58e tour.

Seuls huit des 26 coureurs au départ ont accompli les 82 tours du circuit.

Senna disqualifié

« Un disque de freins s'est cassé, je suis parti tout droit... », avait déclaré Prost. L'Italien Michele Alboreto (Ferrari), qui a lui aussi connu les affres de se heurter aux véhicules plus lents, abandonna la poursuite pour adopter un rythme plus sage.

Les adversaires de Berger cédaient un à un. Restait le Brésilien Ayrton Senna (Lotus-Honda), prudent en début de course. « J'avais délibérément choisi de partir doucement, expliquait Senna. Et, vers la mi-course, j'ai accéléré, je suis parti à la chasse derrière Berger après

avoir passé Prost et Alboreto gênés par des attardés ».

Mais, une fois revenu à une poignée de secondes de l'Autrichien, les pneus de la Lotus se dégradèrent. « Dès lors, mon unique objectif était d'assurer ma deuxième place ».

Une deuxième place que Senna ne devait pas garder longtemps, les commissaires sportifs décidant de le disqualifier à cause de la dimension non réglementaire des prises d'air des freins de sa Lotus.

« Nous avons couru tout le week-end avec la voiture dans la même configuration qu'aujourd'hui, a expliqué Peter Warr, directeur de l'équipe Lotus-Honda. Les voitures doivent répondre à la réglementation et peuvent être contrôlées à tout moment. Nous croyons vraiment que notre voiture était légale au départ de la course ».

Cette décision donnait à Ferrari son premier doublé depuis le 16 juin 1985 et la victoire d'Alboreto devant le Suédois Stefan Johansson au Grand Prix du Canada à Montréal. Triomphe de Ferrari, de Berger, avec la troisième victoire de sa carrière. « La plus dure », avait-il dit. Après une belle démonstration cependant. Pole-position, record du tour, victoire, et pourtant... l'Autrichien avait souffert d'une grippe tout le week-end.

« Ce fut une course sans problème particulier mais épuisante, a-t-il raconté. Très dure pour la voiture et pour moi. J'ai terminé très fatigué à cause de mon état de santé tout ce week-end ».

Le Belge Thierry Boutsen (Benetton-Ford), les moteurs atmosphériques de la Tyrrell du Britannique Jonathan Palmer, de la Lola du jeune Français Yannick Dalmas et de l'Argentin du surprenant Brésilien Roberto Moreno, avaient été relégués à un tour et plus...



Photo AP

L'Autrichien Gerhard Berger a remporté une deuxième victoire consécutive, hier à Adelaïde, en menant la course de bout en bout. Senna a été disqualifié et Piquet et Prost ont dû abandonner la course.

Les Giants de NY conservent de minces chances de participer aux éliminatoires

PHILADELPHIE (AP) — Des placements de 53 et 52 verges de Raul Allegre ont permis aux Giants de New York de surmonter un déficit et de vaincre les Eagles de Philadelphie 20-17, conservant ainsi de minces chances de participer aux éliminatoires de la LNF.

Les Eagles ont bien obtenu une occasion d'égaliser le pointage et forcer la tenue d'un cinquième quart mais Paul McFadden a raté un placement de 39 verges avec 25 secondes à jouer.

Le quart réserviste des Giants, Jeff Rutledge, remplaçant de Phil Simms pour la deuxième semaine consécutive, a complété 16 de ses 29 passes pour 298 verges de gains et une passe de touché. Hier, les Giants ont deux fois effacé un déficit pour mettre fin aux trois gains d'affilée des Eagles.

Le placement de 52 verges d'Allegre, réussi avec un peu plus de 11 minutes à jouer, a finalement fait la différence dans le match.

Les Giants se retrouvent maintenant avec un dossier de 3-6 et devront probablement remporter leurs six derniers matchs pour mériter une place dans les éliminatoires à titre de meilleurs deuxième.

Les Eagles, qui sont maintenant 4-5, menaient 10-0 et 17-10 mais n'ont pas été en mesure de contrôler le jeu sans faille de la défensive des Giants en deuxième demie. Les Giants ont enregistré six plaqués du quart, dont deux par Lawrence Taylor.

Pour les Eagles, Randall Cunningham a franchi quatre verges pour un majeur et a lancé une passe de quatre verges à Keith Byars pour un autre touché.

Dans le camp des Giants, Rutledge a rejoint Lionel Manuel sur 36 verges pour un majeur et George Adams a plongé sur une verge pour l'autre touché des vainqueurs.

Washington 20, Détroit 13
À Washington, Doug Williams, remplaçant Jay Schroeder incapable de compléter des passes avec régularité, a lancé deux passes de touché en première demie à Kelvin Bryant et Gary Clark pour lancer les Redskins de Washington vers un gain de 20-13 sur les Lions de Détroit.

Les Lions se dirigeaient vers le touché égalisateur dans les derniers instants de la rencontre mais la troisième interception de Darrell Green de la rencontre, à 15 verges des buts, a mis fin à la menace avec 60 secondes à jouer.

Williams a fait son entrée avec sept minutes à jouer à la demie et alors que le pointage était 3-3. Il a immédiatement dirigé une poussée de 80 verges qui s'est soldée par un tir de 16 verges à Bryant. Williams a complété trois passes pour 47 verges au cours de la poussée.

Les Redskins ont obtenu le ballon avec 1:25 à jouer à la pause et Williams a déclenché une poussée de 61 verges en 58 secondes, atteignant Clark sur 42 verges pour la majeure.

« Quand l'entraîneur Joe Gibbs m'a informé de me réchauffer, je pensais qu'il dirigeait cet ordre vers un autre joueur. J'ai failli avoir des palpitations ».

Williams n'aura pas la chance de venir relever le quart partant la semaine prochaine puisque Gibbs a déjà dit que Williams commencerait la rencontre contre les Rams de Los Angeles.

« Jay est peut-être le meilleur jeune quart du circuit, a déclaré Gibbs. Mais il a raté quelques passes faciles en début de match et j'ai cru

que toute l'attaque manquait de synchronisme ».

« Il ne faut pas se méprendre, a ajouté Williams. Jay est le quart d'avenir de cette équipe. Ce qui arrive est tout simplement qu'il connaît les pires moments de sa jeune carrière ».

Détroit, 2-7, s'est rapproché par la suite à 20-13 au troisième quart grâce à une course de deux verges de Karl

et les Cowboys de Dallas ont fait fi de 15 pénalités appelées contre eux pour vaincre les Patriots de la Nouvelle-Angleterre au compte de 23-17.

« Vous pouvez pas savoir à quel point j'aime courir avec le ballon, a mentionné Walker à l'issue de la rencontre. L'université de la Georgie m'a donné la chance de prouver mon talent. Les Generals du New Jersey m'ont donné pareille occasion dans la USFL. Il me restait à le prouver dans la LNF ».

« La course de la victoire n'était rien d'autre qu'une simple tentative hors l'aire », a ajouté Walker. « Qui plus est, a exprimé l'entraîneur Tom Landry, nous avons appelé ce jeu très souvent au cours de la rencontre ».

« Quand Herschel se retrouve au sein de la défensive secondaire, il devient un très grand joueur ».

Roger Ruzek avait forcé la tenue de la prolongation en réussissant un placement de 20 verges avec 28 secondes à jouer au quatrième quart. Les Cowboys, 5-4, ont entrepris leur poussée victorieuse à leur ligne de 30 verges à la suite du tirage au sort avant la prolongation. Après une perte de deux verges de Walker et une passe incomplète de White, Timmy Newsome s'est dégagé à 12 verges de la ligne de mêlée pour gagner le premier essai, à la ligne de 40. Walker, qui a amassé une marque personnelle de 173 verges au sol — quatrième total dans l'histoire de l'équipe —, s'est ensuite sauvé du côté gauche de la ligne de mêlée pour le touché victorieux. Dallas a maintenant une fiche de 6-2 en prolongation tandis que la Nouvelle-Angleterre n'a jamais gagné en neuf matchs semblables.



Bernard, mais deux autres poussées intéressantes se sont soldées par une interception de Barry Wilburn et un roulement du quart Chuck Long au troisième essai.

Les Lions, qui tentaient de remporter deux matchs consécutifs pour la première fois depuis un an, ont vu les Redskins les vaincre pour la 12e fois d'affilée depuis 1965.

Dallas 23, N.-Angleterre 17
À Foxboro, Herschel Walker a gatté sur 60 verges pour un majeur avec 1:50 d'écoulée à la prolongation

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles										
Section Charles Adams										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
MONTREAL	20	11	5	4	74	56	26			
BOSTON	18	9	7	2	67	64	20			
QUEBEC	17	9	7	1	73	65	19			
BUFFALO	17	7	6	4	64	66	18			
HARTFORD	16	5	8	3	43	55	13			
Section Lester Patrick										
ISLANDERS NY	17	12	4	1	77	51	25			
NEW JERSEY	17	10	5	2	62	52	22			
WASHINGTON	17	8	8	1	56	51	17			
PITTSBURGH	18	7	8	3	63	66	17			
PHILADELPHIE	19	5	11	3	49	75	13			
RANGERS NY	18	4	11	3	67	77	11			
Conférence Clarence Campbell										
Section James Norris										
TORONTO	16	9	7	0	72	61	18			
CHICAGO	17	7	8	2	72	74	16			
DETROIT	16	7	7	2	54	57	16			
MINNESOTA	18	6	9	3	61	70	15			
ST. LOUIS	16	5	10	1	55	62	11			
Section Connie Smythe										
EDMONTON	17	10	5	2	82	62	22			
WINNIPEG	16	9	6	1	55	54	19			
CALGARY	17	8	7	2	73	71	18			
VANCOUVER	16	5	9	2	57	64	12			
LOS ANGELES	17	5	10	2	56	79	12			

Ligue nationale

Vendredi										
Minnesota 5, Buffalo 4	Calgary 10, Los Angeles 7	Vancouver 6, Québec 4								
Samedi										
Boston 4, Hartford 1	Montréal 3, Chicago 0	Islanders 7, Winnipeg 3	Detroit 6, New Jersey 4	Toronto 6, Philadelphia 0	Washington 4, Minnesota 1	Edmonton 6, St. Louis 5	Los Angeles 8, Québec 7			
Hier										
Toronto à Buffalo	Winnipeg à Rangers	Edmonton à Calgary	Vancouver à Chicago							
Ce soir										
Hartford à Montréal										
Mardi										
Los Angeles à Islanders	Detroit à Washington	Boston à Calgary	Pittsburgh à Vancouver							
Mercredi										
Boston à Winnipeg	Buffalo à Hartford	Islanders à Montréal	Québec à Edmonton	Philadelphia à New Jersey	St. Louis à Toronto	Minnesota à Chicago				
Jeudi										
Québec à Calgary	Rangers à Minnesota	Los Angeles à Philadelphia	Toronto à St. Louis	Vancouver à Detroit						
Les meneurs										
(Parties d'hier non comprises)										
	b	a	pts							
Gretzky, Edm.	13	30	43							
Savard, Chi.	13	25	38							
Goulet, Qué.	13	25	38							
P. Stastny, Qué.	17	18	35							
Lemieux, Pitt.	16	14	30							
Messier, Edm.	12	14	26							
Naslund, Min.	6	20	26							
Hawchuk, Win.	8	17	25							
Wilson, Chi.	7	18	25							
Carson, LA.	12	12	24							
Lafontaine, Isl.	15	8	23							
Anderson, Edm.	13	10	23							
Poddubny, Ran.	11	12	23							
Kurri, Edm.	10	13	23							
Ciccarelli, Min.	10	13	23							
Robitaille, LA.	7	16	23							
Tanti, Van.	7	16	23							
Simpson, Pitt.	11	11	22							
Dionne, Ran.	11	11	22							
Chelios, Min.	6	16	22							
Verbeek, NJ.	14	7	21							

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Vendredi										
T-Rivières 4, Chicoutimi 2	Dru'ville à Verdun									
Granby 5, Laval 4	Ce soir									
Shawinigan 19, Verdun 2	T-Rivières à Laval									
St-Jean 5, Drumville 1	Mardi									
Hull 2, Vict'ville 2	Verdun à Hull									
Hier	Granby à St-Jean									
Laval à Hull	Chicoutimi à T-Rivières									
St-Jean à Chicoutimi	Mercredi									
Shawinigan à Granby	Shawinigan à Vict'ville									

CLASSEMENT

Section Robert Label										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
LAVAL	22	13	8	1	116	111	27			
ST-JEAN	22	12	8	2	104	97	26			
HULL	25	12	11	2	141	126	26			
VERDUN	24	9	13	2	102	149	20			
GRANBY	24	6	16	2	110	131	14			
Section Frank Dillo										
T-RIVIÈRES	23	13	8	2	133	113	28			
CHICOUTIMI	23	12	10	1	119	106	25			
SHAWINIGAN	24	12	11	1	147	130	25			
DRUMVILLE	22	11	10	1	99	98	23			
VICVILLE	23	8	13	2	100	109	18			

FOOTBALL

Conférence Américaine

Section Est										
	pj	g	p	n	pp	pc	moy			
INDIANAPOLIS	9	5	4	0	193	140	556			
JETS NY	9	5	4	0	211	186	556			
BUFFALO	9	4	5	0	164	224	444			
MIAMI	9	4	5	0	244	211	444			
N.-ANGLETERRE	9	4	5	0	166	191	444			
Section Centrale										
CLEVELAND	9	6	3	0	238	131	667			
HOUSTON	9	6	3	0	223	183	667			
PITTSBURGH	9	5	4	0	177	195	556			
CINCINNATI	9	3	6	0	154	186	333			
Section Ouest										
SAN DIEGO	8	7	1	0	176	141	875			
SEATTLE	9	6	3	0	232	178	667			
DENVER	8	4	3	1	198	160	563			
RAIDERS LA.	8	3	5	0	169	169	375			
KANSAS CITY	9	1	8	0	142	265	1111			



Hier

||
||
||

SPORTS



Une rentrée spectaculaire contre les Hawks

Patrick Roy bloque tout!



FRANÇOIS LEMENU

(PC) — Il n'y a rien comme une suspension de huit matches et une période d'inactivité de 17 jours pour remettre un gardien d'aplomb. C'est du moins l'impression que Patrick Roy a laissée dans la victoire de 3-0 du Canadien de Montréal sur les Blackhawks de Chicago, samedi soir, au Forum.

Roy a été tout simplement sensationnel, repoussant 33 tirs dont 16 dans le dernier engagement. Presque tous les joueurs des Hawks ont eu l'occasion de marquer dans les dernières vingt minutes.

Denis Savard, qui a été blanchi pour la première fois cette saison, a dirigé quant à lui huit tirs au but, dont quatre en troisième période. Face à un autre gardien, le centre des Blackhawks aurait ajouté quelques points à sa fiche. Mais Roy, samedi, était en « état de grâce ».

Brian Noonan en est un qui va faire des cauchemars. Roy lui a volé un but en interceptant la rondelle de son bâton alors qu'il effectuait un plongeon désespéré. Après cet arrêt, Roy ne pouvait plus être battu.

Chris Nilan (4e), Bobby Smith (11e) et Brian Skrudland (3e), dans un filet désert, ont marqué les buts

du Canadien.

Le jeu de puissance du Canadien est demeuré en panne durant le premier tiers qui s'est terminé 0-0. Ce fut là l'histoire de la période, le Tricolore ne pouvant profiter de trois avantages numériques. Le gardien Bob Mason a réussi par ailleurs quelques arrêts intéressants, notamment devant Mats Naslund, Brian Skrudland et Sergio Momesso.

En deuxième période, c'est le jeu de puissance des Blackhawks qui a péché, deux fois plutôt qu'une.

C'est finalement le trio défensif du Canadien mandaté pour surveiller Denis Savard, qui a ouvert la marque à 12:52. Nilan a complété un bel échange à trois avec Guy Carbonneau et Naslund, celui-ci n'ayant pas eu le temps de regagner son banc. Nilan a reçu une courte passe de Carbo posté derrière le filet des Hawks. Mason n'a rien vu.

Nilan méritait ce but puisqu'il avait permis à l'attaque de se poursuivre dans la zone du Chicago en renversant le défenseur Dave Manson qui tentait de le mettre en échec.

Smith a porté la marque à 2-0 en complétant lui aussi un bel échange avec ses ailiers Sergio Momesso et Claude Lemieux à 17:39. Smith a fait dévier du revers une passe de Le-

mieux alors qu'il revenait devant le filet.

C'est en troisième période que Roy a véritablement mérité son jeu blanc. Le Canadien a cessé d'attaquer, laissant les Hawks se promener à leur guise autour de sa cage. Durant tout l'engagement, le Canadien a joué avec le feu. C'est uniquement grâce à Roy s'il ne s'est pas brûlé. Le but de Skrudland est survenu à cinq secondes de la fin alors que la cause des Hawks était déjà entendue.

Le Canadien accueille, ce soir, au Forum, les Whalers de Hartford, une formation qui déçoit. Mercredi dernier, les deux équipes ont fait match nul 0-0. Là s'arrêtent toutes comparaisons. Un fossé sépare déjà les deux équipes. Le Canadien domine en effet la section Adams avec 26 points, soit le double des Whalers qui occupent le dernier rang. Il s'agit là d'un revirement plutôt inattendu. Les Whalers ont remporté le titre de la section l'an dernier et ils étaient pressentis pour renouveler l'exploit cette saison, en dépit d'une élimination rapide par les Nordiques de Québec en séries. Mais c'est l'inverse qui

se produit.

Le dernier bilan médical se lit comme suit: Larry Trader a été examiné hier par le docteur Eric Lenczner. Sa blessure au genou droit (ligaments étirés) serait moins sérieuse que ce qu'annonçait le premier diagnostic. Trader pourrait revenir au jeu dans trois ou quatre semaines, au lieu de six; Ryan Walter a fait de la bicyclette hier.

Canadien 3, Blackhawks 0

Première période
Aucun but.
Pénalités — Cochrane Chi 8:25, McGill Chi 14:53, Ny-lund Chi 18:18.

Deuxième période
1—Montréal, Nilan 4
Carbonneau, Naslund 12:52
2—Montréal, Smith 11
Lemieux, Momesso 17:39
Pénalités — Chelios Mtl 0:59, Gainey Mtl 2:41.

Troisième période
3—Montréal, Skrudland 3
Carbonneau 19:55
Pénalités — Svoboda Mtl 2:19, Presley Chi, Momesso Mtl 7:26, Corson Mtl 12:56, McPhee Mtl 19:39.

Tirs au but
Chicago 6 11 16 — 33
Montréal 10 77 — 24
Gardiens — Chicago: Mason, Montréal: Roy.
Assistance — 17,819.



Chris Chelios réussit à se défaire de l'emprise de Troy Murray, des Blackhawks, qui cherchait à le coincer sur la clôture.



Une explosion de huit buts en 2e période

Les Nordiques perdent un match fou



MARIO LECLERC

LOS ANGELES (PC) — Les Kings de Los Angeles ont remporté un match fou samedi soir au Forum de l'endroit en triomphant des Nordiques par la marque de 8-7. Un match dénué de notions défensives où les gardiens de but ont attrapé un coup de soleil inattendu tellement les lumières rouges ont scintillé derrière eux.

Pour les Fleurdelisés, il s'agissait d'un deuxième revers d'affilée à l'étranger.

Les Nordiques ont fait connaissance avec le jeu ouvert de la Section Smythe dès la première période alors que les Kings ont bombardé Mario Brunetta de toute part. Mais c'est véritablement en deuxième période que l'explosion offensive a eu lieu alors que les deux équipes trouvaient le fond du filet en huit occasions. Et dire que Peter Stastny était absent de cette soirée de carnaval.

Brunetta s'impose
Les Kings ont pris les devants 2-1 en première période mais n'eut été du brio de Mario Brunetta, les Nordiques auraient pu retourner au vestiaire avec un recul beaucoup plus important. Brunetta a été solide contre Jimmy Carson, Bryan Erickson,

Joe Paterson, Tim Tockey et Dave Taylor. Brunetta a affronté 16 tirs. En plusieurs occasions, les défenseurs des Nordiques ressemblaient à des joueurs des ligues mineures tellement ils étaient battus de vitesse.

Les Nordiques se sont néanmoins inscrits au pointage les premiers par l'entremise de Lane Lambert.

Lambert, qui s'amenait à toute vitesse en direction de la cage des Kings, a reçu une passe précise de Michel Goulet du coin de la patinoire. Il a dévié le disque derrière Glenn Healy avec facilité à 3:06.

Les Kings devaient créer l'égalité à 10:13 lorsque Jim Fox a laissé partir un tir de vingt-cinq pieds qui s'est faufilé entre les jambières de Brunetta.

Puis, à 18:03, Luc Robitaille marqua son 6e en saison après que Brunetta eut effectué un arrêt spectaculaire contre Dave Taylor lors d'une échappée. Après l'arrêt, Robitaille s'est retrouvé fin seul devant une cage déserte.

l'ée des spectateurs qui ont vu les leurs terminer la période en avance 6-5.

Steve Duchesne a porté la marque 3-1 à 0:43 alors que les deux équipes jouaient à court d'un homme.

Mais, à 4:08, Stu Kulak inscrivait son premier but dans l'uniforme des Nordiques en déviant un tir de Terry Carkner, utilisé au deuxième tiers comme joueur de centre. Jackson a mérité une passe.

Pas moins de 19 secondes plus tard, Paul Fenton prenait un retour

de lancer pour redonner une priorité de deux buts aux siens. Mais à 4:45, Goulet enregistrait son 13e en saison en déviant un tir de Jeff Brown. C'était alors 4-3.

Robitaille y allait d'un deuxième but dans le match à 6:44 et tout était à recommencer pour les Nordiques.

Mais, Jason Lafrenière profitait de deux attaques massives des siens pour compter deux autres buts, le premier à 9:27 et l'autre à 14:14. Le match devenait donc à égalité 5-5.

Kings 8, Nordiques 7

Première période
1—Québec, Lambert 3
Goulet 3:06

2—Los Angeles, Fox 4
S Duchesne, Nicholls 10:13
3—Los Angeles, Robitaille 6
Taylor, Hardy 18:03

Pénalités — Côté Qué 5:31, Robitaille LA 14:54, A Stastny Qué 18:40, Hardy LA 18:54.

Deuxième période
4—Los Angeles, S Duchesne 2
Nicholls, Wells 0:43

5—Québec, Kulak 1
Jackson, Carkner 4:08

6—Los Angeles, Fenton 4
Erickson 4:27

7—Québec, Goulet 13
Brown, Lambert 4:45

8—Los Angeles, Robitaille 7
S Duchesne, Carson 6:44

9—Québec, Lafrenière 4
Goulet, A Stastny 9:27

10—Québec, Lafrenière 5

Brown, Carkner 14:14
11—Los Angeles, Erickson 2
Fox, Hardy 16:03

Pénalités — Guérard Qué 0:25, Healy LA (purgée par Robitaille) 9:10, Robitaille LA 13:05, Eagles Qué 14:54, Finn Qué 16:03, Haworth Qué 19:43.

Troisième période
12—Los Angeles, Carpenter 5
Nicholls, McBean 3:15

13—Québec, G Duchesne 5
Haworth, Lambert 5:50

14—Los Angeles, S Duchesne 3
Carson, Rot-zalle 15:41

15—Québec, Lambert 4
Lafrenière, Goulet 19:57

Pénalités — Carpenter LA 3:29, Brown Québec 14:38.

Tirs au but
Québec 9 17 8 — 34
Los Angeles 16 19 10 — 45

Gardiens — Québec: Brunetta, Gosselin, Los Angeles: Healy, Melanson.
Assistance — 12,105.

VOS VOEUX SONT-ILS BIEN ENVELOPPÉS?



La Société canadienne des postes et les fabricants canadiens de cartes de souhaits ont mis au point le programme *Poste-bonheur*. Ce système permet d'accélérer le traitement des cartes de souhaits et d'en réduire le coût d'affranchissement. Voici comment ça marche...

Achetez des cartes Poste-bonheur. Là où vous achetez vos cartes de Noël, vous trouverez des boîtes avec le symbole *Poste-bonheur*. Elles contiennent les enveloppes spéciales dont vous avez besoin.

Achetez des timbres Poste-bonheur. Les timbres *Poste-bonheur* sont vendus en carnets de 10. Chaque timbre coûte 31 cents, soit cinq cents de moins que le tarif normal. Vous économisez donc 50 cents par carnet.

Adressez vos enveloppes Poste-bonheur. Inscrivez correctement l'adresse de votre destinataire, y compris son code postal. (N'oubliez pas d'inscrire également votre adresse de retour avec votre code postal.)

Apposez un timbre dans le coin supérieur droit. Cachetez l'enveloppe et mettez-la à la poste avant le 11 décembre pour le courrier à destination de l'extérieur de la ville, et le 16 décembre pour le courrier à destination de votre ville.



Société canadienne des postes
Notre engagement: vous donner un meilleur service.

Les timbres *Poste-bonheur* ne sont valides que pour expédition au Canada d'ici le 31 janvier 1988. Il est cependant possible d'utiliser ces timbres sur des enveloppes ordinaires, à condition de compléter l'affranchissement requis.